

Comité du programme et budget

Vingt-cinquième session
Genève, 29 août – 2 septembre 2016

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME POUR 2010-2015

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient un examen du plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015.
2. Cet examen consiste en une auto-évaluation par le Secrétariat des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques. Cette évaluation souligne les principales réalisations de la période considérée.
3. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.
4. *Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le document WO/PBC/25/17 et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de reconnaître la contribution des programmes apportée de 2010 à 2015 à la réalisation des neuf objectifs stratégiques de l'Organisation.*

[L'examen du Plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 suit]

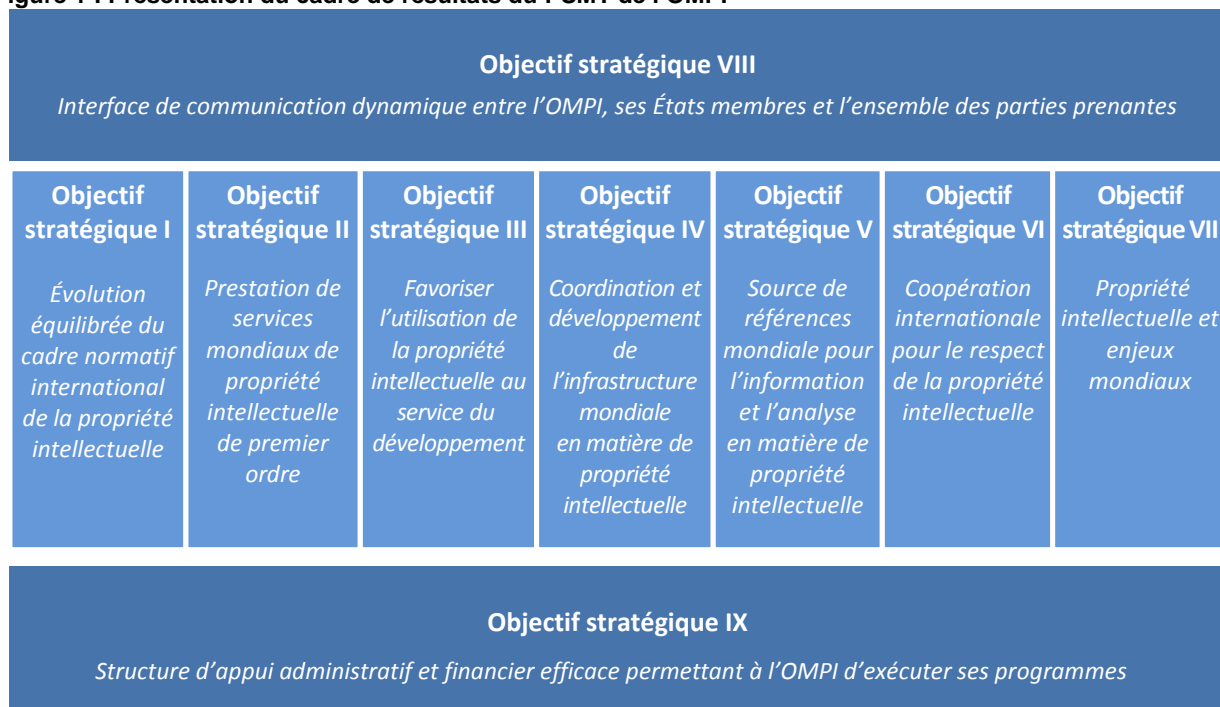
TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	4
II.	MÉTHODOLOGIE	5
III.	PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DU PSMT POUR 2010-2015.....	5
IV.	RÉALISATIONS DE L'OMPI PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	6
A.	LES OBJECTIFS DE FOND	6
	Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	6
	Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	10
	Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	18
	Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle.....	24
	Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.....	33
	Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	36
	Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	40
B.	LES OBJECTIFS DE BASE	46
	Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes	46
	Objectif stratégique IX : Une structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes.....	52
	ANNEXE I : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET DES INDICATEURS DE RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME 2010-2015	65
	ANNEXE II : LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	67

I. INTRODUCTION

1. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT)¹, qui couvre la période 2010-2015, a défini un cadre stratégique global, qui a guidé la préparation du programme et budget pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015².
2. Les Assemblées des États membres de l'OMPI, à la quarante-huitième série de réunions, ont pris note du contenu du document A/48/3 ainsi que des observations des États membres portant sur le document et de leurs soumissions figurant en annexe I du rapport (document A/48/26³).
3. Le PSMT pour 2010-2015 était articulé autour de neuf objectifs stratégiques que les États membres avaient adoptés dans le cadre du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009, qui établissaient ensemble un cadre de référence conjointement convenu destiné à mesurer les performances de l'Organisation pendant la période des programmes du PSMT. La Figure 1 ci-dessous donne une vue d'ensemble des neuf objectifs stratégiques.

Figure 1 : Présentation du cadre de résultats du PSMT de l'OMPI



4. Les sept premiers objectifs stratégiques traitent des activités de fond de l'Organisation. Les objectifs stratégiques VIII et IX sont des objectifs auxiliaires destinés à permettre une gestion et une gouvernance de qualité ainsi que des communications bidirectionnelles efficaces afin de contribuer à la réalisation des objectifs de fond et de garantir que l'obligation de rendre des comptes aux États membres soit respectée.
5. Les 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement sont incorporées dans les activités déployées par l'Organisation au titre des neuf objectifs stratégiques. Un examen approfondi indépendant des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et des recommandations du Plan d'action

¹ [A/48/3](#)

² Le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 avait déjà été approuvé au moment de la rédaction du PSMT pour 2010-2015.

³ [A/48/26](#)

conformément au mandat confié par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) était en cours à la fin 2015. Cet examen sera présenté au CDIP en novembre 2016 et fera partie intégrante de l'examen du PSMT pour 2010-2015. Ainsi, le présent rapport donne uniquement un aperçu des progrès accomplis dans ce domaine.

II. MÉTHODOLOGIE

6. L'examen du PSMT pour 2010-2015 consiste en une auto-évaluation du Secrétariat des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques, tels que mesurés au moyen des résultats stratégiques et des indicateurs de résultats (voir annexe I), sur la base des liens établis avec les cadres de résultats de l'OMPI approuvés par le programme et budget⁴ pendant les trois exercices biennaux⁵ de la période de six années du PSMT. Cette évaluation souligne les principales réalisations de la période considérée.

7. L'évaluation reposait sur la méthodologie suivante :

- un examen exhaustif des données⁶ dont il est rendu compte dans les rapports annuels sur l'exécution du programme pour les trois exercices biennaux⁷, le rapport sur l'exécution du programme étant le principal instrument de l'OMPI pour rendre compte des performances de l'Organisation aux États membres de l'OMPI et faisant partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats.
- une analyse d'autres documents pertinents, tels que, entre autres, le rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique (WO/GA/43/20), les examens annuels des systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI, les validations des rapports sur l'exécution du programme par la Division de la supervision interne et les évaluations indépendantes menées au cours de la période concernée.

III. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DU PSMT POUR 2010-2015

8. Dans le programme et budget révisé pour 2008-2009, les États membres ont adopté neuf nouveaux objectifs stratégiques pour l'OMPI. Ces objectifs stratégiques ont offert un point de départ et un cadre stratégique approuvé pour l'élaboration du PSMT.

9. Le PSMT proposé a ensuite été élaboré dans le cadre d'un processus de consultations intensives entre le Secrétariat et les États membres.

10. Le PSMT approuvé a guidé l'établissement des programmes et budgets pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, garantissant que ceux-ci respectaient l'orientation stratégique du PSMT qui avait été convenue avec les États membres. S'agissant du programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011, son élaboration a chevauché le processus de rédaction du PSMT, ce qui signifie que ce programme ne traduisait pas complètement la structure spécifique du PSMT.

⁴ Les documents relatifs au programme et budget pour les trois exercices biennaux sont accessibles sur la page d'accueil de l'OMPI intitulée Résultats, budget et exécution : <http://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/>.

⁵ 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015.

⁶ Les données présentées dans le rapport sont les données les plus exactes disponibles au moment de l'établissement du rapport. En raison de l'évolution des cadres de résultats de l'OMPI d'un exercice biennal à un autre ainsi que d'une méthode plus rigoureuse de validation des données lors de l'établissement des rapports sur l'exécution du programme, il convient de noter qu'il peut exister des écarts par rapport aux données figurant dans les différents rapports sur l'exécution du programme pour une année et un exercice biennal donnés.

⁷ Liens vers les rapports sur l'exécution du programme : [A/49/4](#) (2010), [A/50/4](#) (2010-2011); [A/51/5](#) (2012); [A/54/6 Rev.2](#) (2012/13); [A/55/6](#) (2014); [WO/PBC/25/7](#) (2014-2-15).

IV. RÉALISATIONS DE L'OMPI PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

A. LES OBJECTIFS DE FOND

Objectif stratégique I : *Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle*

Résultat stratégique : *Engagement ferme des États membres à parvenir à des accords sur les mesures législatives et concrètes à prendre dans les domaines d'intérêt commun pour ajuster le cadre international actuel de la propriété intellectuelle*

I.1. Au cours de la période 2010-2015, les États membres ont accompli des progrès considérables dans l'évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle, en dépit de certains écarts importants entre les principaux domaines normatifs. Avec l'adoption du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles ("Traité de Beijing") en 2012, du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) en 2013 et de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015, l'OMPI a adopté avec succès deux nouveaux traités et un traité révisé en droit international de la propriété intellectuelle. En outre, l'Organisation a contribué à faire avancer les débats multilatéraux sur trois autres thèmes clés : i) la protection des organismes de radiodiffusion en vue de s'adapter aux nouveaux défis émergents liés au développement d'Internet et des autres nouvelles technologies; ii) la simplification des formalités internationales pour l'obtention d'une protection pour les dessins et modèles industriels; et iii) la protection des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels, ainsi que le traitement de la question de l'interface entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques. Au cours de cette période, le nombre d'adhésions aux traités de propriété intellectuelle existants pour les brevets, les marques, les droits d'auteur, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques a également progressé. Enfin, l'OMPI a facilité la consolidation des cadres réglementaires et juridiques nationaux de propriété intellectuelle au sein des États membres par le biais de la prestation d'une assistance reposant sur les besoins techniques, juridiques et politiques dans les principaux domaines du droit international de la propriété intellectuelle en réponse aux 190 demandes d'assistance reçues.

Indicateur de résultat I.1.1 : Accords conclus entre les États membres dans chacun des grands domaines du cadre normatif international de la propriété intellectuelle

I.2. Dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, l'adoption du Traité de Beijing en 2012 avec 48 signatures initiales a fait de cet accord le premier traité sur le droit matériel de la propriété intellectuelle conclu depuis 1996. Lors de son entrée en vigueur, ce nouvel instrument offrira une base juridique plus claire pour l'utilisation internationale des productions audiovisuelles, tout en mettant l'accent sur les droits des interprètes de ces productions. À la fin de l'année 2015, 10 pays⁸ avaient ratifié le traité ou y avaient adhéré, sur les 30 requis pour son entrée en vigueur. L'adoption du Traité de Marrakech en 2013 a été tout aussi importante. Il visait à contribuer à régler le problème de la pénurie de livres qui a pour conséquence que seuls 5% des livres publiés sont disponibles dans des formats accessibles aux déficients visuels et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le Traité de Marrakech a obtenu un total de 80 signatures initiales lors de sa conclusion.

⁸ Botswana, Chili, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Japon, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldavie et Slovaquie.

Treize États membres⁹ avaient ratifié le traité ou y avaient adhéré à la fin de 2015 sur les 20 requis pour son entrée en vigueur.

I.3. Lors des délibérations sur l'actualisation de la protection de la radiodiffusion¹⁰, les États membres sont parvenus à convenir d'un nouveau programme de travail en 2011 et ont pu faire avancer les débats sur certains principes de base essentiels en 2015. Cependant, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) n'est pas encore convenu d'une feuille de route en vue d'une conférence diplomatique sur cette question. Les travaux ont également progressé sur les limitations et les exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des matériels pédagogiques. Bien que quelques progrès aient été accomplis dans les débats en 2014-2015, il reste beaucoup à faire pour la prochaine période du PSMT.

I.4. Les négociations pour le traité du droit des dessins et modèles (DLT) engagées par le Comité permanent du droit des marques (SCT) visant à harmoniser les formalités d'enregistrement des dessins et modèles industriels ont progressé pour aboutir à un projet de document bien élaboré et des projets de règlements comprenant 32 articles et 17 règles dont seuls quelques-uns font encore l'objet de propositions alternatives. L'Assemblée générale de 2015 est convenue de convoquer une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre 2017, sous réserve que les discussions sur l'assistance technique et la divulgation soient achevées lors des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT¹¹. Si tel n'était pas le cas, la question serait alors renvoyée devant l'Assemblée générale pour un nouvel examen.

I.5. S'agissant du droit international des brevets, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) est convenu, en 2010¹², d'examiner cinq questions lors de ses futures sessions : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) le privilège du secret professionnel; et v) le transfert de technologie. Le SCP a poursuivi ses délibérations sur ces cinq questions tout au long de la période du PSMT et a défini différentes modalités pour mener à bien ses travaux. Celles-ci comprenaient, par exemple, i) l'élaboration de documentations visant à faciliter une meilleure compréhension des différents aspects de l'ordre du jour; ii) la compilation des lois et pratiques nationales; iii) la mise en œuvre d'études de faisabilité; iv) l'organisation de séminaires avec des experts externes; et v) des séances de travail à l'intention des États membres pour partager leurs expériences pratiques et débattre des défis communs. Ces diverses modalités se sont avérées très utiles pour recenser les similitudes et les différences dans la pratique des différents offices de propriété intellectuelle. Nonobstant les progrès accomplis dans les domaines susmentionnés, les sessions du SCP en 2014 et 2015¹³ ont rencontré des difficultés accrues pour définir les priorités des futurs travaux du SCP. Cela a mis en évidence l'importance des efforts continus déployés par l'OMPI et ses États membres pour définir une voie à suivre pour le SCP au cours de la prochaine période de programmation.

I.6. Dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, le début de la période de six années couverte par le PSMT a coïncidé avec l'adoption, en 2009, par l'Assemblée générale de l'OMPI, d'un mandat fort pour le

⁹ Argentine, Australie, Brésil, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Mexique, Mongolie, Paraguay, République de Corée, Singapour, Uruguay.

¹⁰ La radiodiffusion constitue le principal domaine couvert par les Conventions de Berne et de Rome n'ayant pas encore été actualisé en vue de mieux répondre aux défis découlant de la prolifération des nouvelles technologies, telles que l'avènement de l'Internet.

¹¹ Rapport de la quarante-septième session (vingt-deuxième session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, Genève, du 5 au 14 octobre 2015.

¹² Quinzième session du comité permanent sur le droit des brevets, Genève, 11 au 15 octobre 2010.

¹³ En 2014, au cours de la vingtième session (Genève, du 27 au 31 janvier 2014) et en 2015, au cours de la vingt-deuxième session du SCP (Genève, du 27 au 31 juillet 2015).

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). L'Assemblée générale a par la suite renouvelé le mandat du comité tout au long de la période du PSMT, confiant à l'IGC la tâche de se conformer à un programme de travail intensif, sauf pour 2015, lorsqu'aucun accord ne s'est dégagé concernant le programme des sessions de l'IGC à l'Assemblée générale. Le travail de l'IGC au cours de la période 2010-2015 a consisté à consolider et rationaliser des textes dans le cadre de négociations, ce qui a donné lieu à des travaux que l'IGC doit encore accomplir dans le cadre du prochain PSMT.

I.7. L'organe en place du droit international de la propriété intellectuelle administré par l'OMPI a assisté à une augmentation régulière du nombre de ses parties contractantes entre 2010 et 2015, engendrant ainsi une intensification de l'engagement des États membres de l'OMPI dans les aspects normatifs du système de propriété intellectuelle et un élargissement de la portée générale des systèmes. Trois nouvelles parties contractantes ont adhéré à la Convention de Paris de 1883, le plus vaste et plus ancien accord international sur la propriété intellectuelle, portant le nombre total des membres parties à l'instrument à 176 à la fin de 2015. En doublant le nombre de ses parties contractantes, le Traité de Singapour sur le droit des marques a connu la plus forte augmentation en termes de nombre de membres entre 2010 et 2015. L'évolution du nombre des parties contractantes à tous les traités au cours de la période considérée est présentée dans le Tableau 1 et la Figure 2 ci-dessous.

Tableau 1 : Augmentation du nombre des parties contractantes aux traités sur la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI (par ordre alphabétique)

Traité/ Instrument	Objet de l'accord	Nombre de parties contractantes (2009)	Nombre de parties contractantes (2015)	Évolution en pourcentage
Protection de la propriété intellectuelle				
Convention de Berne (1886)	Porte sur la protection des œuvres et des droits de leurs créateurs, en offrant à ces derniers les moyens de contrôler la manière dont leurs œuvres peuvent être utilisées, par qui et sous quelles conditions.	164	168	+2,4%
Convention de Bruxelles (1974)	Prévoit l'obligation pour chaque État contractant de prendre des mesures adéquates pour faire obstacle à la distribution non autorisée sur son territoire, ou à partir de son territoire, de signaux porteurs de programmes transmis par satellite.	34	37	+8,8%
Traité de Budapest (1977)	Réglemente la reconnaissance internationale du dépôt de micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.	72	79	+10%
Arrangement de Madrid (indications de provenance) (1891)	Réglemente les sanctions appliquées aux produits comportant une indication de provenance fautive ou fallacieuse.	35	36	+2,9%
Traité de Nairobi (1981)	Crée une obligation de protéger le symbole olympique contre son utilisation à des fins commerciales sans l'autorisation du Comité international olympique.	47	51	+8,5%
Convention de Paris (1883)	Concerne la propriété industrielle dans l'acception la plus large du terme; elle couvre tous les principaux domaines de la propriété intellectuelle ¹⁴ .	173	176	+2%
Traité sur le droit des brevets (2000)	Vise à harmoniser et rationaliser les procédures formelles nationales et régionales de demandes de brevet et à les rendre plus conviviales.	22	36	+64%
Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes (1971)	Prévoit l'obligation pour chaque État contractant de protéger un producteur de phonogrammes qui est ressortissant d'un autre État contractant contre la production de copies faite sans le consentement de ce producteur.	77	78	+1,3%

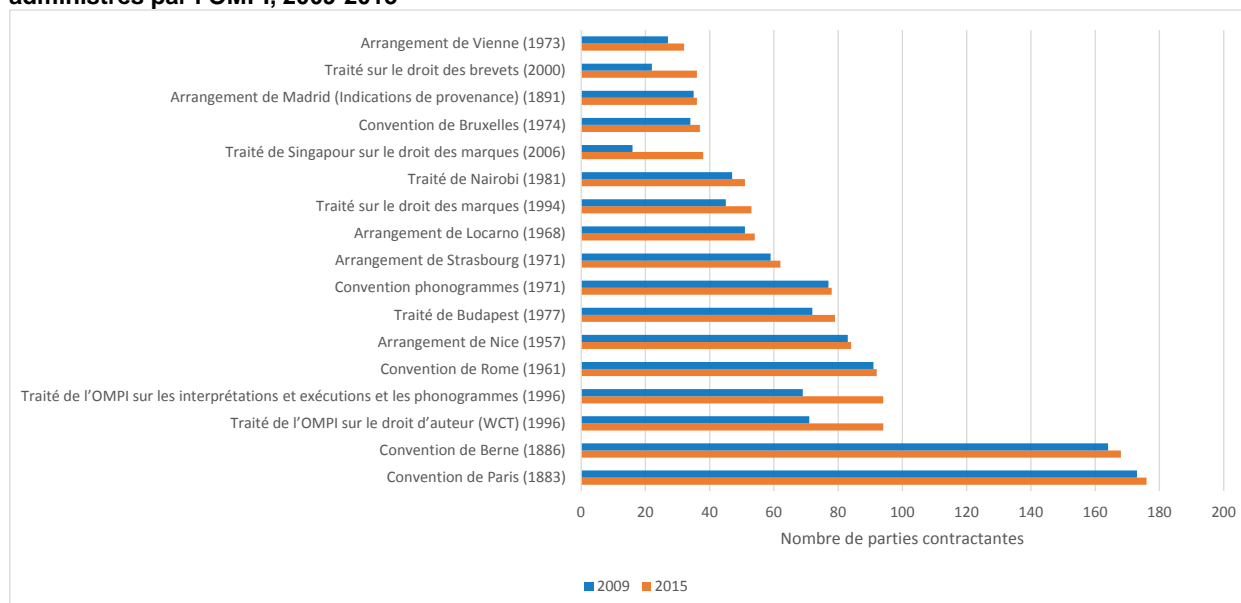
¹⁴ Y compris les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les modèles d'utilité, les marques de service, les noms de marque, les indications géographiques et la répression de la concurrence déloyale.

Traité/ Instrument	Objet de l'accord	Nombre de parties contractantes (2009)	Nombre de parties contractantes (2015)	Évolution en pourcentage
Protection de la propriété intellectuelle				
Convention de Rome (1961)	Assure la protection des interprétations des artistes interprètes et exécutions des artistes exécutants, les phonogrammes des producteurs de phonogrammes et les émissions radiodiffusées des organismes de radiodiffusion.	91	92	+1,1%
Traité de Singapour sur le droit des marques (2006)	Vise à créer un cadre international moderne et dynamique en vue de l'harmonisation des procédures administratives d'enregistrement des marques.	16	38	+138%
Traité sur le droit des marques (1994)	A pour objectif d'uniformiser et de rationaliser les procédures nationales et régionales d'enregistrement des marques.	45	53	+17,8%
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) (1996)	Arrangement particulier au sens de la Convention de Berne qui porte sur la protection des œuvres et des droits des auteurs sur leurs œuvres dans l'environnement numérique.	71	94 ¹⁵	+32,4%
Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996)	Porte sur les droits de propriété intellectuelle de deux catégories de bénéficiaires, notamment dans l'environnement numérique : i) les artistes interprètes ou exécutants; et ii) les producteurs de phonogrammes.	69	94 ¹⁶	+36,2%
Classification				
Arrangement de Locarno (1968)	Institue une classification pour les dessins et modèles industriels (la classification de Locarno).	51	54	5,9%
Arrangement de Nice (1957)	Institue une classification des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques de produits et des marques de services (la classification de Nice).	83	84	1,2%
Arrangement de Strasbourg (1971)	Institue la classification internationale des brevets (CIB), qui divise le champ de la technique en huit sections principales et environ 70 000 subdivisions.	59	62	5,1%
Arrangement de Vienne (1973)	Institue une classification (la classification de Vienne) des marques composées d'éléments figuratifs ou comportant des éléments figuratifs.	27	32	18,5%

¹⁵ Dix-sept des 23 pays ont ratifié le traité en décembre 2009, avec entrée en vigueur en 2010.

¹⁶ Dix-sept des 25 pays ont ratifié le traité en décembre 2009, avec entrée en vigueur en 2010.

Figure 2 : Augmentation du nombre des parties contractantes aux traités sur la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, 2009-2015



I.8. Au cours de cette période de six années, le Secrétariat a administré l'article 6^{ter} de la Convention de Paris régissant la protection des drapeaux et des emblèmes des États, ainsi que les noms et les emblèmes des organisations intergouvernementales internationales contre leur enregistrement et leur utilisation non autorisés en tant que marques. Le développement d'une base de données électronique pour la gestion des drapeaux et des emblèmes au début de la période du PSMT a permis à l'OMPI de gérer efficacement un total de 284 demandes pour des communications au titre de l'article 6^{ter}. À la fin de 2015, la nouvelle base de données contenait un total de 3157 signes.

I.9. Le Secrétariat a reçu et traité jusqu'à 190¹⁷ demandes d'assistance politique et législative, ce qui témoigne de l'engagement actif des parties prenantes nationales dans le renforcement des cadres normatifs nationaux de propriété intellectuelle. La satisfaction parmi les États membres à l'égard de l'assistance reçue était très élevée, allant d'environ 86 à 93% pour les conseils en brevets, de 91 à 95% pour les conseils en savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques, et atteignant 100% en ce qui concerne l'assistance en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques.

Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre

Résultat stratégique 1 : Un large éventail de produits et de services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle qui constituent le premier choix des utilisateurs

II.1. Les systèmes d'enregistrement mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI ont suscité un intérêt croissant parmi les États membres au cours de la période considérée. Les membres du système de La Haye ont connu la plus forte croissance (39%), suivi du système de Madrid (19%).

¹⁷ Il s'agit d'une estimation modérée, reposant sur le nombre d'États membres ayant soumis des demandes d'assistance législative et politique, comme indiqué dans les rapports biennaux sur l'exécution du programme.

II.2. La demande des utilisateurs de services relatifs à la propriété intellectuelle de l'OMPI a fortement progressé depuis 2009. Les augmentations des dépôts ou des enregistrements au titre du PCT, des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne de 2010 à 2015 ont varié de 13% à plus de 70%, avec un léger renforcement de la part provenant de pays en développement. L'intérêt pour les services extrajudiciaires de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle proposés par le biais du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (Centre de l'OMPI) a fortement augmenté.

II.3. L'OMPI est également parvenue à améliorer l'accès aux services électroniques dans le cadre de ses systèmes de propriété intellectuelle. L'appropriation rapide de ces nouvelles opportunités par les États membres indique à quel point les progrès dans ce domaine sont importants afin de garantir et d'accroître la satisfaction des utilisateurs à l'égard des services de propriété intellectuelle proposés par l'OMPI.

Indicateur de résultat II.1 : Utilisation accrue et effective des produits et services mondiaux de l'OMPI par les États membres, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés

II.4. Le nombre de parties contractantes ayant adhéré aux principaux systèmes de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI a augmenté au cours de la période de six années du PSMT. Parmi ceux-ci, le système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels a connu la plus forte croissance, avec 14 États membres supplémentaires ayant adhéré à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye, soit une augmentation de 39% du nombre des membres depuis 2009. Il convient en particulier de noter que suite à l'adhésion de la Tunisie à l'Acte de Genève en 2013, il ne reste aucune partie contractante qui soit uniquement liée par l'Acte de 1934, ce qui permet à l'OMPI de faire un grand pas en avant dans l'établissement de l'acte de 1999 en tant qu'instrument prédominant du système¹⁸.

II.5. Le système international des marques de Madrid a vu le nombre de ses membres augmenter de 20%, passant de 81 parties contractantes à fin 2009 à 97 à fin 2015. L'adhésion de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), organisation intergouvernementale composée de 17 pays, a fait passer le nombre de pays où les utilisateurs peuvent protéger et gérer leurs marques de manière centralisée par le biais du système de Madrid à 113 à la fin de 2015. Cela a considérablement fait avancer la transformation du système en une structure véritablement mondiale. L'adhésion de l'Algérie au Protocole de Madrid en 2015, qui était jusque-là uniquement partie à l'Arrangement de Madrid, constitue une évolution notable. L'Algérie était le dernier pays à être uniquement partie à l'Arrangement de Madrid. Grâce à son adhésion au Protocole de Madrid, le système de Madrid pourra fonctionner comme un système à traité unique.

II.6. Comparativement, le système du PCT a fait l'expérience de la plus faible croissance en termes de membres, avec six nouvelles parties contractantes, soit une augmentation de 4%, en dépit d'un nombre de membres déjà très important s'élevant à 142 parties contractantes à la fin 2009.

II.7. Le nombre de membres à l'Arrangement de Lisbonne a augmenté de 8% sur la période de six années considérée, avec deux nouvelles parties contractantes. En 2009, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a entrepris un examen complet du système de Lisbonne visant à rendre ce dernier plus attrayant pour les utilisateurs et les nouveaux membres potentiels, tout en préservant ses principes. La révision de l'Arrangement de Lisbonne s'est achevée en mai 2015 avec l'adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine

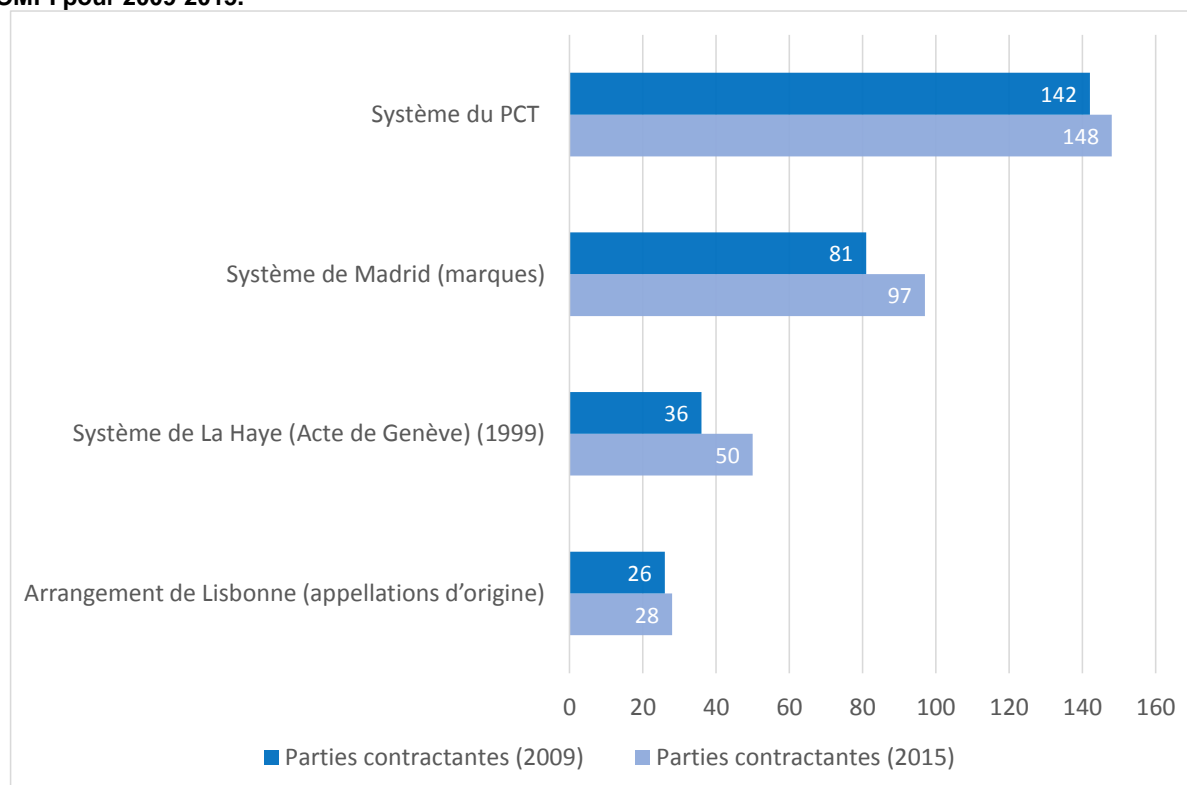
¹⁸ Toutefois, à la fin de 2014, il manquait encore deux consentements pour mettre fin à l'Acte de 1934. Quatre parties contractantes hors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960.

et les indications géographiques (Acte de Genève). À la fin de 2015, les 14 États ont signé l'Acte de Genève qui entrera en vigueur trois mois après la ratification ou l'adhésion de cinq États ou organisations intergouvernementales.

Tableau 2 : Évolution du nombre de parties contractantes aux systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI pour 2010-2015.

Domaine des services de propriété intellectuelle	Objet de l'accord	Nombre de parties contractantes (2009)	Nombre de parties contractantes (2015)	Évolution en pourcentage
Système du PCT	Aide les déposants à obtenir une protection par brevet au niveau international pour leurs inventions, aide les offices de brevets dans leurs décisions d'octroi de brevets et facilite l'accès du public à une mine d'informations techniques relatives à ces inventions.	142	148	+4%
Système international des marques de Madrid	Crée une solution complète pour l'enregistrement et la gestion des marques dans le monde entier.	81	97	+20%
Le système de La Haye (Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (1999))	Régit l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.	36	50	+39%
Arrangement de Lisbonne (Enregistrement international des appellations d'origine)	Assure la protection des appellations d'origine (AO) au sein des parties contractantes à l'arrangement de Lisbonne par le biais d'un enregistrement unique.	26	28	+8%

Figure 3 : Évolution du nombre de parties contractantes aux systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI pour 2009-2015.



II.8. Au cours de la période du PSMT, l'intérêt pour les services extrajudiciaires de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle proposés par le biais du Centre de l'OMPI a fortement progressé. Le nombre croissant de litiges et de demandes de services de "bons offices"¹⁹ soumis à l'OMPI depuis 2009 illustre parfaitement cet engouement. Si le Centre de l'OMPI avait reçu 254 soumissions de cette nature au total à la fin de 2009, ce nombre a atteint les 623 à la fin de l'exercice biennal 2014-2015 (voir la figure 4).

II.9. L'intérêt croissant pour les procédures extrajudiciaires de règlement des litiges s'est également traduit par un plus grand nombre de participants aux événements organisés par le Centre de l'OMPI ou impliquant une représentation de ce dernier. En comparaison des quelque 3200 personnes ayant participé à de tels événements en 2010-2011, la participation a plus que triplé en 2014-2015 pour avoisiner les 10 000 personnes, comme l'indique la Figure 5 ci-dessous.

Figure 4 : Nombre de litiges et demandes de bons offices reçus par le Centre d'arbitrage et de médiation (par exercice biennal et cumulé) : 2008-2009 – 2014-2015

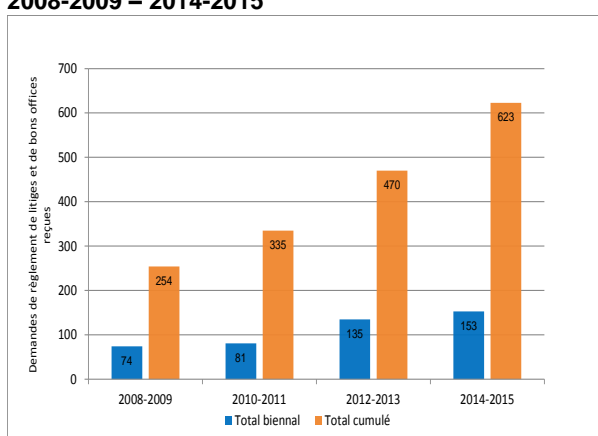


Figure 5 : Nombre de participants aux événements organisés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ou impliquant une représentation de celui-ci, 2010-2011 – 2014-2015

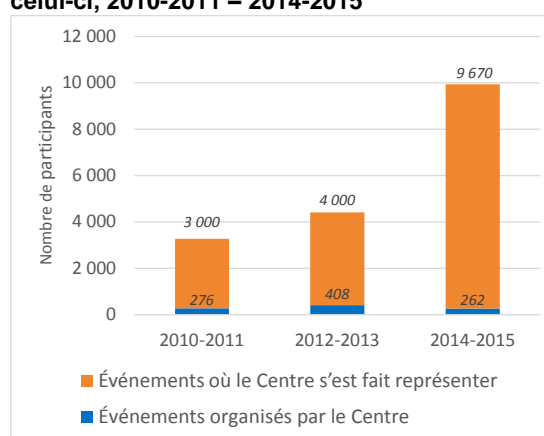
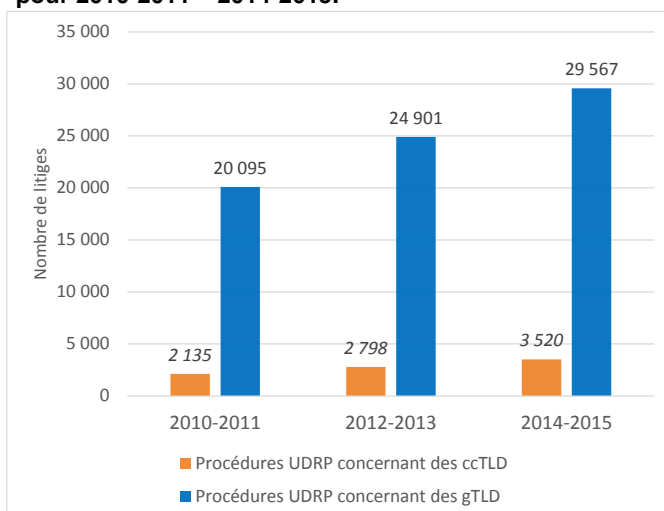


Figure 6 : Nombre de litiges concernant des gTLD et des ccTLD administrés selon les principes UDRP par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour 2010-2011 – 2014-2015.



II.10. Le nombre croissant de cas de règlements de litiges que le Centre de l'OMPI a administré conformément à la politique initiée par l'OMPI des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges concernant les noms de domaine (Principes UDRP) adoptée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)²⁰, tant pour les domaines génériques de premier niveau (gTLD)²¹, que pour les domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) ayant choisi les principes UDRP, témoigne également du rôle croissant de l'OMPI dans le règlement extrajudiciaire des litiges. Le nombre cumulé de litiges concernant des gTLD

¹⁹ Favoriser le débat entre les parties quant à la possibilité de soumettre un litige existant aux procédures de l'OMPI.

²⁰ Le centre de l'OMPI est l'un des prestataires de services de règlement de litiges accrédité par l'ICANN en vertu de la politique UDRP et des règles UDRP correspondantes.

²¹ Tels que .biz, .com, .info, .mobi, .name, .net et .org.

administrés par le Centre de l'OMPI a augmenté au cours des trois exercices biennaux, passant d'un peu plus de 20 000 en 2010-2011 à près de 30 000 à la fin de l'exercice biennal 2014-2015. S'agissant des ccTLD, le nombre de dossiers cumulés a augmenté, passant de quelques 2100 à un peu plus de 3500 au cours de la même période; le nombre de services d'enregistrement de ccTLD pour lesquels l'OMPI a proposé des services de règlement de litige est passé de 62 à 71.

Indicateur de résultat II.2 : Accroissement de la demande relative aux produits et services mondiaux de l'OMPI, contribuant à la viabilité financière de l'Organisation

Tableau 3 : Système du PCT : nombre total de dépôts et nombre de dépôts par an

Année	Nombre total de dépôts par an*	Évolution du nombre de dépôts annuels	Évolution en pourcentage (dépôts annuels)
2009	155 402	0	
2010	164 341	+8 939	6%
2011	182 436	+18 095	11%
2012	195 334	+12 898	7%
2013	205 292	+9 958	5%
2014	214 314	+9 022	4%
2015	218 000	+3 686	2%
Total	1 335 119		40%

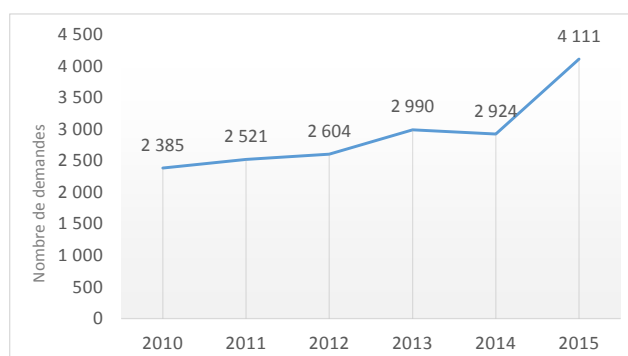
* Sur la base de l'année de dépôt. Les données pour 2015 sont des estimations de l'OMPI

grands utilisateurs²³ du système du PCT²⁴ a légèrement augmenté, passant de 85% en 2010 à 87% en 2015. En 2015, 94% de l'ensemble des dépôts selon le système du PCT étaient soumis par voie électronique, contre une part s'élevant à 73% à la fin de 2009²⁵.

II.12. Après la baisse considérable de la demande de services pour les marques dans le cadre du système de Madrid (16% de baisse en 2009 par rapport à 2008) suite à la crise financière mondiale, la demande a repris en 2010 et les années suivantes. L'OMPI a reçu 39 687 demandes de marque en 2010 et enregistré une hausse générale des demandes de 24% entre 2010 et 2015²⁶. La part des dépôts provenant de pays en développement dans le cadre du système de Madrid a légèrement progressé entre 2009 et 2013²⁷, cette augmentation nette s'élevant à environ 1,2%²⁸.

II.11. La demande de services et produits mondiaux de l'OMPI dans le cadre des systèmes de protection internationaux a considérablement augmenté entre 2009 et 2015, comme en témoigne la forte croissance de 40% du nombre annuel de dépôts selon le PCT²² entre 2009 et 2015. Dans l'ensemble, le système du PCT a reçu au total 1,34 million de dépôts tout au long de la période du PSMT. Respectivement, les dépôts provenant de Chine (143%), de la République de Corée (52%), du Japon (37%) et des États-Unis d'Amérique (27%) ont connu une augmentation considérable entre 2010 et 2015. La part combinée des demandes provenant des 10 plus

Figure 7 : Tendence observée dans les demandes selon le système de La Haye, 2010-2015



²² Sur la base de l'année de dépôt, par opposition à la date de réception par le Bureau international.

²³ Par pays d'origine.

²⁴ Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni (par ordre alphabétique).

²⁵ La première année pour laquelle cette information est disponible.

²⁶ En 2015, l'OMPI a reçu au total 49 273 demandes d'enregistrement de marques dans le cadre du système de Madrid.

²⁷ Dernière année pour laquelle les données relatives à cet indicateur étaient disponibles.

²⁸ En 2013, 6,8% des demandes selon le système de Madrid provenaient de demandeurs de pays en développement, contre 5,6% en 2009.

II.13. L'intérêt pour le système de La Haye a considérablement augmenté pendant la période considérée. Le nombre annuel de demandes déposées au titre de ce système a connu une progression régulière entre 2010 et 2015 d'un taux moyen de 12,4% (voir la Figure 7). En 2015, le nombre de demandes a augmenté de plus de 40%, avec plus de 4000 demandes pendant cette seule année. Le nombre de dessins et modèles figurant dans les demandes du système de La Haye a augmenté de 42,3²⁹% au cours de la période de six années, tandis que le nombre de renouvellements par an a augmenté de 14,4%³⁰.

II.14. La croissance de la demande d'enregistrements d'appellations d'origine au titre du système de Lisbonne est également restée forte. À la fin de 2015, 931 enregistrements internationaux étaient au total en vigueur, soit une augmentation générale d'environ 14% par rapport à la fin 2009. La part des enregistrements d'appellations d'origine détenue par des parties sises dans des pays en développement a augmenté de 6,7% à la fin 2009 à 10,2% en 2015.

Indicateur de résultat II.3 : Satisfaction accrue des utilisateurs des produits et services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle

II.15. Afin de continuer à garantir la satisfaction de ses clients, l'OMPI a procédé à d'importantes améliorations opérationnelles de ses systèmes de propriété intellectuelle visant principalement à améliorer l'accès électronique aux informations en matière de propriété intellectuelle et aux services, et à rationaliser les procédures de travail.

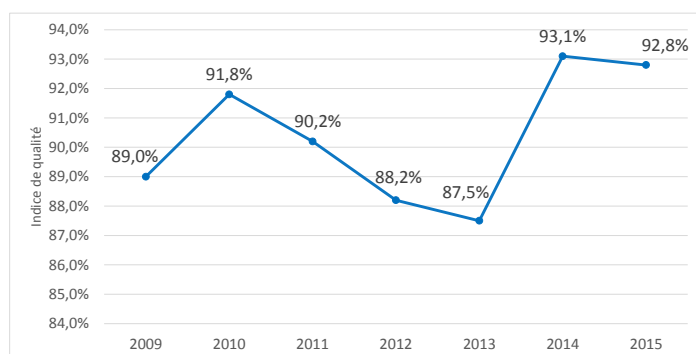
II.16. Le Groupe de travail du PCT a adopté plusieurs recommandations en 2010 en faveur d'un traitement plus efficace des demandes de brevet selon le système du PCT et afin d'améliorer la divulgation des informations techniques, le transfert de technologie et l'assistance technique apportée aux pays en développement. En réponse, le système ePCT, un système destiné à appuyer le traitement électronique des demandes de brevet et autres procédures de travail liées aux brevets, a été mis en place en 2013 et a permis à tout office de brevets de proposer des services de dépôt et de traitement électroniques à ses demandeurs locaux, sans frais et sans difficulté de maintenance des infrastructures pertinentes à proprement parler. Cela constituait auparavant l'un des principaux obstacles, en particulier pour les offices de plus petite taille, mais représentait également une opportunité pour simultanément améliorer les services et réduire les coûts supportés par les plus grands offices.

II.17. La communauté des utilisateurs du système ePCT s'est rapidement développée suite à cette mise en place. En 2013, l'OMPI a traité au total 17 705 transactions par le biais du système ePCT, la plus grande partie (45%) provenant de demandeurs publics recourant à des services publics (un ensemble restreint de services proposés au moyen d'un simple nom d'utilisateur et d'un mot de passe), suivie par des demandeurs recourant à des services privés (28%, un ensemble plus complet de services exigeant deux facteurs d'authentification pour une plus grande sécurité), des offices et des tiers. À la fin 2015, soit approximativement deux ans après son lancement, les transactions avaient quasiment triplé pour atteindre les 52 583. De plus, 29 offices récepteurs acceptaient des demandes déposées par le biais du système ePCT, y compris des offices de pays en développement comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Inde, la Malaisie et le Mexique, dont aucun n'avait jamais auparavant proposé des services de dépôt en ligne de demandes de brevet internationales. En outre, 34 offices récepteurs et huit administrations internationales avaient accepté la transmission de documents postérieurs au dépôt par le biais du système ePCT à la fin de 2015, tandis que plusieurs autres pays se trouvaient à différents stades d'essai du nouveau système.

²⁹ De 11 551 en 2010 à 16 435 en 2015.

³⁰ De 2793 en 2010 à 3194 en 2015.

Figure 8 : Indice de qualité de l'examen quant à la forme (PCT), 2009-2014



automatiquement. Cela a considérablement amélioré la productivité et la qualité des examens de forme des demandes internationales selon le PCT ces dernières années, ce qui a permis au Bureau international d'absorber l'augmentation régulière de la charge de travail avec moins de personnel, tout en maintenant une qualité de service élevée. La productivité, mesurée au moyen du nombre de publications du PCT divisé par le nombre de membres du personnel, a considérablement augmenté (22%) pendant l'exercice biennal 2014-2015, par rapport à 2012-2013. L'indice de qualité agrégé en matière d'examen de forme³¹ (voir la Figure 8) indique une amélioration générale en dépit de quelques fluctuations entre 2010 et 2013 et entre 2014 et 2015. Cependant, au cours des six années, l'indice a progressé, passant de 89% en 2009 à 92,8% en 2015, ce qui était essentiellement dû à l'amélioration de la rapidité de réalisation de l'examen de forme ainsi qu'à une réduction des délais en cas de nouvelle publication des demandes avec le rapport de recherche internationale.

II.19. La satisfaction parmi les offices de propriété intellectuelle nationaux/régionaux à l'égard des activités de coopération du PCT est restée très élevée pendant toute la période du PSMT. D'après les sondages effectués pendant la période du PSMT³², 95% des entités interrogées ont fait part de leur satisfaction à l'égard des activités de coopération du PCT auxquelles elles avaient participé.

Tableau 4 : Augmentation des échanges électroniques au sein du système de Madrid

Année	Pourcentage de documents reçus par voie électronique	Nombre de notifications par voie électronique	Nombre de clients utilisant le Madrid Portfolio Manager	Nombre d'offices envoyant des demandes au format XML
2010	46%	n.d.	n.d.	n.d.
2011	60%	23 800	0	5
2012	65%	50 000	400	10
2013	67%	158 717	714	16
2014	70%	220 000	1 800	17
2015	79%	325 000	2 752	27

II.20. Les améliorations informatiques apportées aux systèmes de Madrid et de La Haye ont permis à l'OMPI d'augmenter considérablement la part des communications électroniques et d'améliorer d'autres processus relatifs à ces deux domaines de services. Pour le système de Madrid, le pourcentage de documents reçus par voie électronique est passé de 46% en 2010 à 79% en 2015. Le nombre de notifications par courrier électronique a été multiplié par plus de 13 entre 2010 et 2015, passant respectivement de 23 800 à 325 000.

³¹ L'indicateur de qualité en matière de forme est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois de ces indicateurs sont fondés sur les délais pour les principales transactions : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

³² Les sondages ont été effectués en : 2012 pour couvrir 2011, 2013 pour couvrir 2012 et 2016 pour couvrir 2014-2015.

La base de clients pour le Madrid Portfolio Manager (MPM) s'est également élargie, avec un total de 2752 utilisateurs après sa mise en place en 2011, contre 400 utilisateurs à la fin 2012, c'est-à-dire après sa première année d'utilisation. Après une réorganisation totale de l'interface de dépôt électronique dans le cadre du système de La Haye en 2013 et les arrangements spécifiques avec les offices de dépôt indirect, le pourcentage de demandes internationales déposées par voie électronique dans le cadre du système de La Haye est passé de 66% en 2010 à 90% en 2015. De plus, une interface de renouvellement électronique a été mise à disposition en 2011 et, pour l'année 2015, cette interface représentait 90% des renouvellements effectués au titre du système de La Haye.

II.21. En 2014, l'OMPI a lancé un programme visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services du système de Madrid. Les progrès accomplis en 2014 en matière de planification des charges de travail et des ressources, l'amélioration des services à la clientèle et la formation du personnel ont été consolidés et ont conduit à des résultats tangibles en 2015. Le coût unitaire d'un enregistrement dans le système de Madrid (c'est-à-dire le coût de traitement et de maintien d'un enregistrement international) a considérablement diminué et une nette amélioration de la productivité en matière d'examen a été observée cette année (voir la Figure 9)³³. En outre, le délai dans toutes les catégories de transaction, à l'exception de l'une d'entre elles, est tombé en dessous de la moyenne des cinq dernières années.

Figure 9 : Coût unitaire par enregistrement international nouveau/renouvelé du système de Madrid, 2012-2015.

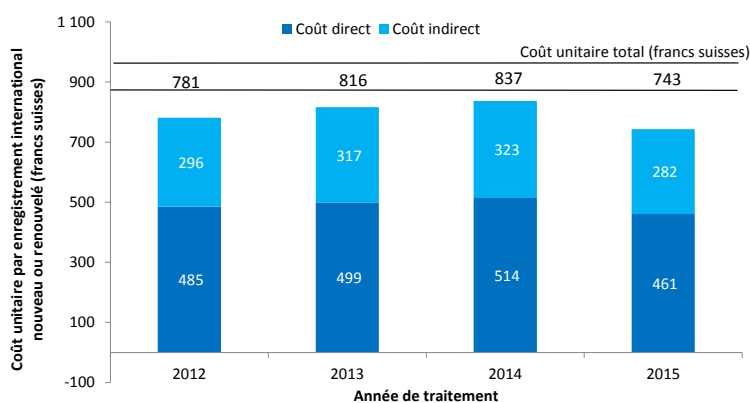
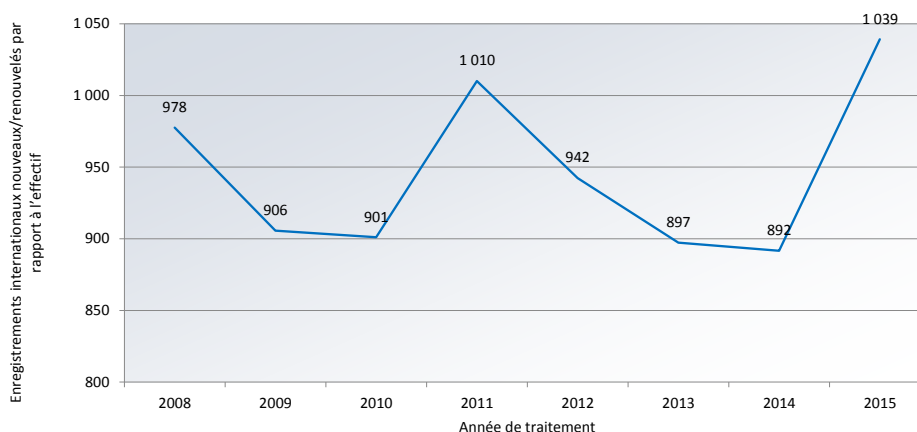


Figure 10 : Productivité de l'examen des enregistrements internationaux nouveaux/renouvelés, 2008-2015



³³ Au cours de la période du PSMT, la méthodologie de calcul des coûts unitaires a changé, comme l'indique le rapport sur l'exécution du programme pour 2014-2015. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe du programme 6 : Indicateurs des opérations de Madrid du rapport sur l'exécution du programme pour 2014-2015.

II.22. L'OMPI a accompli des progrès en matière de perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne. À la fin de la période de six années, 26 autorités compétentes avaient donné leur consentement pour l'utilisation de moyens électroniques à des fins de communication dans le cadre des procédures du système de Lisbonne, contre 14 en 2010. En 2014, le Secrétariat a également achevé et déployé une interface électronique reliant le registre international et la base de données Lisbon Express sur le site Web de l'OMPI, améliorant ainsi la convivialité de l'accès aux informations relatives au système de Lisbonne.

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

Résultat stratégique III.1 : Utilisation accrue de la propriété intellectuelle aux fins du développement

III.1. L'objectif consistant à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement social, culturel et économique est à la base des activités axées sur le développement menées dans le cadre des programmes à travers toute l'Organisation. En tant que tel, l'objectif stratégique III est un objectif à la fois vertical et horizontal recoupant de nombreux autres objectifs stratégiques. Les progrès accomplis dans le fait de favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement sont par conséquent présentés de manière intégrée, notamment, en particulier, dans le cadre de l'objectif stratégique I (des cadres législatifs de propriété intellectuelle nationaux équilibrés) et de l'objectif stratégique IV (Institutions de propriété intellectuelle renforcées).

III.2. L'OMPI est parvenue à ancrer la coopération pour le développement dans sa programmation générale au cours de la période considérée. Toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement ont en particulier été intégrées dans l'ensemble des activités de l'OMPI. Un total de 31 projets du Plan d'action pour le développement a été mis en œuvre durant la période du PSMT, englobant, entre autres thèmes, le renforcement des capacités institutionnelles relatives à la propriété intellectuelle, l'accès aux informations et à la connaissance en matière de propriété intellectuelle, l'économie de la propriété intellectuelle, l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI, la propriété intellectuelle et le domaine public, la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence ainsi que le transfert de technologie. Tout au long de cette période, une part croissante des pays en développement, des PMA et des économies en transition, a profité de l'assistance de l'OMPI pour améliorer l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement social, culturel et économique par le biais de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle et de plans de développement liés à la propriété intellectuelle. Une connaissance et une compréhension renforcées des questions de propriété intellectuelle parmi les parties prenantes individuelles originaires de pays en développement, de PMA et de pays aux économies en transition ainsi que parmi les professionnels de la propriété intellectuelle et les parties prenantes gouvernementales concernées ont également contribué à renforcer les liens entre la gouvernance des droits de propriété intellectuelle et la promotion du développement économique durable.

Indicateur de résultat III.1 : Une place de choix accordée au développement dans l'ensemble de l'Organisation, avec une prise en considération effective des principes et des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de tous les programmes concernés

III.3. Au cours de la période du PSMT, l'OMPI a accompli des progrès considérables dans la prise en compte du développement dans l'ensemble de ses neuf objectifs stratégiques. Le Secrétariat avait déjà accompli un grand pas en avant en 2009 grâce à la publication d'un ensemble d'instructions internes destinées à appliquer les principes du Plan d'action pour le développement et les recommandations dans l'ensemble de ses activités. L'incorporation dans

le PSMT lui-même des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement et des principes qu'elles contiennent, offrant ainsi une base pour leur application pratique et leur mise en œuvre dans les budgets biennaux ultérieurs et les programmes de travail annuels ainsi que pour la reddition de compte annuelle et biennale sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, a constitué un pas important sur cette voie³⁴. L'adoption, par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, de l'intégration de la planification et de la budgétisation des projets du Plan d'action pour le développement dans les processus budgétaires de l'Organisation a constitué un autre jalon important³⁵. La période considérée a également assisté à la mise en place d'une surveillance rigoureuse et d'un système d'évaluation destiné à assurer un suivi et à évaluer la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement.

III.4. Sur la période considérée, les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement ont progressivement été intégrées dans les activités des programmes de l'OMPI. Alors qu'en 2009, l'Organisation traitait seulement 19 des recommandations du Plan d'action pour le développement dans le cadre des projets, des activités ou des études, à la fin 2013, le Secrétariat avait effectivement intégré les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble des activités régulières des programmes concernés. Cela a été facilité par l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les cadres de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, à la fois dans les programmes de travail annuels et biennaux.

III.5. Outre l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans ses activités, l'OMPI a fait progresser la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement grâce à la mise en place de 31 projets au cours du PSMT, avec un budget total de plus de 28 millions de francs suisses. À la fin 2015, 25 projets du Plan d'action pour le développement au total avaient été achevés et évalués de manière indépendante. Un examen plus approfondi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et des recommandations du Plan d'action, conformément au mandat confié par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) était en cours à la fin 2015 et sera présenté au CDIP en novembre 2016.

III.6. La période considérée a vu une amélioration marquée de la fourniture d'activités axées sur le développement aux pays en développement, aux PMA et aux pays aux économies en transition, tenant compte de la diversité des besoins croissants des pays bénéficiaires. Celle-ci a été facilitée par le développement et l'utilisation de différents outils tels que, entre autres, les évaluations des besoins, les missions de programmation et la publication du *Manuel de l'assistance technique fournie par l'OMPI*³⁶ dans l'ensemble des six langues officielles des Nations Unies en 2014.

III.7. Le déploiement et l'amélioration en cours des bases de données spécialisées ont également continué à porter leurs fruits, en particulier la base de données sur l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP-TAD), la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP DMD) et la liste des consultants (IP-ROC). En outre, de nouvelles bases de données personnalisées ont été créées et mises en œuvre afin d'appuyer l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans le programme d'assistance technique de l'OMPI, à savoir une base de données pour la saisie des données de référence à utiliser dans les processus

³⁴ Avant l'établissement du rapport sur l'exécution du programme en 2014, le format standard contenait des sections distinctes pour la reddition de compte concernant la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Les rapports d'exécution du programme pour 2014 et pour l'exercice biennal 2014-2015 avaient intégré la reddition de compte concernant la mise en œuvre des recommandations et les projets du Plan d'action pour le développement dans le cadre des principales sections descriptives des programmes.

³⁵ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_48/a_48_5_rev.pdf

³⁶ http://www.wipo.int/export/sites/www/cooperation/fr/pdf/ta_manual.pdf

nationaux pour l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle (NIPS D) et une interface pour les activités Sud-Sud. La base de données IP Advantage, qui présente des études de cas accompagnées d'illustrations pratiques quant au fonctionnement de la propriété intellectuelle et sur la manière dont les droits de propriété intellectuelle contribuent à promouvoir l'innovation à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement a été élargie. La base de données IP Advantage contenait au total 210 études de cas et à la fin de 2015, la page d'accueil avait fait l'objet de 199 700 visites en 2014-2015.

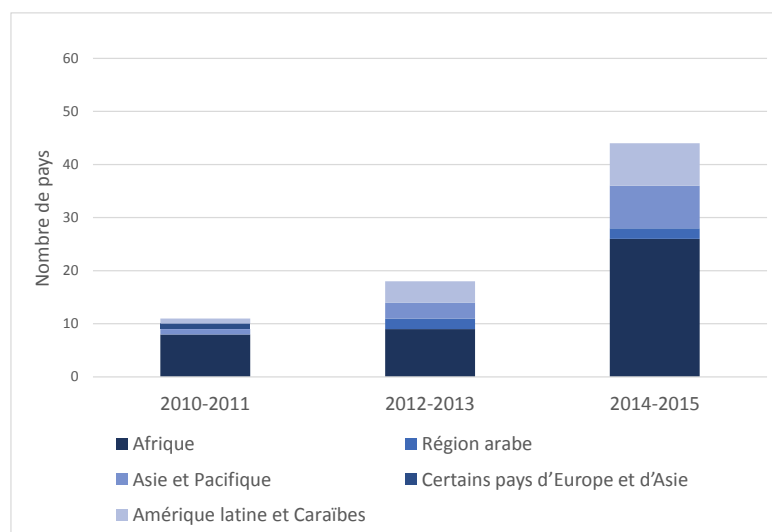
III.8. L'accent mis sur l'amélioration de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement parmi les pays en développement et les PMA a également été renforcé grâce à l'établissement d'une section expressément destinée à servir de centre de liaison au sein du Secteur du développement et la création d'une page Web³⁷ et d'un réseau virtuel sur la coopération Sud-Sud.

Indicateur de résultat III.2 : Nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition dotés de cadres politiques et législatifs équilibrés

III.9. Les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement se sont accompagnés de progrès parmi les États membres en matière d'élaboration de politiques et de cadres législatifs équilibrés pour la gouvernance de la propriété intellectuelle. En 2009, seul un nombre limité d'États membres parmi les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays aux économies en transition avaient adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de propriété intellectuelle ou un plan de développement lié à la propriété intellectuelle. Au cours de la période du PSMT, quelque 76 pays³⁸ au total, dont 24 PMA, ont commencé et entrepris de formuler/adopter des stratégies nationales de propriété intellectuelle et des plans nationaux de développement avec l'assistance des bureaux régionaux. À la fin 2015, 64 pays au total, dont 19 PMA, avaient adopté avec succès et mis en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle/des plans de développement nationaux. Il convient en particulier de noter qu'à la fin de la période de six années, quelque 26 pays d'Afrique avaient soit adopté, soit mis en œuvre de tels politiques et plans, dont 17 pays pour les seules années 2014-2015 (voir la Figure 11).

III.10. La formulation de stratégies nationales ou de plans de développement en matière de propriété intellectuelle a été facilitée par l'élaboration d'une méthodologie normalisée tout en étant flexible, ainsi qu'un jeu d'instruments de référence pratiques visant à aider les fonctionnaires investis dans l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle à évaluer l'état de leur système national de propriété intellectuelle, définir des objectifs stratégiques et évaluer leurs besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle, ainsi

Figure 11 : Adoption ou mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ou de plans nationaux de développement de la propriété intellectuelle 2010-2015 (cumul)



³⁷ http://www.wipo.int/cooperation/fr/south_south/

³⁸ Afrique (24), pays arabes (6), Asie et Pacifique (17), certains pays en Europe et en Asie (14), Amérique latine et Caraïbes (15).

qu'à assurer une collaboration cohérente et fructueuse dans le cadre de l'assistance technique de l'OMPI à destination des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Ces instruments ont été testés, peaufinés et consolidés sur la base des retours d'information de six pays pilotes ayant appliqué la méthodologie proposée dans l'élaboration de leurs stratégies nationales respectives en matière de propriété intellectuelle.

III.11. Les progrès réalisés en termes de création d'environnements juridiques équilibrés sur le plan national sont présentés au titre de l'objectif stratégique II.

Indicateur de résultat III.3 : Nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition dotés d'institutions de propriété intellectuelle et d'institutions connexes dynamiques et réactives

III.12. Les sept actions de l'OMPI dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2010-2020, adopté en 2011 à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (ONU – PMA IV), ont instillé davantage de cohésion et d'intérêt pour la fourniture de l'assistance technique aux PMA tout au long de la période considérée. À l'appui de sa mise en œuvre, l'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, plusieurs programmes de partenariat interrégional ont été établis en coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

III.13. Le renforcement des capacités des PMA dans l'utilisation de technologies appropriées pour certains enjeux de développement a reçu une attention particulière au cours de la période considérée. Dans le cadre du projet pilote composé de trois PMA, à savoir le Bangladesh, le Népal et la Zambie, des solutions technologiques pertinentes aux problèmes recensés ont été identifiées et des plans d'action préparés pour chacun des domaines où il existe des besoins. Le projet pilote a par la suite été étendu à d'autres pays.

III.14. Pendant toute la durée du PSMT, l'OMPI a continué à s'appuyer sur la réussite de son programme d'initiative universitaire. En tout, 74 universités et instituts de recherche-développement des États membres de l'OMPI ont reçu de l'aide dans le cadre de cette initiative pour la création de leurs unités de gestion de la propriété intellectuelle ou l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle. L'adoption par le Gouvernement polonais d'une loi relative à l'enseignement supérieur, qui donnait à tous les établissements d'enseignement supérieur (132 dans le secteur public et 302 dans le secteur privé) l'obligation de disposer d'une politique de propriété intellectuelle institutionnelle actualisée au 31 mars 2015 au plus tard, avait eu un impact particulier. De ce fait, à la fin de 2015, 434 universités et établissements d'enseignement supérieur avaient élaboré de nouvelles politiques de propriété intellectuelle en Pologne. Le programme d'initiative universitaire de l'OMPI a été révisé en 2014 afin de tenter d'améliorer la personnalisation des besoins en mutation des universités et instituts de recherche-développement au sein des États membres de l'OMPI.

III.15. Consultez l'objectif stratégique IV pour connaître les progrès relatifs au système d'automatisation de la propriété industrielle (IPAS), aux CATI et aux bureaux de transfert de technologie.

Indicateur de résultat III.4 : Masse critique de ressources humaines dotées des qualifications nécessaires dans un nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition

III.16. L'OMPI a investi une quantité considérable de ressources dans la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des États membres, avec une attention particulière sur les pays en développement, les PMA et les pays en transition. Au cours de la période considérée, des programmes de formation spécialisée, de sensibilisation ciblée, de renforcement des capacités et de développement des compétences ont créé des possibilités d'accès à de nouvelles informations et de nouveaux savoirs, ont eu pour bénéficiaires un éventail de plus en plus large de publics dont des décideurs, des administrateurs et des fonctionnaires, des spécialistes et gestionnaires de la propriété intellectuelle, des chercheurs et des universitaires, des chefs d'entreprise et des industriels. Ces activités ont conduit à une augmentation du nombre des spécialistes de la propriété intellectuelle qui servent de ressources relatives aux savoirs dans les régions et représentent une grande série d'institutions comme les universités, les centres de promotion commerciale et les pépinières, les instituts de recherche et de développement, les organismes d'innovation, les offices de propriété intellectuelle, ainsi que les services judiciaires et d'application des lois.

III.17. L'OMPI a touché son public le plus large au travers de son programme d'enseignement à distance qui, entre 2010 et 2015 et dans 15 langues à la fin, a apporté une formation à plus de 243 000 personnes intéressées par la propriété intellectuelle, couvrant un large éventail de sujets relatifs à la propriété intellectuelle. Afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, plusieurs cours d'enseignement à distance ont été révisés et actualisés au cours de la période considérée, et de nouveaux cours ont été élaborés, notamment sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, la propriété intellectuelle et l'accès aux technologies médicales, et la gestion de la propriété intellectuelle. En outre, les recommandations du Plan d'action pour le développement ont continué à être intégrées dans les cours d'enseignement à distance au travers, par exemple, de l'ajout de modules d'enseignement relatifs aux éléments de flexibilité, aux exceptions et limitations, et aux questions relatives au domaine public dans les cours avancés.

III.18. En coopération avec des institutions partenaires régulières des pays développés et des pays en développement, le Programme de perfectionnement des cadres a formé au total 1342 fonctionnaires issus de pays en développement, de PMA et de pays en transition dans plusieurs domaines spécialisés de la propriété intellectuelle, comme la recherche et l'examen de brevets dans les domaines de la biotechnologie ou des produits pharmaceutiques, les marques, le droit d'auteur et les droits connexes, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que le transfert de technologie et la concession de licence. Une évaluation des besoins de formation, menée en 2015, a entraîné une révision du catalogue de cours, incluant, entre autres, l'ajout de nouvelles thématiques (la gestion des offices de propriété intellectuelle, la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle, et la propriété intellectuelle et la création de marques) et l'introduction de deux nouveaux cours ciblant des besoins régionaux spécifiques : l'un pour les PMA et l'autre pour les pays des Caraïbes.

III.19. Les cours d'été de l'OMPI ont formé au total plus de 1900 étudiants diplômés des cycles supérieurs et jeunes actifs dans de nombreux domaines et disciplines en lien avec la propriété intellectuelle. Environ 70 chefs d'entreprise, cadres supérieurs et stratèges des entreprises ont bénéficié du programme de formation des cadres de l'OMPI (voir le Tableau 1).

Tableau 5 : Nombre de participants aux programmes d'enseignement et de formation de l'OMPI, 2010-2015

Année	Nombre de participants aux programmes d'enseignement et de formation de l'OMPI (tous types de participants et diplômes confondus)					
	Programme de perfectionnement professionnel	Enseignement à distance	Programme des établissements universitaires	Programme de formation des cadres	Programme des cours d'été de l'OMPI	Total
2010-2011	396	83 800	249	23	640	85 108
2012-2013	484	81 484	332	48	630	82 978
2014-2015	462	78 551	340		689	80 042
Total	1 342	243 835	921	71	1 959	248 128

III.20. Afin de pallier une relative pénurie de professionnels de la propriété intellectuelle ayant suivi une formation universitaire, l'OMPI a utilisé son Programme destiné aux établissements universitaires pour proposer des programmes conjoints de niveau master dans le domaine de la propriété intellectuelle en collaboration avec les universités et établissements partenaires en Afrique³⁹, en Asie et dans le Pacifique⁴⁰, en Europe⁴¹, en Amérique latine et dans les Caraïbes⁴². Entre 2010 et 2015, quelque 921 boursiers issus de pays en développement, de PMA et de pays en transition ont suivi ces programmes, renforçant ainsi la base de ressources humaines relatives à la propriété intellectuelle dans les pays en développement. L'OMPI a également continué à renforcer les capacités des enseignants et des fonctionnaires en matière de propriété intellectuelle en coopération avec l'OMC par l'organisation conjointe des colloques à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle et du cours avancé sur la propriété intellectuelle pour les fonctionnaires OMPI-OMC.

III.21. L'effet d'entraînement des activités de formation et de renforcement des capacités a été renforcé par le biais du projet de nouvelles académies, qui a été intégré au programme ordinaire de l'Académie en 2014. De ce fait, six établissements nationaux de formation en matière de propriété intellectuelle ont vu le jour et décerneront plus de 20 000 certificats de formation en matière de propriété intellectuelle d'ici la fin du PSMT. Sept nouveaux accords pour la création de nouveaux établissements nationaux de formation ont été conclus fin 2015.

III.22. L'OMPI a également travaillé en vue d'améliorer la connaissance et la compréhension des questions relatives à la propriété intellectuelle dans les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Le bulletin électronique des PME du Secrétariat a attiré un plus grand nombre d'abonnés en 2014 par rapport à 2010 (voir la Figure 12). En 2015, les critères d'abonnement ont été modifiés, exigeant que les abonnés existants au bulletin électronique des PME se réabonnent, pour en fin de compte se retrouver avec une base d'utilisateurs plus petite, mais plus concentrée. Le site Web de l'OMPI dédié aux PME a suscité un vif intérêt pendant toute la durée du PSMT, en dépit du fait que le nombre de téléchargements ait connu une baisse temporaire en 2014 par rapport aux années précédentes (voir la Figure 13).

³⁹ L'Université Africa et l'ARIPO (Zimbabwe), l'Université de Yaoundé II et l'OAPI (Cameroun).

⁴⁰ L'Université de technologie du Queensland (QUT – Australie), l'Université nationale de Séoul (SNU) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) (République de Corée).

⁴¹ L'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail en Italie, et l'Université d'Haïfa en Israël.

⁴² L'Université australe et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Argentine.

Figure 12 : Nombre d'abonnés au bulletin électronique des PME du Secrétariat de l'OMPI, 2010-2015

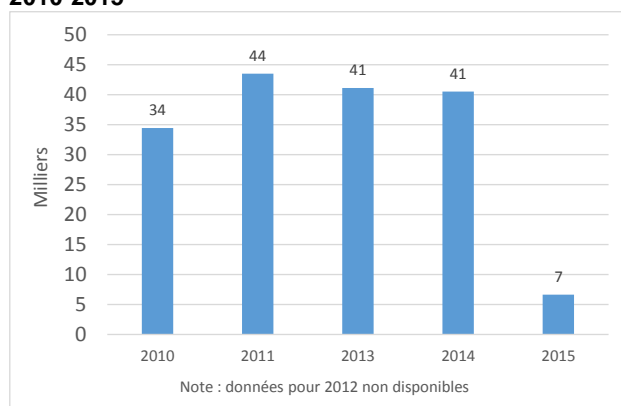
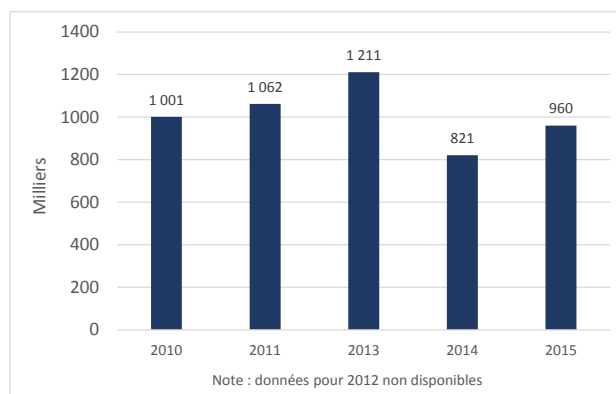


Figure 13 : Nombre de visites de la page Web de l'OMPI dédiée aux PME, 2010-2015



III.23. En outre, l'OMPI a ciblé les représentants des PME et des institutions d'appui aux PME avec des formations sur l'importance de la propriété intellectuelle pour soutenir l'innovation. Plus de 2400 stagiaires ont bénéficié de ces opportunités entre 2012 et 2015⁴³, avec des taux de satisfaction compris entre 90 et 100% parmi les participants⁴⁴.

III.24. L'élargissement aux PME et aux institutions d'appui aux PME a eu lieu grâce à l'élaboration de supports de sensibilisation et de renforcement des capacités. L'instrument multimédia IP PANORAMA™, mis au point en trois ans par l'OMPI, en collaboration avec l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA), était de plus en plus utilisé en tant qu'instrument d'autoapprentissage interactif dans le domaine de la gestion des actifs de propriété intellectuelle par un large éventail de parties prenantes de PME, dont des universités, des consultants en entreprises, des chercheurs et des PME du monde entier. Au total, au cours de la période considérée, plus de 3000 étudiants ont suivi une formation internationale à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle au service des entreprises, fondée sur l'instrument multimédia IP PANORAMA™. Pour en maximiser la portée, des versions en langue locale d'IP PANORAMA ont vu le jour.

Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

Résultat stratégique IV.1 : Un système de propriété intellectuelle caractérisé par un accès effectif à l'information et au savoir en matière de propriété intellectuelle et une meilleure utilisation de ceux-ci

IV.1. Ces six dernières années, l'OMPI a largement contribué à améliorer l'efficacité du système de propriété intellectuelle et l'accès à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, ainsi que leur utilisation. Au cours de cette période, l'appui et l'assistance technique ont aidé les États membres à adopter les systèmes opérationnels destinés aux offices de propriété intellectuelle de l'OMPI comme solution effective pour gérer la demande de droits de propriété intellectuelle et fournir des services de qualité à leurs partenaires. Par ailleurs, en assurant la mise à jour flexible et en continu des systèmes de classification internationale de la propriété intellectuelle, tels que la classification internationale des brevets (CIB) et la classification de Nice, l'OMPI s'est assurée que l'accès à l'information et

⁴³ Les chiffres pour 2010-2011 ne sont pas disponibles.

⁴⁴ Pour les années comprises entre 2013 et 2015. Les données concernant les taux de satisfaction des années précédentes ne sont pas disponibles.

aux savoirs relatifs à la propriété intellectuelle continue d'être facilité par une typologie moderne d'état de la technique et la protection existante qui tient compte des évolutions rapides ayant lieu dans les secteurs de la création et de l'innovation. L'intérêt pour les informations et les données mises à disposition par l'OMPI concernant les classifications et les normes en matière de propriété intellectuelle s'est radicalement accru ces six dernières années, comme en témoignent quelques cinq millions d'utilisateurs ayant consulté ces informations sur les sites Web de l'OMPI rien qu'en 2015.

IV.2. Qui plus est, les investissements de l'OMPI dans des bases de données et autres plateformes mondiales de propriété intellectuelle ont mis à la disposition d'un public international de plus en plus large un corpus de données et d'informations relatives à la propriété intellectuelle en croissance constante. La base de données PATENTSCOPE et la base de données mondiale sur les marques couvraient désormais une gamme de ressources globales bien plus vaste encore, avec les collections de documents nationaux relatifs à la propriété intellectuelle pour l'année 2015, qu'elles ne le faisaient au début du PSMT. Une liste grandissante de langues de recherche a mis ces outils à la disposition d'une base d'utilisateurs mondiale de plus en plus large. L'OMPI a aussi énormément amélioré l'accès aux informations relatives à la propriété intellectuelle commerciale tierce spécialisée, ainsi qu'à la littérature scientifique et technique dans le cadre de deux partenariats public-privé, à savoir les programmes relatifs à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et à l'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) conclus par l'OMPI avec des vendeurs de bases de données commerciales et des éditeurs scientifiques et techniques, respectivement.

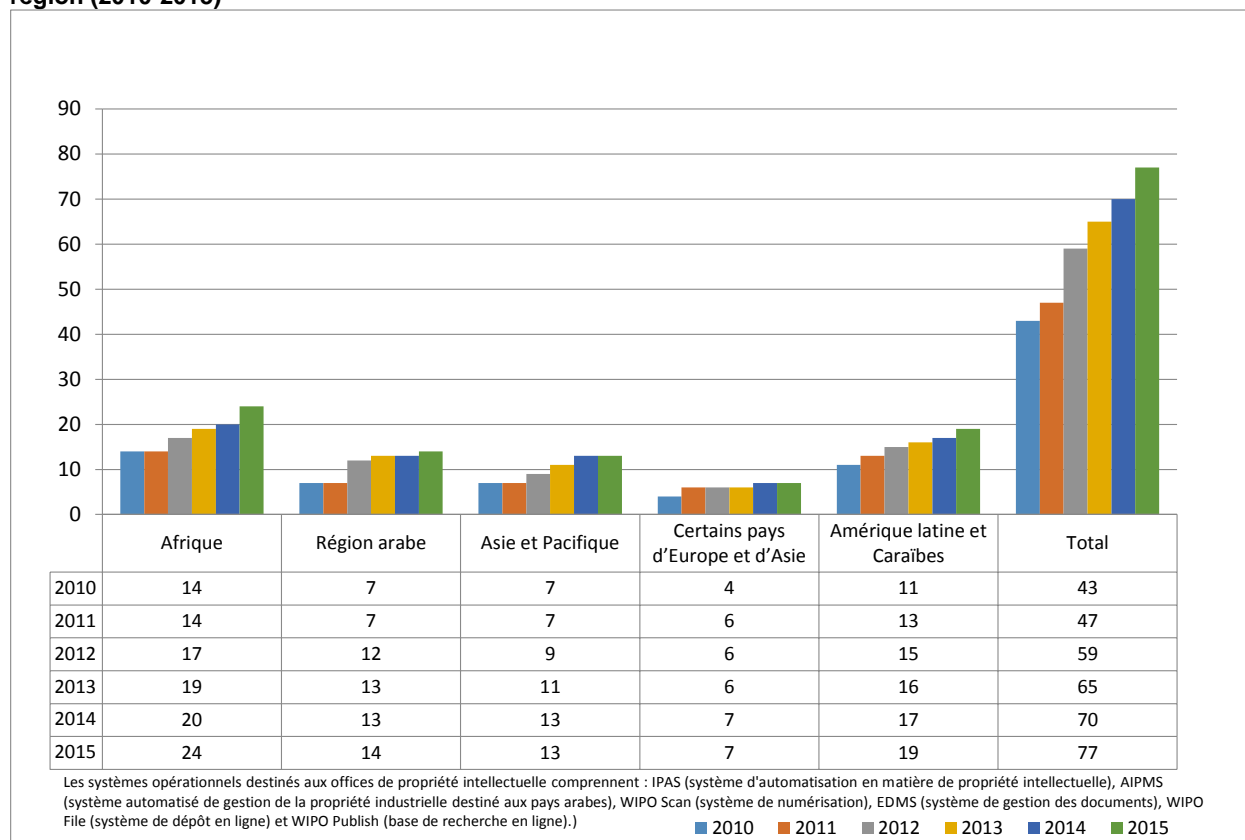
IV.3. L'OMPI a également contribué à intensifier la coopération technique directe entre les offices de propriété intellectuelle des États membres via WIPO CASE et WIPO DAS, deux plateformes de services TIC qui permettent le partage direct d'informations relatives à la propriété intellectuelle entre les offices de propriété intellectuelle.

Indicateur de résultat IV.1.1 : Fonctionnement plus efficace des offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'en témoigne la réduction des délais de traitement et du volume des demandes en attente

IV.4. Les offices de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays en transition, sont confrontés à des difficultés pour fournir des services efficaces et de haute qualité aux demandeurs de droits de propriété intellectuelle, au public ainsi qu'à leurs partenaires. L'OMPI a donc effectué d'importants investissements dans ce domaine ces six dernières années, pour appuyer i) le déploiement du système d'automatisation de la propriété industrielle (IPAS), ii) la mise au point du nouveau module du système de gestion électronique des documents (EDMS), et iii) l'achèvement du logiciel de numérisation de l'OMPI, WIPOScan. En outre, l'OMPI a directement apporté son aide aux offices de propriété intellectuelle pour numériser leurs registres de propriété industrielle et améliorer la qualité des données de propriété intellectuelle, ainsi que la formation et le transfert de connaissances sur l'utilisation des solutions de l'OMPI. La Figure 14 illustre comment ce travail a conduit à l'augmentation régulière de l'utilisation des systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI ces six dernières années. Fin 2015, quelque 77 offices de propriété intellectuelle utilisaient les systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI, une augmentation de plus de 100% depuis 2010⁴⁵.

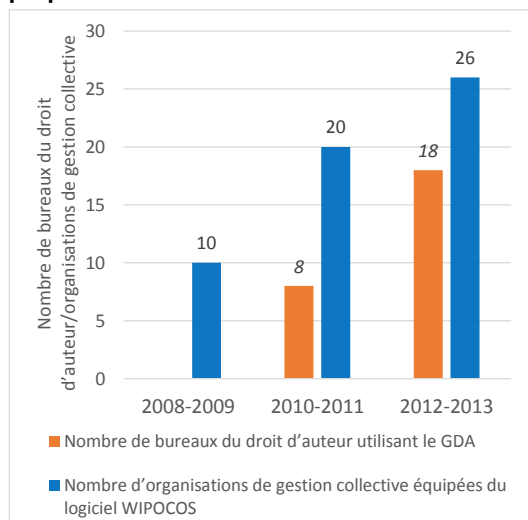
⁴⁵ Comprendant l'IPAS, le système arabe de gestion de la propriété industrielle de l'OMPI (AIPMS), EDMS, WIPOScan et le module de Madrid de l'OMPI.

Figure 14 : Augmentation de l'utilisation des systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI par région (2010-2015)



IV.5. L'OMPI a continué à améliorer les systèmes déployés dans les États membres en mettant au point de nouvelles fonctionnalités permettant aux offices de propriété intellectuelle de travailler de manière totalement dématérialisée et de fonctionner de manière multilingue, notamment pour les offices travaillant en langue arabe. Deux nouveaux modules ont été mis au point pour donner aux offices de propriété intellectuelle le choix d'opter pour tous les services en ligne : WIPO File, une solution de dépôt en ligne pour les offices de petite et moyenne tailles, et WIPO Publish, un système de publication, de recherche et de diffusion des données et documents de propriété intellectuelle en ligne. Les services d'assistance ont été améliorés en dispensant une meilleure formation et le transfert de connaissances et en créant une fonction de service d'assistance dédiée au titre du programme.

Figure 15 : Améliorations de l'infrastructure de propriété intellectuelle liée au droit d'auteur



IV.6. Clairement, en ce qui concerne une meilleure gestion du droit d'auteur, la période à l'examen a enregistré une augmentation du nombre d'organisations de gestion collective et de bureaux du droit d'auteur utilisant le logiciel de l'OMPI pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, WIPOCOS, et le système *Gestion del Derecho de Autor* (GDA). Pour ce qui est de WIPOCOS, le nombre d'organisations de gestion collective équipées du système est passé de 10 en 2008-2009 à 20 en 2010-2011, puis 26 fin 2013. Le nombre de bureaux du droit d'auteur utilisant le système GDA est passé de huit à 18 entre 2011 et 2013 (voir la Figure 15).

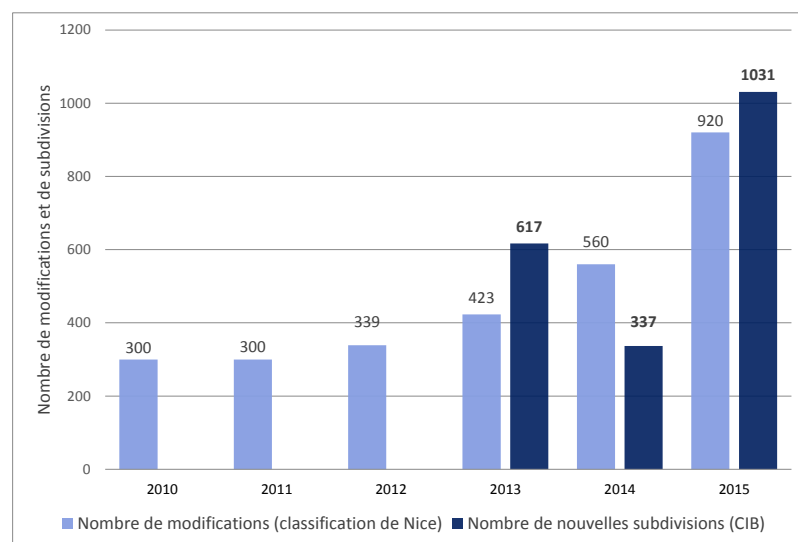
IV.7. Le système GDA a été arrêté en 2015 en transférant les ressources de l'OMPI à tous les bureaux du droit d'auteur utilisant GDA. WIPOCOS est entré en 2014 dans sa phase de mise à niveau transitionnelle en lançant la mise au point du système qui lui succédera pour WIPOCOS, WIPO Copyright Connection (WCC). WCC devrait pouvoir offrir un système interconnecté pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins aux organisations de gestion collective des États membres. Un sous-traitant externe a été engagé fin 2014 et une solution technique a été fournie au milieu de l'année 2015. Le système était dans sa phase de développement finale à la fin de l'année 2015 et le déploiement auprès des organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA devait débuter en 2016⁴⁶.

IV.8. Le travail de l'OMPI dans ce domaine a semblé faire l'unanimité auprès des États membres, puisque 70 à 80% des gouvernements ont indiqué des améliorations dans l'efficacité de l'administration et de la gouvernance des offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions nationales.

Indicateur de résultat IV.1.2 : Nombre et diversité accrus des utilisateurs de l'information et des connaissances générées par le système de propriété intellectuelle

IV.9. L'accès aux informations du système international de propriété intellectuelle et leur utilisation reposent sur la capacité de l'OMPI à maintenir un système de classifications international des biens et services protégés accepté partout dans le monde, ainsi que des normes de propriété intellectuelle claires et mises à jour pour orienter les pratiques de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. Les classifications sont indispensables, entre autres, dans la recherche de l'état de la technique par les offices de brevets, les inventeurs potentiels, les entités de recherche et développement et les autres parties concernées par l'application ou l'élaboration d'une technologie.

Figure 16 : Tendances de mises à jour de la CIB et de la classification de Nice, 2010-2015



IV.10. Au cours des six dernières années, l'OMPI a régulièrement mis à jour toutes les classifications et a continué à intégrer et à améliorer les procédures et plateformes permettant de réviser les classifications afin de s'assurer que les dernières avancées technologiques soient prises en compte. Une structure simplifiée du système de classement selon la classification internationale des brevets (CIB) est entrée en vigueur en 2011. La même année, un accord entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)

et l'Office européen des brevets (OEB) pour intégrer leurs classifications distinctes dans le système de classification coopérative des brevets (CPC), qui est fondé sur la CIB, a constitué un progrès majeur pour une plus large acceptation et une utilisation plus efficace des classifications internationales. Les mises à jour continues de la CIB ont été facilitées par

⁴⁶

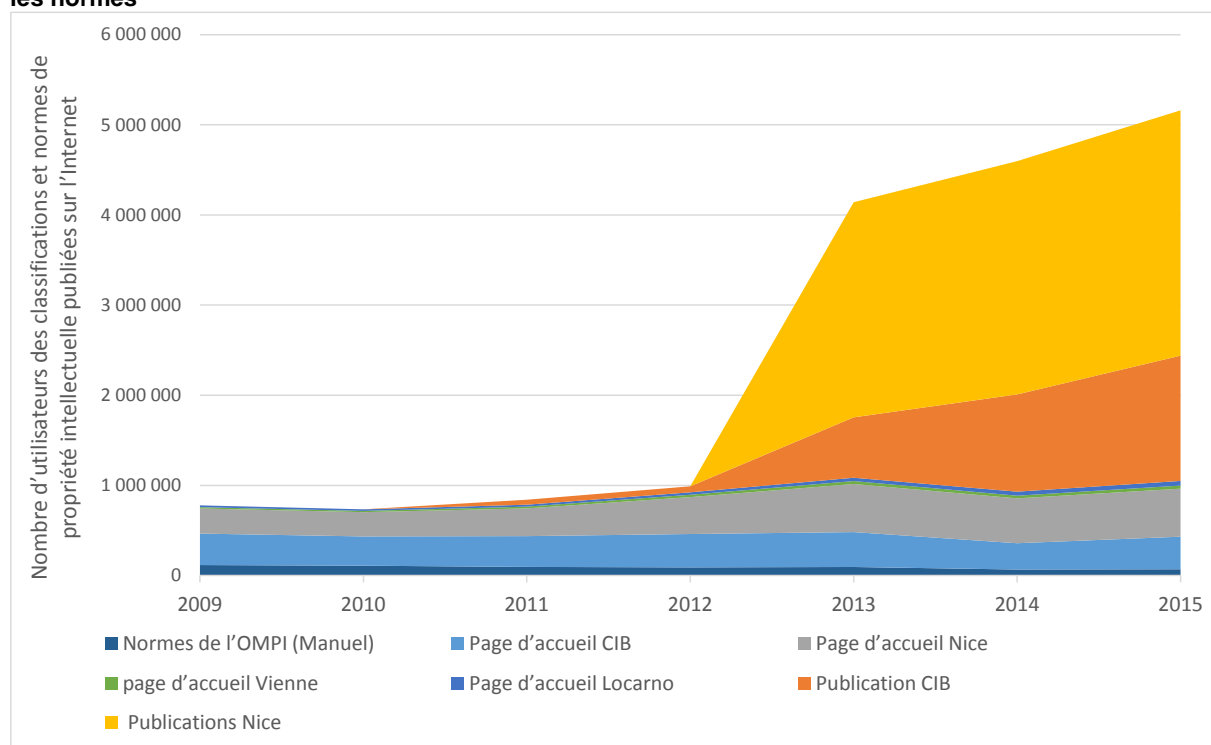
L'OMPI s'engage à maintenir le WIPOCOS actuel pendant l'élaboration d'un système amélioré.

l'introduction de plateformes de classification améliorées sorties en 2012 et en 2014⁴⁷. Un ralentissement temporaire des mises à jour du CIB en 2014 a été plus que compensé par le nombre élevé de nouvelles subdivisions qui ont été introduites dans le système en 2015 (voir la Figure 16).

IV.11. Une réforme de la classification de Nice au cours de la période du PSMT a rendu possible la publication annuelle des modifications de celle-ci à partir de 2013. Cette amélioration, appuyée par une nouvelle plateforme de publication introduite simultanément, a constitué une étape importante pour assurer l'adaptation continue de la classification de Nice aux nouvelles évolutions⁴⁸. Au total, 1480 nouvelles modifications ont été introduites en 2014-2015, soit une augmentation de 94% par rapport à 2012-2013. En outre, 25 nouveaux dossiers ont été introduits et 43 dossiers existants ont été révisés (voir la Figure 16) au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

IV.12. La réussite de l'OMPI dans la gestion des différents systèmes de classification de la propriété intellectuelle peut être évaluée par le nombre croissant d'utilisateurs ayant consulté les publications de l'OMPI sur Internet concernant les classifications et les normes internationales (voir la Figure 17). En tout, plus de 5,1 millions d'utilisateurs ont consulté les pages Web et publications de l'OMPI relatives aux normes et classifications en 2015, contre moins de 780 000 à la fin de l'année 2009. Cela représente plus de cinq fois plus de trafic sur ces ressources de l'OMPI. Les publications de l'OMPI sur la CIB et la classification de Nice sont, de loin, celles qui ont généré le plus de trafic : près de 1,4 million d'utilisateurs ont visité le site Web des publications de la CIB; près du double, soit 2,7 millions d'utilisateurs ont consulté le site des publications de la classification de Nice en 2015. Près de la moitié de ces visites (44,8%) provenait des pays en développement en 2015, soit 1,8 million d'utilisateurs au total.

Figure 17 : Utilisateurs consultant les publications Internet sur les classifications internationales et les normes



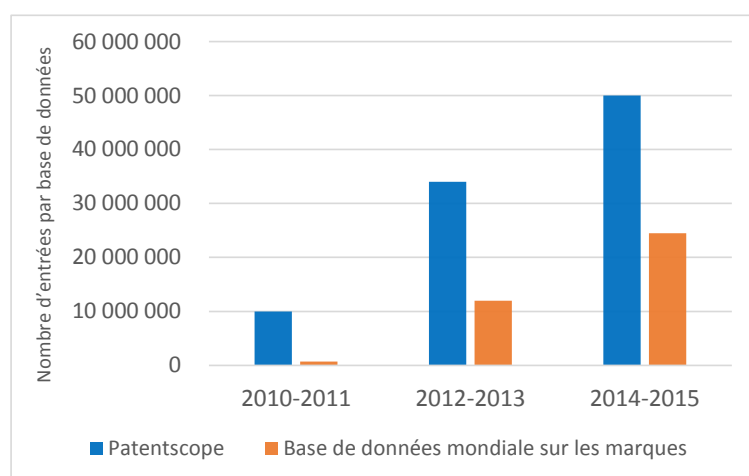
⁴⁷ La modification de la plateforme en avril 2014 incluait un nouvel outil de recherche et la plateforme parallèle FIPPCP, Classification internationale des brevets/Classification coopérative des brevets/FI), pour aider les utilisateurs à consulter les différences et le lien entre ces systèmes de classification.

⁴⁸ Des nouvelles éditions de la classification de Nice sont encore publiées tous les cinq ans.

IV.13. Le travail de l'OMPI sur les classifications internationales et les normes s'est achevé par ses investissements dans des bases de données mondiales de propriété intellectuelle au cours des six dernières années, notamment, en particulier, le portail PATENTSCOPE et la base de données mondiale sur les marques de l'OMPI.

IV.14. Entre 2010 et 2015, le Secrétariat a considérablement augmenté la diversité et la quantité des contenus auxquels il est possible d'accéder par le biais de ces plateformes. Le nombre d'enregistrements disponibles sur le portail PATENTSCOPE a progressé de 400%, passant de 10 millions en 2010 à 50 millions en 2015. La taille de la base de données mondiale sur les marques a été multipliée par plus de trente (soit une augmentation de 3400%), passant de 700 000 enregistrements initiaux en 2010 à 24,4 millions d'enregistrements à la fin de la période de six années (voir la Figure 18).

Figure 18 : Progression des enregistrements disponibles sur le portail PATENTSCOPE et dans la base de données mondiale sur les marques. 2010-2015



IV.15. L'augmentation du nombre d'enregistrements figurant dans les bases de données de l'OMPI s'est accompagnée d'un élargissement de la couverture mondiale des plateformes. Le portail PATENTSCOPE et la base de données mondiale sur les marques ont considérablement augmenté le nombre de collections régionales et nationales accessibles par leur intermédiaire. Dans le cas du portail PATENTSCOPE, le nombre de collections a progressé d'environ 440%, c'est-à-dire qu'il est passé de huit en 2009 à 43 à la fin de 2015⁴⁹. La base de données

mondiale sur les marques comportait 26 collections disponibles à la fin de la période du PSMT (voir la Figure 19). Les utilisateurs ont également pu utiliser un catalogue de langues en plein essor pour accéder à ces informations : 14 langues étaient disponibles pour les recherches multilingues en 2015⁵⁰ et il était possible d'utiliser des systèmes de traduction automatique pour sept paires de langues⁵¹ (voir la Figure 20).

⁴⁹ Cela comprenait un ajout important de collections provenant de Chine, des États-Unis d'Amérique et du Japon.

⁵⁰ Les langues ajoutées comprenaient l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le portugais, le japonais, le russe, le chinois et le coréen (2010-2011); le néerlandais, l'italien et le suédois (2012-2013); le danois et le polonais (2014-2015).

⁵¹ Dont anglais - français, anglais - chinois, (2010-2011); anglais - allemand, anglais - japonais (2012-2013); anglais - coréen, anglais - russe, anglais - espagnol, anglais - chinois (élargi pour inclure les descriptions et les réclamations) (2014-2015).

Figure 19 : Couverture nationale et régionale du portail PATENTSCOPE et de la base de données mondiale sur les marques

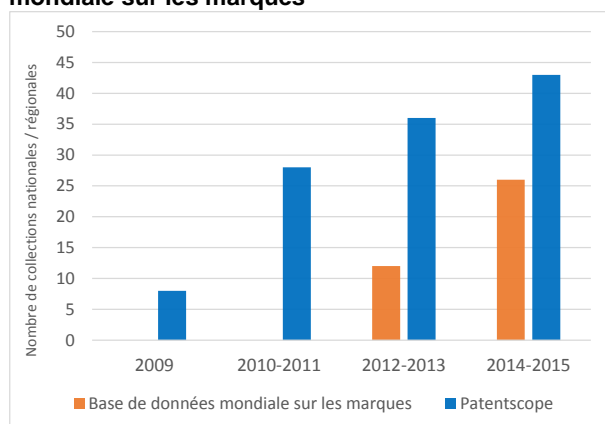
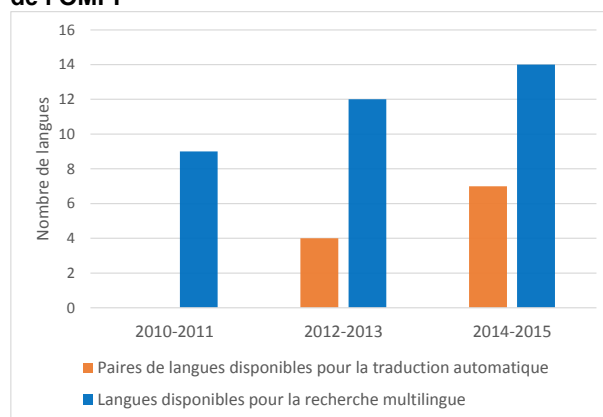
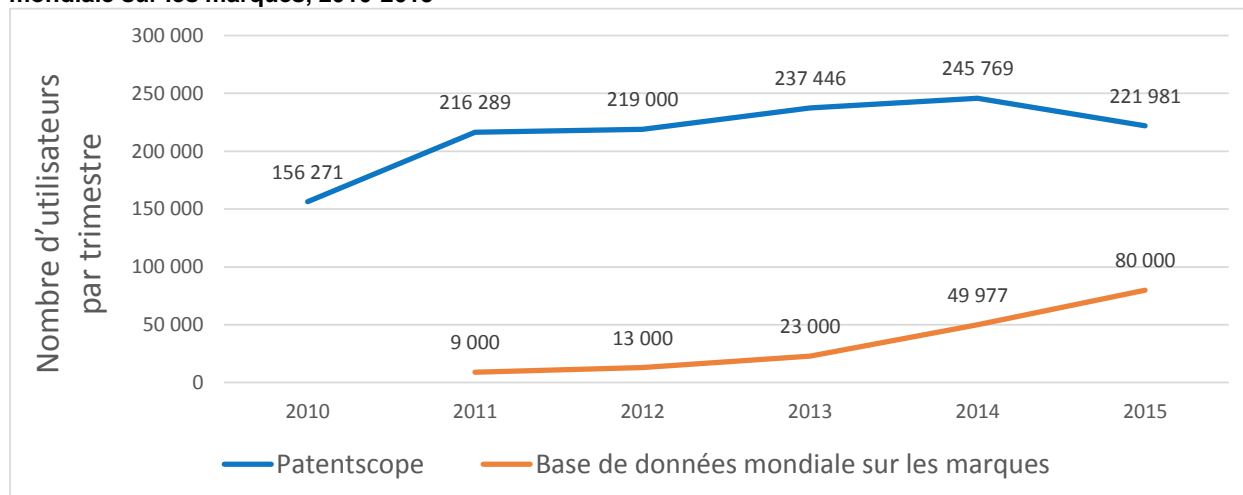


Figure 20 : Disponibilité des langues et des outils linguistiques dans les bases de données mondiales de l'OMPI



IV.16. Le Secrétariat a également transformé le portail PATENTSCOPE en un système entièrement nouveau de haute performance à la fin de 2011, améliorant ainsi les fonctions de recherche et l'expérience des utilisateurs. Cette démarche ainsi que les autres améliorations susmentionnées ont engendré une augmentation générale du nombre de visiteurs des bases de données mondiales de l'OMPI. Le portail PATENTSCOPE a enregistré une croissance générale de 42% du nombre de ses utilisateurs entre 2010 et 2015. Dans le cas de la base de données mondiale sur les marques, le nombre d'utilisateurs est passé de 9000 seulement en 2011 à 80 000 en 2015 (voir la Figure 21).

Figure 21 : Progression du nombre d'utilisateurs du portail PATENTSCOPE et de la base de données mondiale sur les marques, 2010-2015



IV.17. Un nouveau service a été lancé en janvier 2015, à savoir la base de données mondiale sur les dessins et modèles industriels. À la fin de sa première année de fonctionnement, la base de données mondiale sur les dessins et modèles avait déjà atteint le nombre impressionnant de 14 000 visiteurs uniques par trimestre. En outre, le nombre de collections nationales s'élevait à cinq et elles comportaient plus de 1,5 million de documents de dessins et modèles.

Figure 22 : Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex, 2010-2015



en 2010 à 350 000 en 2011. En 2012, sa deuxième année d'exploitation complète, WIPO Lex a enregistré 770 000 utilisateurs annuels. Depuis, ce nombre a plus que doublé pour atteindre plus de 1,8 million en 2015 et la base couvre un contenu juridique dans les six langues des Nations Unies (voir la Figure 22).

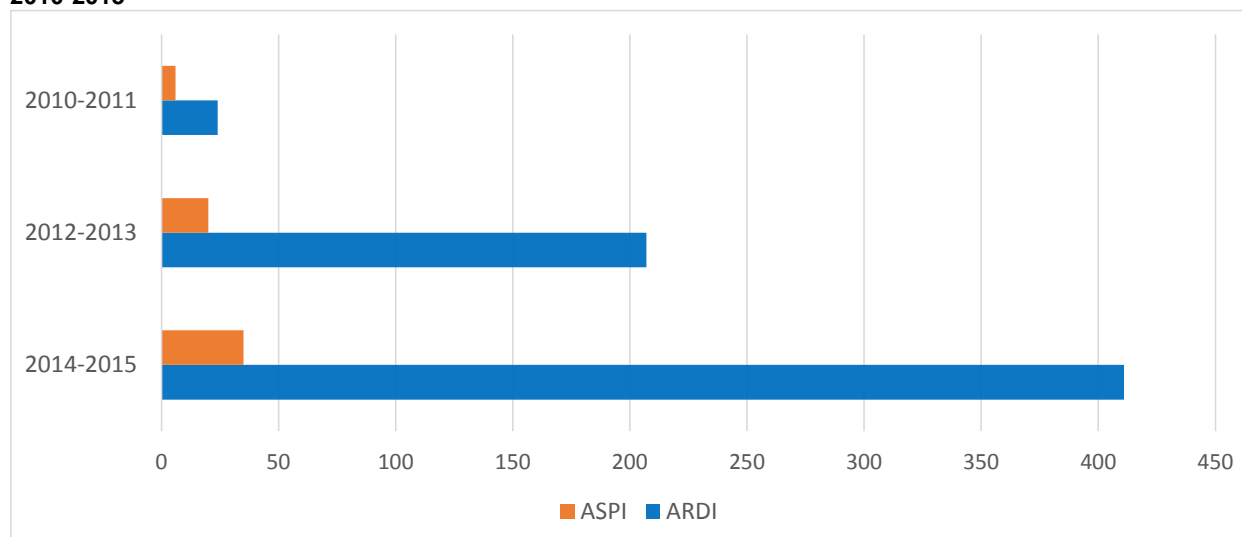
IV.19. Grâce aux centres d'appui à l'innovation et à la technologie (CATI), l'OMPI a également pu fournir aux innovateurs dans les pays en développement, les PMA et les pays aux économies en transition un meilleur accès à des informations techniques de grande qualité et à des services de propriété intellectuelle connexes les aidant à exploiter leur potentiel créatif et à gérer leurs droits de propriété intellectuelle. Après avoir reçu pour mandat de poursuivre la création des CATI à titre d'initiative pilote dans le cadre du Plan d'action pour le développement, l'OMPI avait établi des réseaux de CATI dans 18 pays à la fin de 2011. À la fin de 2015, ce chiffre est passé à 50 pays dans lesquels plus de 400 CATI avaient été établis. En moyenne, chaque de ces centres a dispensé ses services à entre 874 et 2631 utilisateurs par trimestre en 2015. Quelque 25 réseaux de CATI étaient considérés comme viables à la fin de 2015. Certains réseaux nationaux commencent également à partager leurs expériences et bonnes pratiques par le biais de la création de réseaux régionaux de CATI formels tels que celui formé parmi les États membres de l'ASEAN et le réseau CATI-CARD qui comprend les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine. Un réseau virtuel de CATI en ligne a également été créé par l'intermédiaire de la plateforme de partage des connaissances e-TISC qui comptait presque 1500 membres et 25 000 consultations de page en 2015 et qui propose des actualités, des manifestations, des blogs de discussion, ainsi que la possibilité de débattre des différents aspects des droits de propriété intellectuelle avec des experts de renom dans leur domaine respectif. Plus récemment, la plateforme e-TISC ainsi que la page d'accueil sur le site Web de l'OMPI offraient une palette toujours plus large de possibilités d'apprentissage en ligne, dont divers séminaires sur le Web et un didacticiel en ligne interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets.

IV.20. L'OMPI a également considérablement amélioré l'accès aux informations spécialisées de tiers ainsi qu'aux informations commerciales relatives à la propriété intellectuelle au cours des six dernières années. En 2010, le Secrétariat a lancé le projet d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), démultipliant les expériences issues d'un programme similaire, le programme ARDI, qui avait débuté un an auparavant. En partenariat avec des vendeurs de bases de données commerciales et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, les deux programmes ont permis un accès à un certain nombre de bases de données commerciales gratuit ou à un tarif préférentiel dans les pays en développement et les PMA. Peu après son lancement, le programme ARDI a considérablement développé l'accès aux revues en rejoignant le partenariat Research4Life (R4L) qui a alors permis l'accès à plus de 8000 revues collégiales dans le cadre du programme Interréseau-Santé initiative d'accès aux

IV.18. En septembre 2010, l'OMPI a mis en place une nouvelle base de données en ligne des lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle, WIPO Lex, pour remplacer son précédent portail électronique pour les documents juridiques relatifs à la propriété intellectuelle, la collection de lois accessibles en ligne (CLEA). Depuis son lancement, le nombre d'utilisateurs de ce nouveau système a considérablement progressé, passant de 58 000

recherches (HINARI – revues consacrées à la médecine traditionnelle et à la santé), du programme AGORA (Système de recherche mondiale en ligne sur l’agriculture) de la FAO (revues consacrées à l’agriculture) et du programme d’Accès en ligne pour la recherche sur l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (questions environnementales). En 2015, le programme ARDI offrait à ses utilisateurs un accès à 21 243 revues, 48 988 livres électroniques et 169 ouvrages de référence. Le nombre d’utilisateurs institutionnels profitant de ces ressources a régulièrement progressé à la fois pour le programme ARDI et ASPI, malgré une croissance comparativement plus lente dans le cas du programme ASPI (voir la Figure 23).

Figure 23 : Progression du nombre d’utilisateurs institutionnels actifs des programmes ARDI et ASPI, 2010-2015



IV.21. Les CATI commencent également à offrir des services d’analyse de brevets afin d’assurer un suivi des rapports panoramiques sur les brevets rédigés sur des technologies spécifiques à ce jour, en particulier dans les domaines de la santé publique, de l’alimentation, de l’agriculture et de l’environnement. En 2015, 12 de ces rapports panoramiques sur les brevets avaient été rédigés en coopération avec des organisations intergouvernementales et des États membres partenaires. De plus, des orientations méthodologiques et un manuel relatif aux outils libres et gratuits aux fins de l’élaboration des rapports panoramiques sur les brevets ont été respectivement rédigés en 2014 et 2015 et constitueront la base de formations pour que les CATI puissent effectivement proposer ces services.

Indicateur de résultat IV.1.3 : Création de plateformes supplémentaires entre offices de propriété intellectuelle pour intensifier la coopération technique internationale sur une base volontaire

IV.22. Le travail mené dans le cadre de cet objectif stratégique a également donné lieu à l’intensification de la coopération bidirectionnelle entre les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions connexes au sein des États membres de l’OMPI. Cette tendance tenait en particulier au développement et à l’élargissement des deux plateformes et services de TIC qui permettent le partage direct d’informations, à savoir le système d’accès centralisé aux informations relatives à la recherche et à l’examen de l’OMPI (CASE) permettant aux offices participants de partager les informations relatives aux recherches de brevets et aux processus d’examen, et le Service d’accès numérique aux documents de priorité (DAS). L’OMPI a accompli des progrès substantiels en ce qui concerne l’élargissement de ces deux services à de nouveaux utilisateurs institutionnels. Au total, 21 offices se sont inscrits pour utiliser le système WIPO CASE sur la période de six années du PSMT, parmi lesquels 10 ont accepté de transmettre leurs informations relatives aux dossiers aux autres. Le nombre d’offices participant au Service DAS de l’OMPI s’élevait à 11 à la fin 2015.

IV.23. En outre, les investissements dans les infrastructures de propriété intellectuelle ont également contribué à faciliter l'amélioration de l'accès aux ouvrages publiés pour les déficients visuels. Le dialogue politique engagé entre 42 pays pendant l'exercice biennal 2010-2011, initié par l'OMPI, a conduit à la création du service relatif aux ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (base de données TIGAR), une plateforme destinée à promouvoir l'échange d'ouvrages protégés par le droit d'auteur en permettant aux éditeurs de rendre leurs titres plus facilement accessibles à un groupe d'intermédiaires de confiance qui se les partagent ainsi qu'avec des bibliothèques spécialisées dans des formats accessibles aux lecteurs déficients visuels. Le partage des livres a débuté en octobre 2011 au sein d'un groupe de quatre intermédiaires de confiance et de trois titulaires de droits. À la fin de 2014, quelque 2500 livres audio sur un total de 45 titulaires de droits avaient été téléchargés par les intermédiaires de confiance, dont le nombre était passé à 25. Quelque 16 000 personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés ont également profité de ce service. La base de données TIGAR a été intégrée dans l'International Book Exchange du Consortium pour des livres accessibles (ABC), une base de données internationale comportant quelque 286 000 titres accessibles en 55 langues à la fin de 2014.

IV.24. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, l'OMPI a également lancé un nouveau projet visant à aider les États membres dans la création d'offices de transfert de technologie (TTO) dans des pays de la région arabes, avec l'intention de reproduire cette intervention dans d'autres régions si elle s'avérait fructueuse. La phase spécifique au pays de ce projet a été lancée pendant l'exercice biennal 2012-2013 et a abouti au final au renforcement de quatre TTO en Tunisie qui devaient être indépendants et viables en termes d'exploitation en 2014. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan d'action pour la Tunisie a commencé à se concentrer sur le cadre juridique institutionnel des institutions bénéficiaires en Tunisie. Tout au long de 2015, les progrès se sont poursuivis en matière de renforcement des TTO en Tunisie grâce à la prestation d'une formation sur l'évaluation de la propriété intellectuelle et l'octroi de licences pour le Centre Technique de la Chimie (CTC), le Techno Park El Gazhala, Packtec, Centre technique de l'emballage et du conditionnement, et le Techno Park de Sidi Thabet.

Objectif stratégique V : *Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle*

Résultat stratégique V.1 : *L'OMPI est reconnue comme la source d'information économique et juridique en matière de propriété intellectuelle pour les décideurs, les utilisateurs du système de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes*

V.1. Entre 2010 et 2015, l'OMPI a continué à asseoir sa position de source essentielle de connaissances et d'informations économiques, statistiques et juridiques au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. L'OMPI a su considérablement élargir son catalogue de publications relatives à la propriété intellectuelle entre 2010 et 2015, en ajoutant, par exemple, à son portefeuille une série de rapports axés sur l'analyse économique et des informations statistiques spécifiques aux pays, ainsi qu'en co-publiant annuellement *l'Indice mondial de l'innovation*. Les États membres de l'OMPI et autres parties prenantes ont fait preuve d'un intérêt toujours plus vif pour ce large éventail d'informations relatif aux questions de propriété intellectuelle, comme en témoigne le cercle grossissant des utilisateurs qui consultent, citent ou utilisent autrement les publications de l'OMPI.

Indicateur de résultat V.1.1 : Diffusion accrue d'informations fiables et actualisées en matière de propriété intellectuelle dans les domaines de la technologie, des marques, des lois et traités et de l'analyse et des statistiques économiques répondant aux besoins des parties prenantes

V.2. Au cours des six dernières années, le Secrétariat a continué à mener des sondages annuels exhaustifs auprès des offices de propriété intellectuelle nationaux, servant de base à ses différentes publications sur les questions et les données relatives à la propriété intellectuelle. La couverture mondiale de ces sondages s'est considérablement élargie durant cette période pour atteindre un total de 127 réponses d'offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle en 2014-2015.

V.3. Tout en continuant à utiliser ces sondages ainsi que d'autres données relatives à la propriété intellectuelle pour publier ses rapports annuels bien établis sur la propriété intellectuelle⁵², le Secrétariat a considérablement élargi le catalogue des publications relatives à la propriété intellectuelle entre 2010 et 2015, en lançant cinq nouvelles séries de publications annuelles et biennales. 2011 a vu le lancement du *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde*, un rapport analytique biennal axé sur l'économie, dont la première publication était consacrée à l'examen du rôle de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la croissance économique⁵³. En outre, les statistiques de propriété intellectuelle par pays, les *Faits et chiffres de propriété intellectuelle* ainsi que les examens annuels des tendances observées au sein des systèmes de Madrid et de La Haye (voir le tableau 5) ont commencé à être compilés et publiés chaque année.

V.4. En outre, l'OMPI a assumé le rôle, premièrement, de partenaire en matière de connaissances et, également, de coéditeur de *l'Indice mondial de l'innovation*, en collaboration avec l'INSEAD et l'Université Cornell. Cela lui a permis d'apporter sa contribution dans le domaine de la mesure de l'innovation et de favoriser un discours de qualité sur la politique d'innovation. Enfin, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'OMPI a également créé son Centre de données statistiques qui vise à fournir un accès plus personnalisé à toutes les statistiques disponibles.

Tableau 5 : Présentation des publications de propriété intellectuelle développées, 2010-2015

Publication	Publié depuis...	Couverture thématique
Statistiques de propriété intellectuelle par pays	2010 (annuelles)	Donnent des informations sur les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels. Ces informations couvrent différents aspects de l'activité dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment les demandes en provenance ou à destination de l'étranger, la part des dépôts dans différents domaines technologiques, le nombre total de brevets en vigueur et l'utilisation des systèmes internationaux de propriété intellectuelle par les déposants.
Faits et chiffres de propriété intellectuelle	2011 (annuels)	Offrent une vue d'ensemble de l'activité dans le domaine de la propriété intellectuelle sur la base des données statistiques annuelles les plus récentes disponibles.
Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde	2011 (biennal)	Étudie les tendances économiques spécifiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les trois éditions publiées au cours de la période du PSMT portaient sur l'innovation et la croissance économique (2015), la réputation et l'image des marques sur le marché mondial (2013) et le nouveau visage de l'innovation (2011).
Revue annuelle du système de Madrid	2012 (annuelle)	Offre une vue d'ensemble des demandes et enregistrements internationaux des marques au titre du système de Madrid, ainsi que de l'origine et de la couverture géographiques des produits et services du système.

⁵² Les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (présentant une synthèse des données et analyses statistiques sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et les modèles d'utilité) et la *Revue annuelle du PCT* inclus.

⁵³ Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde 2011 – Le nouveau visage de l'innovation.

Publication	Publié depuis...	Couverture thématique
Revue annuelle du système de La Haye	2012 (annuelle)	Offre une vue d'ensemble des enregistrements et renouvellements internationaux des dessins et modèles industriels, y compris de l'origine et de la couverture géographiques des produits.

Indicateur de résultat V.1.2 : Utilisation accrue de l'information en matière de propriété intellectuelle pour atteindre avec davantage d'efficacité les objectifs fondamentaux de politique générale de la propriété intellectuelle dans le contexte international

V.5. Le travail de l'OMPI en matière de développement de la disponibilité des contenus de propriété intellectuelle entre 2010 et 2015 a suscité un intérêt considérable au sein de la communauté de la propriété intellectuelle mondiale. Les publications de rapports de propriété intellectuelle au cours des six dernières années ont donné lieu à un grand nombre de nouveaux rapports et suscité un vif intérêt chez les décideurs ainsi que dans le monde universitaire. Les publications clés telles que le *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde* et l'*Indice mondial de l'innovation* sont régulièrement utilisées en tant que sources de référence bien établies par les gouvernements nationaux, les organisations internationales, y compris les organisations des Nations Unies, et d'autres parties prenantes du système d'innovation, ce dont témoignent les citations, les études de données et les demandes de services consultatifs.

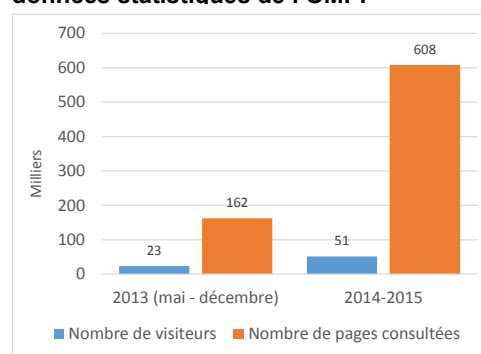
V.6. En outre, les études spécifiques, telles que l'étude sur les effets possibles sur les utilisateurs et les offices de propriété intellectuelle du projet proposé de traité sur le droit des dessins et modèles, ont étayé les débats des États membres au sein du SCT. De même, la preuve rapportée au titre de trois projets du Plan d'action pour le développement, sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, la propriété intellectuelle et l'économie informelle, et la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, a apporté des informations dans les discussions des États membres sur la dimension du développement de la propriété intellectuelle. Ces projets, ainsi que la série de séminaires de longue date et l'engagement dans le cadre du réseau d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle, ont contribué à renforcer le rôle de l'OMPI dans la promotion de recherches empiriques et rigoureuses d'un point de vue scientifique sur la propriété intellectuelle.

V.7. En raison à la fois de la diversification du catalogue de publications de l'OMPI et de l'intérêt croissant des États membres pour les informations relatives à la propriété intellectuelle, le nombre total de téléchargements de publications sur la propriété intellectuelle a augmenté de près de 400% au cours des six dernières années. Alors qu'en 2009, les deux principales publications de l'OMPI combinées, à savoir les *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle* et les rapports trimestriels, mensuels et annuels du PCT étaient téléchargés près de 47 000 fois, le catalogue de publications élargi de l'OMPI a donné lieu à plus de 215 000 téléchargements en 2015. En outre, les deux récentes versions de l'*Indice mondial de l'innovation* publiées conjointement entre 2014 et 2015 ont été téléchargées près de 140 000 fois⁵⁴.

⁵⁴ Avec 123 161 téléchargements depuis la page Web de l'OMPI consacrée à l'Indice mondial de l'innovation et 13 943 téléchargements supplémentaires à partir de sites Web dédiés à l'Indice mondial de l'innovation en dehors du système de l'OMPI.

V.8. Le Centre de données statistiques de l'OMPI récemment institué a créé des opportunités supplémentaires pour améliorer l'accès aux connaissances et aux informations relatives aux politiques et aux pratiques internationales en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour améliorer leur utilisation. Ce n'est qu'en mai 2015 que le Centre de données a été établi, mais il a déjà attiré plus de 50 000 utilisateurs au cours de l'exercice biennal 2014-2015 qui ont consulté plus de 600 000 pages consacrées à ce domaine⁵⁵.

Figure 24 : Nombre de visiteurs et de consultations de pages du Centre de données statistiques de l'OMPI



Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle

Résultat stratégique VI.1 : Compréhension partagée et coopération entre les États membres s'agissant de renforcer le respect de la propriété intellectuelle

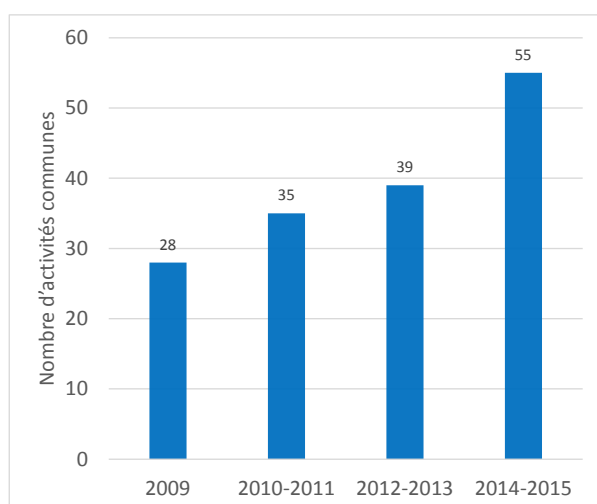
VI.1. Entre 2010 et 2015, l'OMPI s'est impliquée avec succès aux côtés d'un large éventail de partenaires afin de renforcer le respect des droits de propriété intellectuelle, en organisant des manifestations conjointes avec la participation de gouvernements, du secteur intergouvernemental, de l'industrie et de la société civile. Ces implications ont augmenté l'engagement des participants à continuer à développer le respect de la propriété intellectuelle de manière conjointe et collaborative. Ce travail a été complété par un fort engagement des membres du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits à continuer : i) leur dialogue sur le respect de l'application de la propriété intellectuelle, ii) l'analyse et le débat sur les infractions aux droits de propriété intellectuelle dans toutes leurs complexités, et iii) à offrir des opportunités pour étudier les pratiques dans d'autres systèmes de résolution des litiges ainsi que les actions préventives, mesures ou expériences réussies destinées à compléter l'application des droits de propriété intellectuelle. Au niveau national, l'OMPI a considérablement accentué son assistance aux États membres, comme en témoigne le nombre croissant de pays qui ont adopté ou modifié leur politique afférente et leurs cadres juridiques de propriété intellectuelle au cours des six dernières années ou qui sont en train de le faire. En outre, l'OMPI a offert un soutien stratégique pour l'incorporation du respect de la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de propriété intellectuelle. Le programme d'attribution de prix de l'OMPI a offert des occasions supplémentaires de s'engager positivement aux côtés d'une plus large palette de parties prenantes et a démontré l'importance et le potentiel de la protection de la propriété intellectuelle parmi les inventeurs, les concepteurs, les écoliers et les entreprises.

⁵⁵ Les données pour la période allant de juin 2014 à la fin décembre 2014 ont dû être extrapolées à partir des statistiques d'utilisation pour le premier semestre 2014, étant donné que les données pour ces mois n'étaient pas disponibles pour des raisons techniques. En 2015, le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI a attiré 27 200 visiteurs avec 250 000 consultations de pages.

Indicateur de résultat VI.1.1 : Coopération internationale renforcée avec les États membres, les ONG, les organisations intergouvernementales et le secteur privé

VI.2. Au cours des six dernières années, l'OMPI a poursuivi l'intensification de son engagement et de sa coopération avec les États membres, les ONG, les organisations intergouvernementales et le secteur privé pour développer le respect de la propriété intellectuelle. Les manifestations et activités dédiées à ce résultat ont presque doublé depuis 2009. Pour le seul exercice biennal 2014-2015, l'OMPI a organisé et mené 55 activités conjointes dans ce domaine (voir la Figure 25).

Figure 25 : Tendances de la coopération internationale en matière de renforcement du respect de la propriété intellectuelle et de son application



VI.3. Les activités ont couvert un large éventail de sujets et de questions visant à accroître le respect de la propriété intellectuelle et à impliquer une grande diversité d'acteurs des gouvernements, du secteur intergouvernemental, de l'industrie et de la société civile.

VI.4. Le Tableau 6 présente quelques exemples de ces activités, telles que le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, coorganisé avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, entre autres. Ces exemples montrent comment l'OMPI a été capable de réunir différents types de parties prenantes autour d'une question de propriété intellectuelle commune ou un intérêt donné et d'initier un dialogue. Dans certains cas, le

débat a donné lieu à une série de manifestations de suivi, telles que les Tables rondes sur les médicaments contrefaits ou des publications éclairées sur le problème en question, comme en témoignent les activités de l'OMPI en lien avec la propriété intellectuelle et le droit international privé. Une évaluation de l'objectif stratégique VI de 2014 a confirmé que les activités de coopération internationale de l'OMPI autour de cette question du respect des droits de propriété intellectuelle avaient en fait permis au Secrétariat de renforcer de manière régulière ses relations avec les parties prenantes internationales.

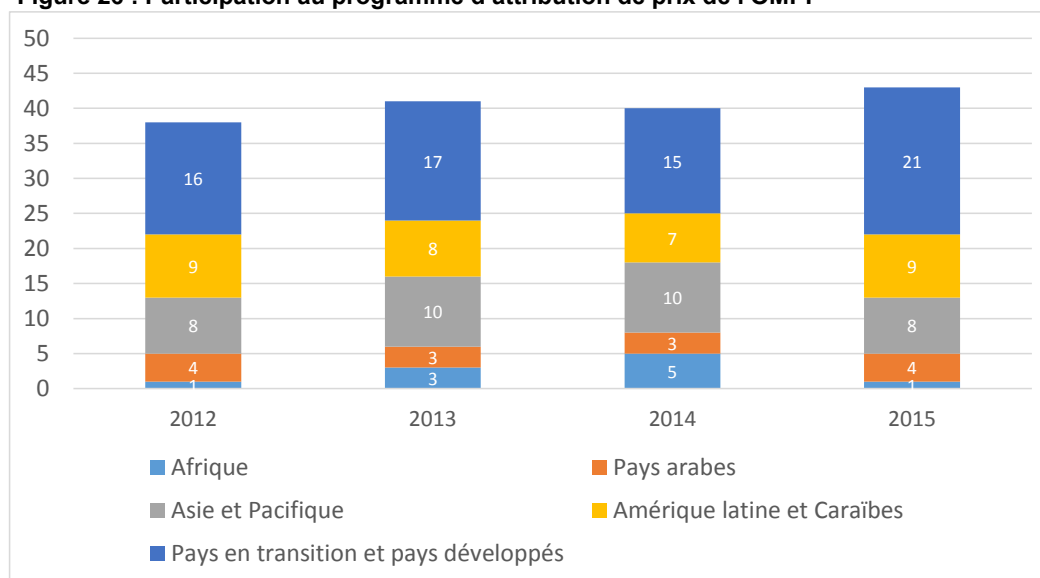
Tableau 6 : Exemples illustrant les activités destinées à renforcer le respect de la propriété intellectuelle

Intitulé de la manifestation	Année	Objet	Résultats
Sixième session du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage	2011	Traiter les aspects sociaux, économiques et politiques de la contrefaçon et du piratage se chevauchant et la nécessité de réponses ciblées et intégrées de la part des divers acteurs (organisations internationales, gouvernements, organismes responsables de l'application du droit, secteur privé).	<ul style="list-style-type: none"> Sous la bannière du respect de la propriété intellectuelle, les débats ont porté un regard neuf sur la contrefaçon et le piratage, en tenant dûment compte des préoccupations socioéconomiques et de développement. Compréhension améliorée des principaux facteurs motivant le commerce de produits contrefaits ou piratés et recensement de solutions innovantes, efficaces et durables pour répondre à cette pratique.

Intitulé de la manifestation	Année	Objet	Résultats
Table ronde des médicaments contrefaits	2011, 2012	Initiée pour répondre aux préoccupations portant sur les médicaments contrefaits et aux demandes connexes des États membres d'assistance juridique et technique. Les organisations participantes étaient des organisations intergouvernementales ⁵⁶ , l'industrie ⁵⁷ et la société civile ⁵⁸ .	<ul style="list-style-type: none"> • Accord en faveur d'une coopération renforcée sur la question. • Tables de suivi organisées en 2014 (OMD) et 2015 (OMC).
Séminaires (et autres manifestations) consacrés à la propriété intellectuelle et au droit international privé	2015	Répondre aux demandes d'activités de renforcement des capacités sur l'interaction entre le droit international privé et la propriété intellectuelle (juridiction compétente, droit applicable, reconnaissance des jugements étrangers).	<ul style="list-style-type: none"> • Publication intitulée "Les questions de droit international privé dans le cadre des litiges concernant les atteintes portées en ligne aux droits de propriété intellectuelle qui comportent des éléments transfrontières – Une analyse des approches nationales" (publiée en septembre 2015)

VI.5. Le programme d'attribution de prix de l'OMPI a également engendré une augmentation du nombre des parties prenantes que le Secrétariat est parvenu à toucher afin de s'engager positivement à leurs côtés. Présentés aux inventeurs, auteurs, concepteurs, interprètes et producteurs, entreprises, écoliers et utilisateurs de services de propriété intellectuelle de l'OMPI, les prix ont servi à assurer la reconnaissance des comportements et pratiques exemplaires dans le domaine de la propriété intellectuelle, aidant ainsi à accentuer le rôle positif que le respect des droits de propriété intellectuelle joue dans la stimulation de l'innovation et de la créativité. La participation au programme d'attribution des prix a régulièrement augmenté tout au long de la période du PSMT, pour atteindre le nombre de 43 pays participants en 2015. Le point culminant a été la forte participation des pays en développement, qui ont systématiquement représenté 50 à 60% de l'ensemble des participants au programme et comptaient des lauréats d'Afrique, des pays arabes, de l'Asie et du Pacifique ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir la Figure 26).

Figure 26 : Participation au programme d'attribution de prix de l'OMPI



⁵⁶ Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale des douanes, INTERPOL, Organisation mondiale du commerce, South Centre.

⁵⁷ Fédération internationale des industries du médicament, European Generic and Biosimilar Medicines Association (EGA).

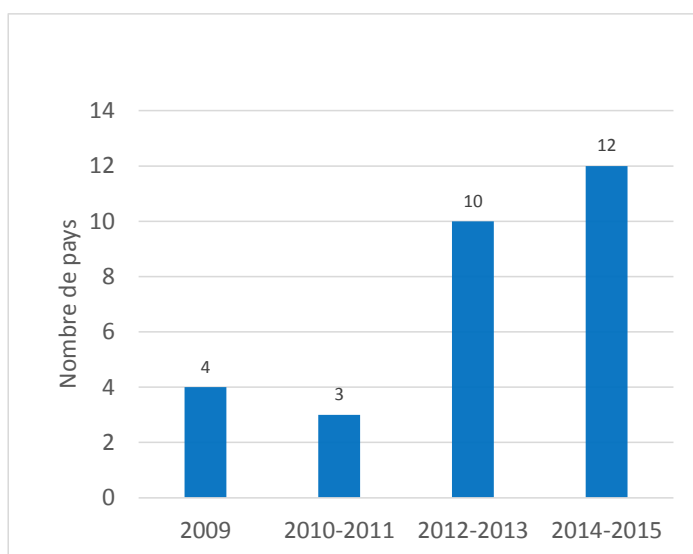
⁵⁸ Third World Network.

Indicateur de résultat VI.1.2 : Dialogue de politique générale équilibré sous les auspices du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), compte tenu des préoccupations relatives au développement

VI.6. La préparation toujours minutieuse par le Secrétariat des sessions annuelles du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a contribué à garantir que les membres soient en mesure de préserver leur accord continu sur le travail de fond du comité tout au long de la période considérée et d'utiliser ces sessions pour engager un dialogue de politique générale équilibré sur le renforcement du respect de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a préparé et fourni aux États membres une contribution sous forme de documents techniques pour les cinq sessions du comité intervenues au cours de la période actuelle du PSMT⁵⁹. Les programmes de travail convenus par les membres de l'ACE ont couvert des questions se rapportant à l'analyse des violations de la propriété intellectuelle dans toutes leurs complexités; les pratiques et le fonctionnement des systèmes alternatifs de résolution des litiges; les actions préventives, mesures et expériences réussies pour compléter l'application régulière, telles que la sensibilisation et les instruments éducatifs destinés aux jeunes, les nouveaux modèles d'entreprise, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, les mécanismes volontaires et la coordination nationale pour renforcer le respect de la propriété intellectuelle. Les retours d'information des participants interrogés et une analyse des documents des réunions sur la base d'un échantillon aléatoire ont confirmé la préparation consciencieuse des réunions par le Secrétariat⁶⁰.

Indicateur de résultat VI.1.3 : Capacités accrues des États membres en matière de lutte contre le piratage et la contrefaçon

Figure 27 : Progrès accomplis dans le renforcement des cadres législatifs nationaux pour l'application de la propriété intellectuelle



VI.7. Les six années du PSMT ont été marquées par une croissance considérable du nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance en vue du développement d'un nouveau cadre législatif actualisé pour l'application de la propriété intellectuelle. En 2009, seuls quatre pays ont bénéficié de ce type d'assistance. Pour l'exercice biennal 2014-2015, ce nombre a considérablement augmenté, 12 pays ayant adopté ou modifié leur politique concernée et les cadres juridiques pour l'application de la propriété intellectuelle ou étant en train de le faire. Cela a porté le nombre des bénéficiaires de ce type d'assistance à 25 entre 2010 et 2015⁶¹.

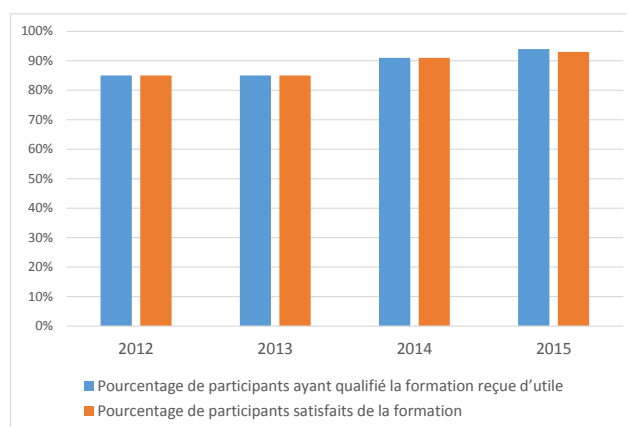
⁵⁹ Sixième session (1^{er} et 2 décembre 2010); septième session (30 novembre au 1^{er} décembre 2011); huitième session (19 et 20 décembre 2012); neuvième session (3 au 5 mars 2014); dixième session (23 au 25 novembre 2015).

⁶⁰ Rapport d'évaluation – Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle; 2014 (EVAL 2014-01).

⁶¹ En dehors des quatre pays ayant bénéficié d'une assistance dans ce domaine en 2009.

VI.8. Le renforcement des capacités pour le respect de la propriété intellectuelle a été positivement perçu par les participants tout au long de la période du PSMT. Pour les années pour lesquelles les données sont disponibles, les notes concernant l'utilité des formations et la satisfaction à leur égard étaient systématiquement de 85% ou plus (voir la Figure 28).

Figure 28 : Notes des participants aux ateliers de renforcement du respect de la propriété intellectuelle et de son application



Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux

Résultat stratégique VII : Les participants aux discussions internationales sur les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale sont pleinement informés du rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de promotion de l'innovation et du transfert de technologie

VII.1. La mise en œuvre du premier PSMT de l'OMPI a coïncidé avec les six premières années de travail du Secrétariat sur le lien existant entre la propriété intellectuelle et les principaux enjeux mondiaux, à savoir la santé mondiale, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'objectif stratégique VII, l'OMPI fournit une assistance utile, reposant sur des bases empiriques solides, à l'appui du dialogue politique entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur ces questions et éventuellement sur d'autres questions mondiales émergentes dans leur rapport à la propriété intellectuelle. Les stratégies énoncées dans le PSMT pour 2010-2015 ont guidé l'OMPI dans sa prestation d'une assistance aux processus d'intérêt général pertinents, dans le développement de partenariats et de collaborations ainsi que dans la facilitation de structures d'innovation volontaires.

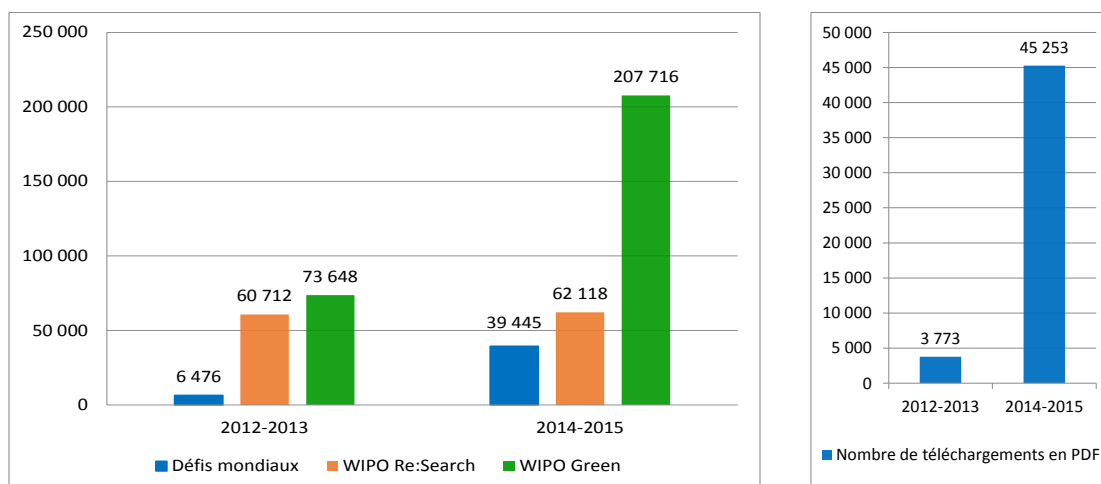
VII.2. Les réalisations au titre de cet objectif stratégique ont démontré la valeur de l'engagement de l'OMPI dans les principaux enjeux politiques mondiaux selon une perspective éclairée de la propriété intellectuelle. Le programme a apporté une assistance technique aux processus politiques, comme demandé par les organisations responsables. Deux plateformes multipartites, WIPO Re:Search et WIPO GREEN ont notamment été établies pour encourager la coopération entre les pays développés et en développement afin de traiter les enjeux de santé mondiale et du changement climatique du point de vue de la propriété intellectuelle. Un certain nombre de publications ont contribué à consolider l'information technique. La coopération avec les organisations intergouvernementales partenaires, telles que l'OMS, l'OMC et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été renforcée. Dans le cadre de la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC, une série de réunions sur les questions tournant autour de la santé mondiale, de la propriété intellectuelle et du commerce a été organisée et la première étude exhaustive conjointe dans ce domaine réalisée par les trois institutions spécialisées a été publiée.

Indicateur de résultat VII.1.1 : L'OMPI est reconnue comme la première institution des Nations Unies qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle et des questions d'intérêt général à l'échelle mondiale

VII.3. L'OMPI a touché un plus grand nombre de parties prenantes concernées dans le cadre du dialogue politique international sur les enjeux mondiaux visés. Ce résultat a été obtenu par le biais d'un certain nombre de manifestations organisées par l'OMPI, comme la Conférence de l'OMPI sur l'innovation et le changement climatique en juillet 2011, et de manifestations coorganisées avec des organisations intergouvernementales partenaires, telles que les cinq symposiums conjoints de l'OMS, l'OMPI, l'OMC sur la santé mondiale, la propriété intellectuelle et le commerce organisés entre 2010 et 2015. L'OMPI a également continué à fournir une expertise technique au processus de l'OMS alors en cours visant à développer un cadre de préparation en cas de grippe pandémique. À la demande de l'OMS, L'OMPI a délivré un rapport de recherche de brevets sur des brevets relatifs à la préparation en cas de grippe pandémique et les demandes de brevet en 2010, à titre de contribution et de base en matière de propriété intellectuelle pour les débats des États membres de l'OMS sur le cadre de préparation en cas de grippe pandémique qui a été adopté par la quarante-quatrième Assemblée mondiale de la santé en 2011. L'UNITAID, afin de préparer la création de la Medicines Patent Pool Foundation, a demandé à l'OMPI d'apporter son expertise en propriété intellectuelle aux débats et d'organiser une formation spécifique sur la propriété intellectuelle et les questions d'octroi de licences. Dans le domaine du changement climatique, l'OMPI a touché des parties prenantes par le biais de manifestations parallèles organisées de manière collaborative lors des réunions de la CCNUCC, en partenariat avec le Comité exécutif technologique ainsi que le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN). Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'OMPI a commencé à étudier des options pour un programme de travail dans le cadre de consultations avec les parties prenantes lors de réunions d'experts tenues à Genève et en République-Unie de Tanzanie. La priorité a toutefois été accordée à la création de deux plateformes multipartites, WIPO Re:Search et WIPO GREEN.

VII.4. L'intérêt de la mise en place du programme consacré aux enjeux mondiaux de l'OMPI ainsi que de WIPO Re:Search et WIPO GREEN s'est clairement traduit par l'augmentation du trafic Internet à destination des sites Web dédiés (lancés en 2012) se rapportant à la santé mondiale, au changement climatique et à la Division des enjeux mondiaux d'une part, ainsi que des sites Web WIPO Re:Search et WIPO GREEN de l'autre. Si les données n'étaient pas disponibles au commencement de la période de reddition de compte, les sites ont enregistré 6476 consultations de pages pour les enjeux mondiaux et 73 648 consultations de pages pour WIPO GREEN au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les sites ont enregistré 39 445 consultations de pages pour les enjeux mondiaux, la santé mondiale et la propriété intellectuelle, le changement climatique et la propriété intellectuelle; 62 118 consultations de pages pour WIPO Re:Search; et 207 716 consultations de pages pour WIPO GREEN. Le nombre de téléchargements au format PDF a augmenté de 3773 au cours de l'exercice biennal 2012-2013 à 45 253 pendant l'exercice biennal 2014-2015 (voir la Figure 29). Ces chiffres témoignent du potentiel de l'OMPI à se positionner comme principale ressource partenaire au carrefour de la propriété intellectuelle et des questions d'intérêt général à l'échelle mondiale.

Figure 29 : Accès aux sites des enjeux mondiaux entre 2012 et 2015

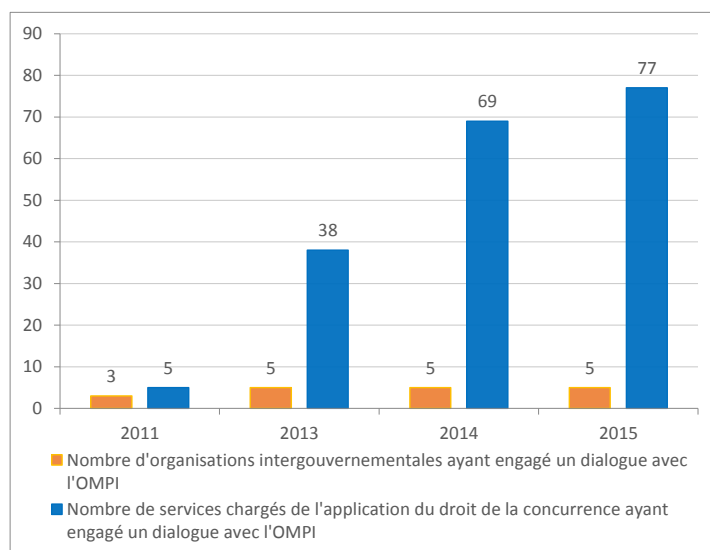


Indicateur de résultat VII.1.2. : La contribution de l'OMPI occupe une place de plus en plus grande dans les discussions internationales sur les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale

VII.5. L'OMPI a établi et consolidé sa position en tant que source crédible d'assistance, de collaboration et de référence en matière d'informations sur les questions d'intérêt général et la propriété intellectuelle. Témoins de ce phénomène, les retours d'informations positifs systématiquement obtenus d'une large palette de parties prenantes sur les activités de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux et à travers des références à WIPO Re:Search et WIPO GREEN dans les débats au sein d'autres forums internationaux, tels que l'Assemblée mondiale de la santé, le Conseil des ADPIC de l'OMC et un certain nombre de réunions dans le cadre du processus de la CCNUCC. Afin d'améliorer la présence de l'OMPI dans les processus d'intérêt général de propriété intellectuelle, une série de séminaires sur les enjeux mondiaux ont eu lieu qui abordaient des thèmes relevant des domaines suivants : santé mondiale, changement climatique et sécurité alimentaire. En outre, deux types de publications sur les enjeux mondiaux ont été élaborés : un ensemble de notes publié sur les enjeux mondiaux (présentation d'informations brèves et concises) et de rapports sur les enjeux mondiaux (analyse approfondie et débat portant sur des questions) qui sont venus éclairer les débats politiques sur les questions thématiques dans les domaines ciblés. Plusieurs articles ont également été publiés dans la littérature spécialisée pour toucher un public ciblé spécifique pour les plateformes multipartites.

VII.6. L'établissement de WIPO Re:Search en tant que plateforme destinée à appuyer la coopération entre les chercheurs de pays développés et en développement et de WIPO GREEN, en tant que plateforme destinée à connecter les fournisseurs et demandeurs de technologie, a assis la réputation de l'OMPI en qualité de forum dominant des Nations Unies au cœur de la propriété intellectuelle et des questions d'intérêt général à l'échelle mondiale.

Figure 30 : Progression du nombre de parties prenantes impliquées dans le dialogue politique avec l'OMPI sur la politique en matière de concurrence



l'OMPI a établi des contacts et tenu des débats avec cinq organisations intergouvernementales entre 2013 et 2015, en particulier avec la CNUCED, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), l'OCDE, l'OMC et le Réseau international de la concurrence (voir la Figure 30).

VII.8. L'OMPI a également reçu des demandes des États membres pour des débats bilatéraux particulièrement ciblés. Alors qu'en 2010, seuls deux États membres avaient émis de telles demandes, leur nombre est passé à six en 2013⁶². En 2014, ce sont 16 pays au total qui ont sollicité auprès de l'OMPI des consultations afin de mieux comprendre l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, dont l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, l'Italie, Singapour. Il s'agissait de nouvelles demandes et de demandes de suivi.

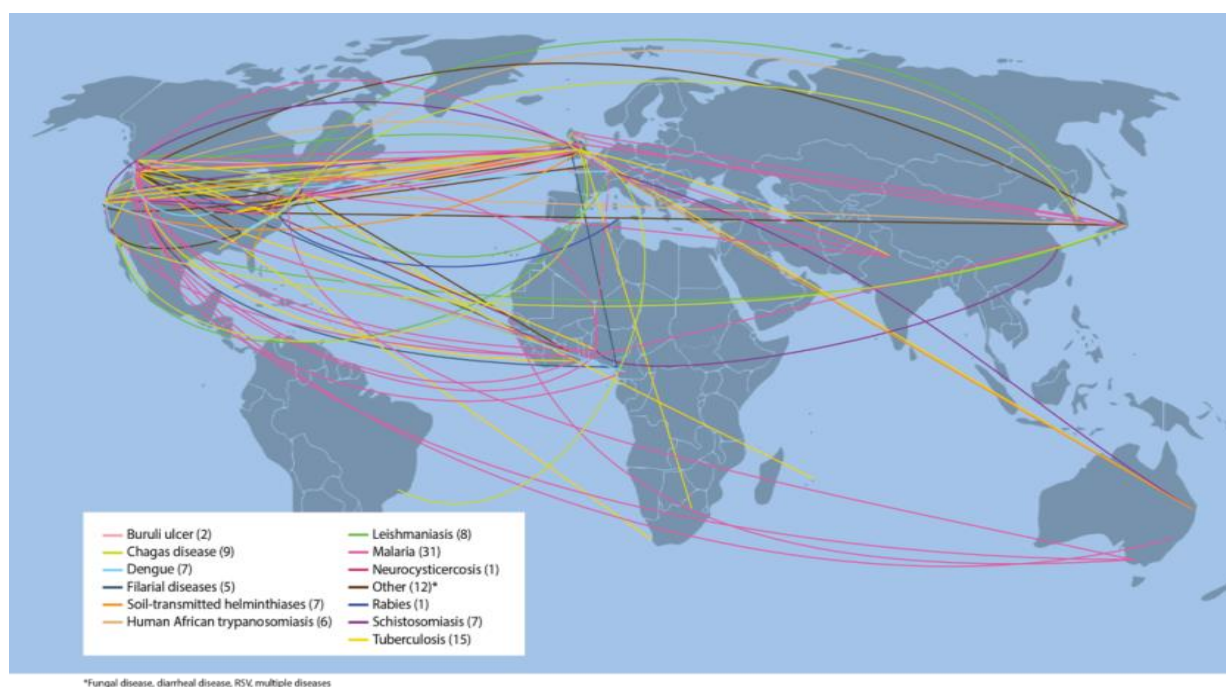
Indicateur de résultat VII.1.3 : Des mécanismes fondés sur la propriété intellectuelle sont établis pour répondre aux questions d'intérêt général à l'échelle mondiale

VII.9. Les réalisations déterminantes au cours de ces premières années ont été la création de deux plateformes multipartites : i) WIPO Re:Search – mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées, lancée en octobre 2011 afin de réunir un large éventail d'institutions des secteurs public et privé de pays développés et en développement pour stimuler de nouveaux travaux de recherche et développement sur des maladies tropicales négligées, le paludisme, et la tuberculose; et ii) WIPO GREEN – le marché des technologies durables, lancée en 2011 à titre d'initiative pilote et finalement lancée en tant que plateforme pleinement opérationnelle en novembre 2013 afin de fournir un marché en ligne pour les technologies durables.

⁶² En 2013, l'OMPI a reçu six demandes d'entretiens bilatéraux (Chili, Brésil, Équateur, Inde, République dominicaine, République de Moldova) et une demande d'assistance en matière de législation (Bhoutan).

VII.10. L'augmentation générale du nombre de membres et d'entrées de la base de données témoigne de la valeur pour l'OMPI d'un engagement à l'égard de la politique des plateformes multipartites. Les membres de WIPO Re:Search ont plus que triplé, passant de 31 initialement à 100 membres à la fin de 2015. Constat encourageant, WIPO Re:Search comptait 15 membres provenant de 10 pays africains en 2013 et un total de 27 membres provenant de pays en développement en 2015. De la même manière, le nombre d'entrées dans la base de données WIPO Re:Search, à laquelle les membres de WIPO Re:Search contribuent en fournissant des actifs tels que des composés pharmaceutiques, des technologies, des savoir-faire et des données pour la recherche, le développement et la production de produits a progressé. En 2011, la base de données Re:Search contenait 80 entrées et à la fin de 2015, ce nombre est passé à 193. Le développement ne s'est pas déroulé sans difficulté. Le nombre d'entrées de la base de données était même encore plus élevé en 2013 (247). La baisse était due au retrait de deux membres de WIPO Re:Search et a exigé le déploiement d'efforts pour attirer de nouveaux membres collectifs. Trois nouveaux membres collectifs ont adhéré en 2014 et 2015. Le départ des membres de WIPO Re:Search a conduit à une baisse de 27% des entrées de la base de données en 2014, mais cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation de 7% des entrées de la base de données en 2015.

Figure 31 : WIPO Re:Search : carte de la collaboration



VII.11. Compte tenu du principal objectif de WIPO Re:Search consistant à catalyser les collaborations en matière de recherche, la plateforme a enregistré un nombre croissant de collaborations de recherche couronnées de succès à travers le monde (voir la Figure 31). Au total, par le biais de l'Administrateur du Centre de partenariat de WIPO Re:Search, BIO Ventures for Global Health (BVGH), 96 de ces collaborations ont été facilitées à la fin de 2015. En outre, le potentiel de la plateforme en matière de transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, des actifs de propriété intellectuelle, y compris du savoir-faire et de l'expertise, a encore été démontré en permettant à six chercheurs africains de prendre un congé sabbatique pour effectuer des recherches dans des institutions de recherche à l'étranger.

VII.12. WIPO GREEN a connu une croissance similaire en termes de participants (tant partenaires qu'utilisateurs). Au total, la participation a progressé, passant de 35 partenaires à 65 dans le monde à la fin de 2015⁶³ (voir la Figure 32) et de 14 utilisateurs⁶⁴ à 490.

VII.13. Comparativement à WIPO Re:Search, il a fallu plus de temps à WIPO GREEN pour se développer. Cela tient au fait que WIPO GREEN n'a pas pour l'instant de "centre de partenariat" ou prestataire de service pour entreprendre activement le rapprochement entre les besoins et les offres. Avant son lancement en 2013, WIPO GREEN avait conclu deux accords avec des partenaires externes pour l'intégration des données en 2012 et 2013⁶⁵. Pour l'exercice biennal 2014-2015, l'OMPI avait tenté de porter le nombre des transactions réussies achevées à 250. Cependant, finalement, seuls sept accords d'intégration de données ont pu être facilités à la fin de 2015. Les travaux en 2015 se sont concentrés sur l'aide aux utilisateurs pour qu'ils peaufinent leurs besoins et afin de faciliter ainsi les mises en relation. À cette fin, des directives plus détaillées à l'intention des utilisateurs ont été mises en place en 2015, entraînant une amélioration de la qualité de la description des besoins.

Figure 32 : Partenaires WIPO GREEN



⁶³ Les utilisateurs de WIPO GREEN contribuent à la base de données en téléchargeant une technologie ou une annonce de besoins ou encore en offrant des services. Certains services de l'OMPI (comme l'arbitrage et la médiation) sont accessibles aux utilisateurs à un tarif préférentiel.

⁶⁴ Les partenaires de WIPO GREEN offrent des conseils, facilitent la diffusion de la technologie, impliquent WIPO GREEN dans des activités spécifiques ou agissent en tant que coordinateurs locaux.

⁶⁵ Avec l'Association of University Technology Managers (AUTM) et East Africa Climate Innovation Network (EACIN).

B. LES OBJECTIFS DE BASE

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes

Résultat stratégique VIII.1 : L'OMPI est reconnue comme le principal prestataire d'expertises, d'informations et de services internationaux fiables dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'appui de l'innovation et de la créativité

VIII.1. Au cours des six dernières années, l'OMPI a développé avec succès la sensibilisation du grand public ainsi que l'intérêt pour la propriété intellectuelle. L'investissement du Secrétariat dans les médias sociaux a attiré un public varié vers le contenu relatif à la propriété intellectuelle à travers différents types de médias et de plateformes, dont YouTube, Facebook et Twitter. L'amélioration du profil en ligne de l'Organisation a également contribué à offrir un forum plus approprié pour l'échange d'informations et à accroître la visibilité des principales manifestations telles que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ou le lancement annuel de l'Indice mondial de l'innovation.

VIII.2. Le travail du Secrétariat pendant la période du PSMT a également consisté à assoir la position de l'OMPI en tant que leader mondial en matière de discours et de partage d'informations sur la propriété intellectuelle. Le Secrétariat à Genève ainsi que les bureaux extérieurs de l'OMPI ont joué des rôles essentiels à cet égard.

Indicateur de résultat VIII.1.1 : Meilleure compréhension et meilleure connaissance du rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de la créativité et de l'innovation

VIII.3. Dans son PSMT, l'OMPI a reconnu que l'amélioration de la connaissance et de la compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de la créativité et de l'innovation reposerait, du moins en partie, sur la capacité de l'OMPI à toucher un public plus large et plus divers grâce à ses campagnes de sensibilisation et d'information sur la propriété intellectuelle. Exploiter le potentiel d'Internet et des médias sociaux à cette fin a constitué un élément important de cette approche.

VIII.4. En se conformant à ce plan, l'OMPI a considérablement renforcé sa présence dans les médias sociaux au cours des six dernières années, utilisant une multitude de plateformes et différents types de médias. Produire et publier du contenu vidéo portant sur la propriété intellectuelle a été une piste que l'OMPI a suivie. Cela a permis de susciter l'intérêt et d'attirer l'attention d'un public croissant depuis l'exercice biennal 2008-2009. Comme indiqué dans la Figure 33 ci-dessous, le nombre de personnes ayant consulté la chaîne YouTube de l'OMPI a augmenté, celle-ci passant de 100 000 consultations en 2008-2009 à plus de 5 millions de consultations uniques en 2014-2015, soit une augmentation de plus de 6500%.

Figure 33 : Intérêt pour la chaîne YouTube de l'OMPI, 2008-2009 – 2014-2015

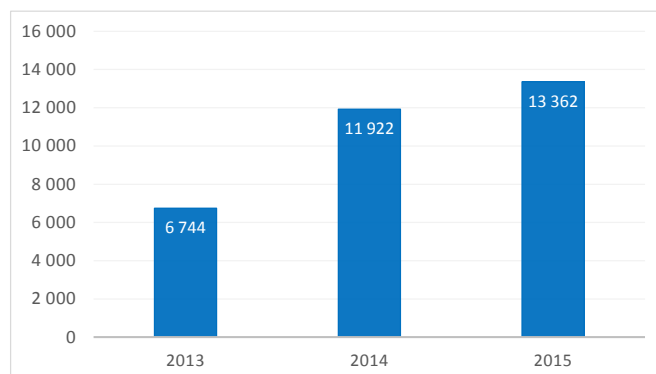


VIII.5. Les chiffres relatifs à la consultation ont en particulier monté en flèche après l'ajout des animations "Pororo" au cours de l'exercice biennal 2012-2013, une série de vidéos éducatives pour familiariser les jeunes enfants aux éléments de base de la propriété intellectuelle. Pendant le seul exercice biennal 2012-2013, cette partie de la chaîne YouTube de l'OMPI a donné lieu à plus de 3,8 millions de consultations.

VIII.6. La présence officielle de l'OMPI sur d'autres sites de médias sociaux tels que Twitter, Flickr (partage de photos) et Scribd (partage de publications) a été initiée en mars 2012. Depuis, l'influence de l'OMPI à travers les médias sociaux a dépassé celle d'autres institutions nationales et internationales comparables bénéficiant d'une présence instituée depuis bien plus longtemps dans les médias sociaux⁶⁶.

VIII.7. La présence de l'OMPI sur Twitter a également attiré un nombre croissant d'adeptes au cours de ses trois premières années de fonctionnement. Le nombre de "retweets" des commentaires de l'OMPI sur le site, c'est-à-dire des messages de l'OMPI republiés ou

Figure 34 : Nombre moyen de retweets des commentaires de l'OMPI publiés sur Twitter en 2013-2015



transférés a presque doublé entre 2013 et 2015, passant approximativement de 6700 à quasiment 13 400 (voir la Figure 34).

⁶⁶ Telle que mesurée par le "Klout Score" (score de référence), une mesure de l'influence sociale d'un utilisateur évaluée sur la base de la taille du réseau social de l'utilisateur et des interactions d'autres utilisateurs avec ce contenu. Le score de référence de l'OMPI, une mesure comprise entre 1 et 100, a augmenté pour atteindre 66 à la fin de 2015, un score plus élevé que celui de toute organisation intergouvernementale comparable. Il convient de noter que l'utilisation du Klout Score a été interrompue par l'OMPI en 2015, en raison de changements dans la méthodologie utilisée pour produire ce score.

VIII.8. L'OMPI a suscité un intérêt croissant pour l'importance de la propriété intellectuelle par le biais de sa présence sur Facebook, comme en témoigne le nombre croissant de personnes dans le monde qui ont accédé au contenu de l'OMPI sur la page Facebook de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle⁶⁷. En 2011, cette page a attiré approximativement 180 000 consultations de Facebook. En 2015, ce nombre a progressé pour atteindre quasiment 460 000. Bien que ce chiffre soit inférieur au nombre enregistré de personnes ayant accédé au support pendant la Journée

mondiale de la propriété intellectuelle en 2014 (plus de 560 000), l'augmentation totale de 150% des consultations entre 2011 et 2015 était considérable (voir la Figure 35).

Figure 35 : Participation aux manifestations annuelles de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle par le biais de Facebook, 2011-2015

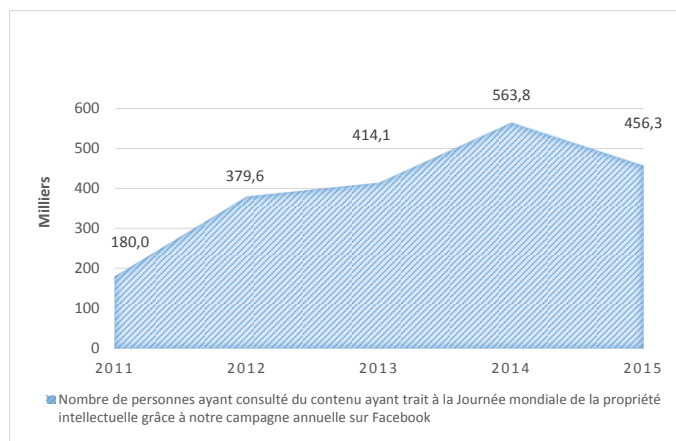
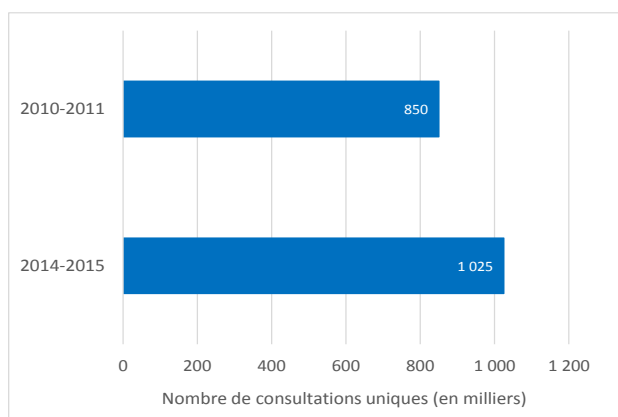


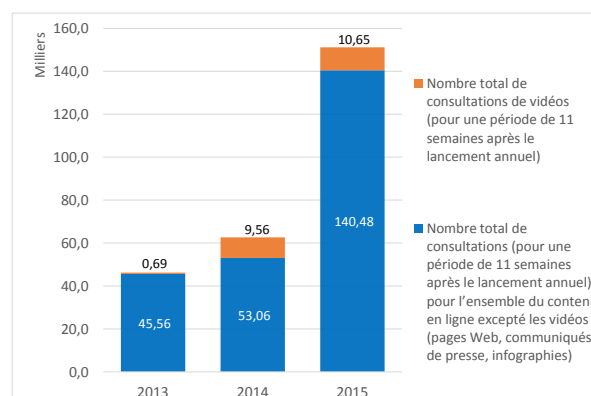
Figure 36 : Intérêt croissant pour le Magazine de l'OMPI, 2010-2011 et 2014-2015



VIII.9. L'OMPI a également attiré un plus grand nombre de lecteurs pour ses publications phares en matière de propriété intellectuelle. Comme l'illustre la Figure 36, le nombre de consultations uniques du site Web pour le magazine de l'OMPI, une publication bimensuelle montrant l'évolution de la propriété intellectuelle, de la créativité et de l'innovation et des sujets connexes dans le monde entier, a augmenté de 21% entre 2010-2011 et 2014-2015, soit plus d'un million de consultations uniques du contenu du magazine en ligne au cours du dernier exercice biennal de la période du PSMT.

VIII.10. La promotion des manifestations et des produits clés, tels que l'Indice mondial de l'innovation⁶⁸, a également suscité un intérêt croissant au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, avec un nombre toujours plus important de personnes accédant au contenu Web lié à l'Indice mondial de l'innovation au cours des semaines ayant suivi son lancement. En 2013, quelque 46 000 utilisateurs ont consulté des pages Web, des revues de presse, des infographies ou des vidéos au cours des 11 premières semaines qui ont suivi la sortie officielle du rapport. En 2015, ce nombre a enregistré une progression de plus de 200%. Plus de 140 000 personnes ont accédé aux

Figure 37 : Intérêt général pour le lancement annuel de l'indice mondial de l'innovation, 2013-2015



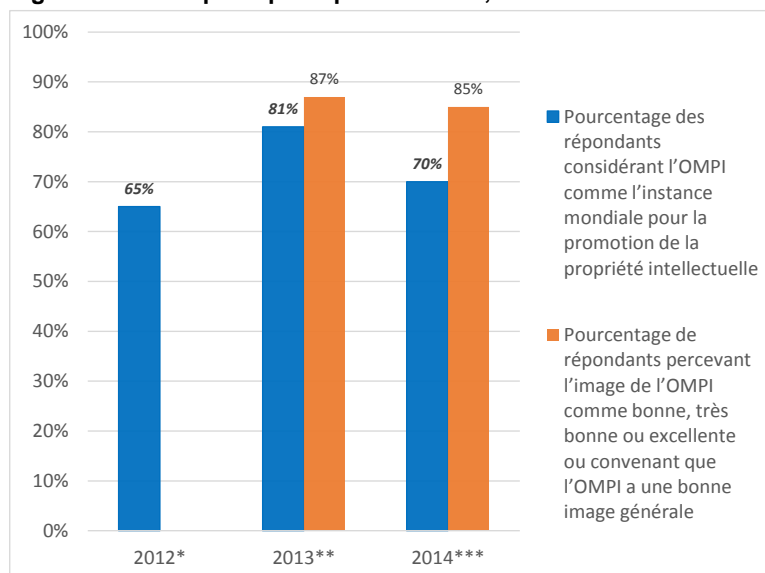
⁶⁷ <https://www.facebook.com/worldipday/>

⁶⁸ Pour plus d'informations sur l'Indice mondial de l'innovation, voir la section sur l'objectif stratégique V de ce rapport.

pages Web, aux revues de presse ou aux infographiques sur le lancement de l'Indice mondial de l'innovation et un peu plus de 10 000 utilisateurs ont consulté des vidéos relatives à l'Indice mondial de l'innovation pendant les 11 premières semaines qui ont suivi la publication de ce dernier cette année-là (voir la Figure 37).

Indicateur de résultat VIII.1.2 : Meilleure reconnaissance de l'image de marque de l'OMPI conformément à sa mission, à son mandat et à ses valeurs

Figure 38 : Perception publique de l'OMPI, 2012-2014



* Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, janvier 2012

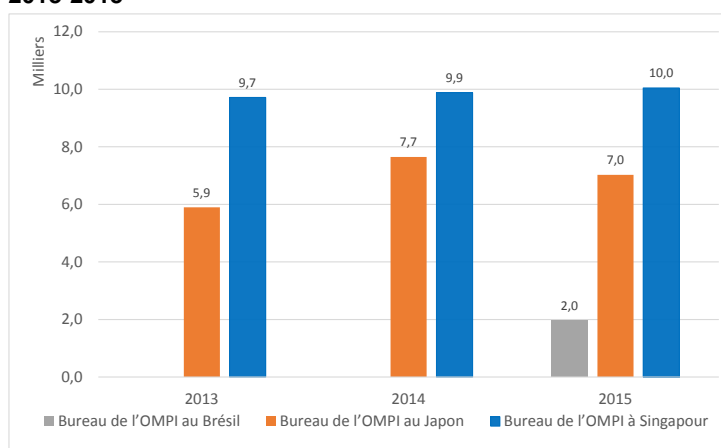
** Résultats de l'enquête sur l'orientation vers les services de l'OMPI, août 2013

*** Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014

intellectuelle. Cette part représente une augmentation de 5% par rapport à l'enquête de 2012, mais une baisse d'environ 10% par rapport à l'enquête de 2013 (voir la Figure 38). Entre 85% (2014) et 87% (2013) des participants estiment que l'image publique de l'OMPI est "bonne", "très bonne" ou "excellente".

VIII.12. Le niveau de réputation et de notoriété grandissant de l'OMPI s'est également illustré par des volumes croissants de trafic Internet vers les sites Web de ses bureaux extérieurs. Les sites du Bureau de l'OMPI au Brésil, du Bureau de l'OMPI au Japon et du Bureau de l'OMPI à Singapour ont généré ensemble plus de 50 000 visites uniques entre 2013 et 2015. En moyenne, le Bureau de l'OMPI à Singapour attire environ 10 000 visites par an; le Bureau de l'OMPI au Japon connaît une moyenne de visites uniques inférieure, soit environ 7 000 visites (voir la Figure 39).

Figure 39 : Visites des sites Web des bureaux extérieurs de l'OMPI, 2013-2015



Note : le site Web du bureau extérieur du Brésil a été créé en 2015.

⁶⁹

Aucune enquête n'a été menée en 2015.

VIII.11. Au cours des six dernières années, l'OMPI a continué à s'imposer comme le leader mondial en matière de propriété intellectuelle. Nombre des mesures présentées et examinées dans le présent examen l'illustrent et, malgré quelques variations au fil des années, le confirment par le retour d'information direct des clients, parties prenantes et autres partenaires de l'OMPI. En 2014⁶⁹, 70% des participants à l'enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes ont indiqué qu'ils voyaient l'OMPI comme le leader et l'instance mondiale pour la promotion des services des droits de propriété

Résultat stratégique VIII.2 : Une culture axée sur les services est établie dans l'ensemble de l'Organisation

VIII.13. L'OMPI a avancé à pas de géant pour faire de la culture axée sur les services un principe directeur de l'Organisation entre 2010 et 2015. Ponctualité, réactivité et orientation client se sont améliorées concernant les interactions du Secrétariat avec les représentants des États membres, vis-à-vis de sa relation avec les organisations partenaires de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, et eu égard aux clients pour ses services relatifs à la propriété intellectuelle, tels que ceux proposés au titre des systèmes de Madrid, du PCT et de La Haye.

Indicateur de résultat VIII.2.1 : Plus grande satisfaction des États membres, des autres parties prenantes, des utilisateurs et du public intéressé en ce qui concerne les services assurés par l'OMPI

VIII.14. Pendant toute la durée du PSMT, l'OMPI s'est investie pour devenir l'instance mondiale en ce qui concerne les services de propriété intellectuelle, la politique, l'information et la coopération, assurant ainsi la fourniture d'informations et de services relatifs à la propriété intellectuelle à ses États membres sur la base de méthodes de travail transparentes, de processus de consultation efficaces et d'une réactivité aux préoccupations et aux demandes d'informations de ses États membres. Le Directeur général a effectué des présentations régulières aux ambassadeurs et tenu des réunions avec les États membres pour obtenir des retours d'information et des conseils afin d'améliorer les progrès concernant de nombreuses questions. Au cours des six dernières années, le Secrétariat a pris soin de faire de la réactivité aux communications de ses États membres une priorité. De ce fait, 80% des lettres adressées au Directeur général par les États membres ont reçu des réponses dans un délai de deux semaines⁷⁰.

VIII.15. Le Secrétariat a également pris note des demandes des États membres pour la préparation ponctuelle et participative des sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI et des réunions du comité. L'OMPI a su s'assurer en 2015 que 97% des réunions du comité tenues par l'Organisation soient précédées de réunions préparatoires préalables. Il s'agit d'une amélioration de près de 20% par rapport aux 80% de réunions du comité combinées avec des réunions préalables en 2011 (voir la Figure 40).

Figure 40 : Pourcentage de réunions du comité pour lesquelles des réunions d'information préalables ont été tenues pour les États membres

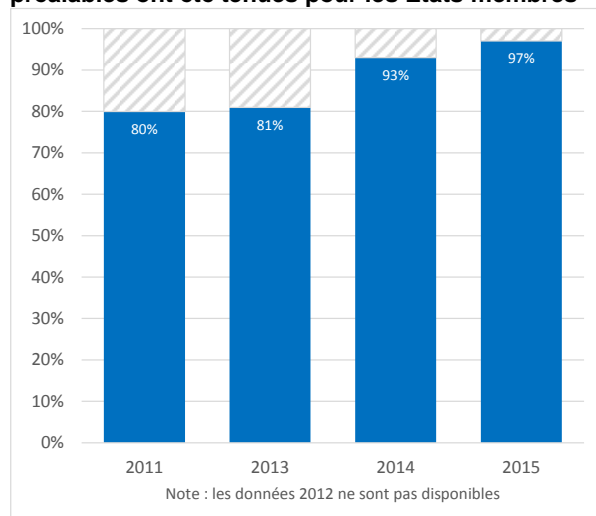
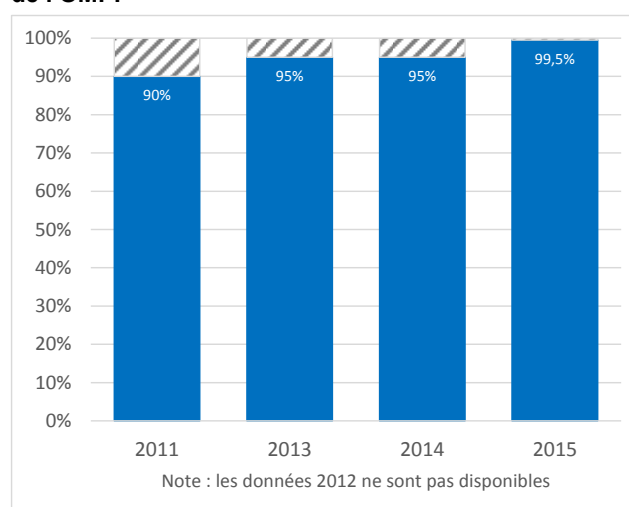


Figure 41 : Pourcentage de documents publiés au moins deux mois avant les réunions de l'Assemblée de l'OMPI

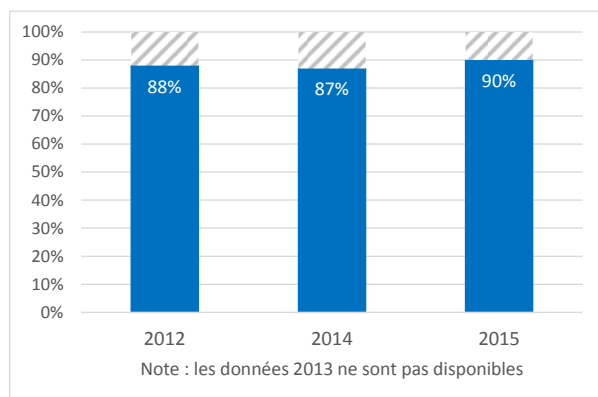


⁷⁰

Données disponibles pour 2011, 2013, 2014, 2015.

VIII.16. Les documents préparatoires de quasiment toutes les réunions de l'Assemblée de l'OMPI (99,5%) ont été publiés au moins deux mois à l'avance, une nette amélioration par rapport aux 90% de documents publiés aussi ponctuellement en préparation de la réunion de l'Assemblée de l'OMPI en 2011 (voir la Figure 41).

Figure 42 : Pourcentage d'États membres satisfaits de la préparation et du fonctionnement des réunions de l'Assemblée de l'OMPI, 2012-2015.



demandes de contributions des autres institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales ou d'autres partenaires mondiaux en matière de propriété intellectuelle ont été traitées dans un délai de cinq jours ouvrables. En 2011, un an après le début du PSMT, le chiffre n'était que de 80% pour ces types de demandes (voir la Figure 43). Le Secrétariat a donc considérablement amélioré sa réactivité dans ce domaine. En outre, le Secrétariat de l'OMPI a également accru sa présence et sa visibilité dans les principaux processus des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique, tous deux signés en 2015.

VIII.19. Les bureaux extérieurs de l'OMPI ont, eux aussi, posé des normes élevées en matière de réponses ponctuelles aux demandes d'informations. En 2015, le Bureau de l'OMPI au Japon et le Bureau de l'OMPI à Singapour ont répondu aux demandes d'informations dans un délai de trois jours dans 99% et 95% des cas, respectivement. Les deux bureaux ont également enregistré une amélioration quant à la ponctualité de leurs réponses par rapport à l'année précédente⁷² (voir la Figure 44).

⁷¹ Avec le Comité de coordination de l'OMPI.

⁷² La mise au point des systèmes de suivi des données était toujours en cours pour les autres bureaux extérieurs.

VIII.17. La satisfaction des États membres concernant la préparation et le fonctionnement de l'Assemblée de l'OMPI comme l'une des principales instances politiques et décisionnelles de l'OMPI⁷¹ est restée très élevée, et a même augmenté entre 2012 et 2015. En 2015, 90% des États membres étaient satisfaits de ces aspects des réunions de l'Assemblée de l'OMPI.

VIII.18. Le Secrétariat a également amélioré la ponctualité de ses réponses aux demandes d'informations des parties prenantes hors États membres, qui constitue un élément important de son orientation vers les services. À la fin de la période du PSMT, 93% des

Figure 43 : Ponctualité des réponses du Secrétariat aux demandes de contributions de l'ONU et des organisations intergouvernementales, 2011-2015

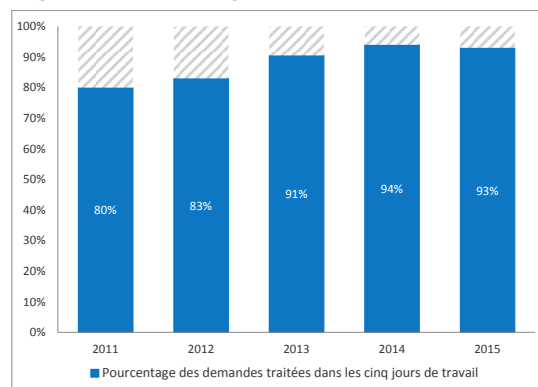
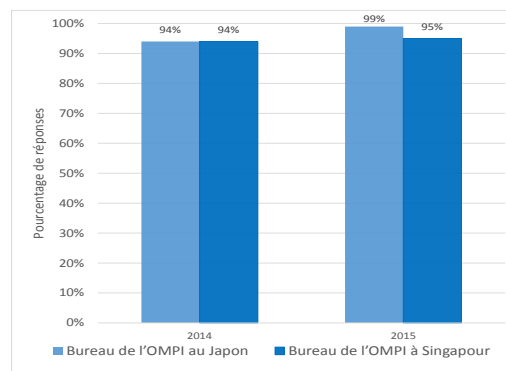
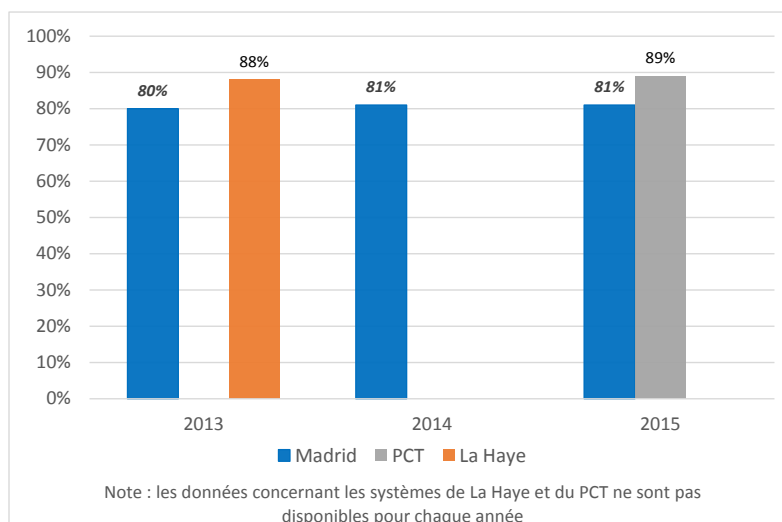


Figure 44 : Ponctualité des réponses aux demandes d'informations des bureaux extérieurs de l'OMPI, 2014-2015



VIII.20. La satisfaction du client pour certains des principaux services de propriété intellectuelle de l'OMPI (c.-à-d. les services relatifs aux systèmes de Madrid, de La Haye et du PCT) est restée élevée pendant toute la durée du PSMT. Pour le système de Madrid, environ 80% de clients se sont dits satisfaits des services fournis par l'OMPI en 2013, 2014 et 2015. La satisfaction relative aux services fournis par les systèmes du PCT et de La Haye était élevée également, voire plus élevée, à 88% pour le système de La Haye en 2013⁷³, et 89% pour le système du PCT en 2015⁷⁴.

Figure 45 : Satisfaction de la clientèle de l'OMPI pour les services fournis par les systèmes de Madrid, de La Haye et du PCT



Objectif stratégique IX : Une structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes

Résultat stratégique IX.1 : Une administration axée sur les services, gérant efficacement ses ressources, et intégrée, qui permet à l'OMPI de s'acquitter de son mandat et qui s'adapte aux besoins nouveaux de l'Organisation et de ses parties prenantes

IX.1. L'OMPI a fait de rapides progrès pendant les six années du PSMT en ce qui concerne la mise en place d'un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté d'un personnel qualifié centré sur ses quatre valeurs essentielles : orientation vers les services; unis dans l'action; responsabilisation au service des résultats; et responsabilisation sur les plans environnemental et social et en termes de gouvernance. Forte du lancement et de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique, l'OMPI a considérablement renforcé sa gestion et son infrastructure administrative, y compris ses processus de gestion des ressources humaines et de recrutement, pour devenir une administration axée sur les services, efficace dans l'utilisation des ressources et en mesure de bien appuyer la fourniture de services internes et externes en adéquation avec son mandat et en réponse aux besoins changeants de ses parties prenantes. Les progrès généraux accomplis dans l'élaboration d'une infrastructure de gestion et d'administration favorisant le progrès représentent une condition préalable importante pour continuer à progresser lors du prochain plan stratégique à moyen terme. Les six années du PSMT ont été marquées par des étapes importantes, parmi lesquelles : i) le renforcement de

⁷³ La satisfaction des clients du système de La Haye n'a pas été évaluée en 2014-2015.

⁷⁴ L'année 2015 a été l'année de la première enquête sur la satisfaction des services à la clientèle menée pour le PCT.

la gestion axée sur les résultats; ii) la réforme des contrats; iii) la réforme du système judiciaire interne; iv) l'intégration du cadre réglementaire administratif, opérationnel et financier; v) l'accès accru du personnel à des technologies de l'information et de la communication (TIC) sûres, modernes et intégrées; et vi) l'amélioration et l'élargissement de l'infrastructure physique sur le campus de l'OMPI à Genève, avec la réalisation du nouveau bâtiment et de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Ces étapes ont été franchies tout en maintenant la part des coûts d'administration et de gestion en rapport avec les dépenses globales de l'Organisation.

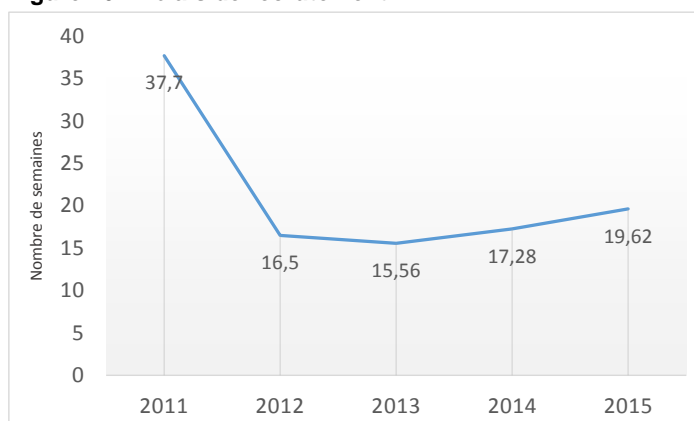
Indicateur de résultat IX.1.1 : Un personnel bien géré, d'origines géographiques diverses, et adéquatement qualifié

IX.2. Dans le cadre du programme de réorientation stratégique, l'OMPI a poursuivi ses efforts d'évaluation continue des besoins en personnel pour l'avenir. Un examen de la structure organisationnelle de 2012 a façonné le processus de planification du programme et budget 2014-2015, et la planification du personnel a été intégrée dans les cycles de planification annuelle du travail. Des améliorations apportées au système de gestion des performances ont permis d'associer plus précisément les dépenses de personnel au travail de l'Organisation et ont amélioré la reddition de compte relative à l'utilisation des ressources humaines de l'Organisation. En 2015, le Secrétariat a également terminé un exercice mené dans toute l'Organisation pour s'assurer que toutes les descriptions de poste étaient à jour et en adéquation avec les besoins opérationnels et les priorités.

IX.3. Au cours de la période considérée, l'OMPI s'est engagée dans d'importantes réformes de ses politiques et processus de gestion des ressources humaines, en vue d'améliorer la parité hommes-femmes au niveau des postes de fonctionnaire et d'administrateur et d'avoir une représentation géographique plus inclusive de ses États membres pour le personnel du Secrétariat. En 2012, dans le cadre de la réforme des contrats, le Statut et règlement du personnel a été modifié pour y introduire deux nouveaux types d'engagements, à savoir, les engagements temporaires et continus, conformément au cadre contractuel recommandé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Depuis novembre 2012, 195 contrats de courte durée (y compris les consultants, les titulaires d'un contrat de travail spécial et les traducteurs temporaires) ont été convertis en engagements temporaires, conférant aux titulaires du contrat le statut de "membre du personnel" et de meilleures prestations. En outre, conformément à l'engagement pris par le Directeur général et approuvé par les États membres en 2010⁷⁵, la régularisation des agents temporaires de longue durée a été achevée en 2014 avec 84 régularisations au total.

IX.4. La révision du Statut et règlement du personnel en matière de recrutement, y compris les modifications apportées à la composition des comités des nominations, et l'intégration globale des processus de recrutement ont contribué à une plus grande souplesse au niveau du recrutement, avec une réduction considérable des délais de recrutement, d'une moyenne de 37,7 semaines fin 2011 à une moyenne à peine supérieure à 17 semaines de 2012 à 2015 (voir la Figure 46).

Figure 46 : Délais de recrutement



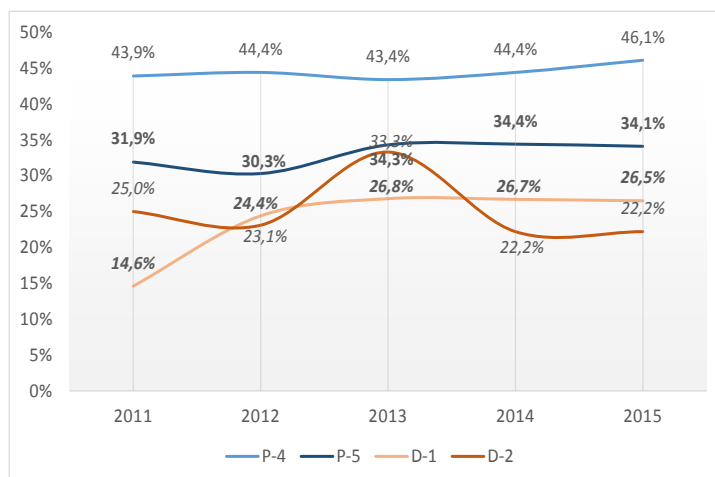
IX.5. Un examen du système judiciaire interne en 2012-2013, qui comprenait une étude détaillée réalisée par un expert externe et des consultations intensives avec les diverses parties

⁷⁵

WO/CC/63/5.

prenantes, a donné lieu à des modifications du Statut et règlement du personnel, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le système judiciaire interne amélioré prévoit des mécanismes formels rationalisés et de nouvelles procédures transparentes pour la gestion des griefs. Un élément essentiel de cette réforme a été la reconnaissance de l'importance de la prévention des conflits, qui a entraîné un renforcement du Bureau du médiateur le 1^{er} janvier 2014.

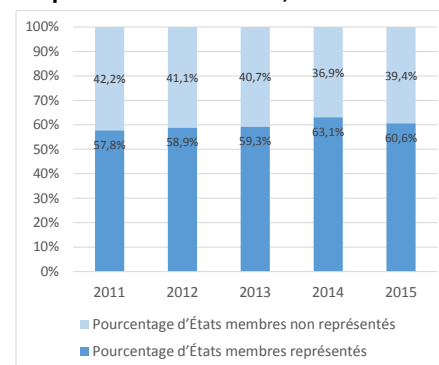
Figure 47 : Pourcentage de personnel féminin de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région, 2011-2015



La proportion de femmes employées au grade D-1 a quasiment doublé de 2011 à 2015, passant de 14,6% de tout le personnel à 26,5%. Le pourcentage de femmes employées aux grades P-5 et P-4 a varié de manière modérée sur la même période, la part de personnel féminin de grade P-5 passant de 31,9% en 2011 à 34,1% en 2015, et de 43,9% à 46,1% pour le grade P-4. La proportion de femmes employées au grade D-2 a toutefois enregistré une baisse entre 2011 et 2015, passant de 25% à 22,2% (voir la Figure 47).

IX.7. Malgré la faible rotation du personnel de l'OMPI, le Secrétariat a amélioré l'équilibre géographique du personnel au cours des six dernières années. La proportion d'États membres représentés parmi les membres du personnel du Secrétariat a augmenté au cours de la période considérée, passant de 57,8% en 2011 à 60,6% en 2015⁷⁶ (voir la Figure 48). En 2015, la proportion de membres du personnel issus des pays d'Europe de l'Ouest est passée sous la barre des 50%, du fait de la représentation accrue des États membres des autres régions (voir la Figure 49). Les pays d'Europe de l'est, d'Europe centrale et d'Asie centrale constituaient approximativement 7% du personnel du Secrétariat, soit une augmentation d'un point de pourcentage par rapport à 2013. Les proportions du personnel issu de l'Asie et du Pacifique et d'Amérique du Nord ont également légèrement augmenté, de 0,6 et 0,8 point de pourcentage, respectivement.

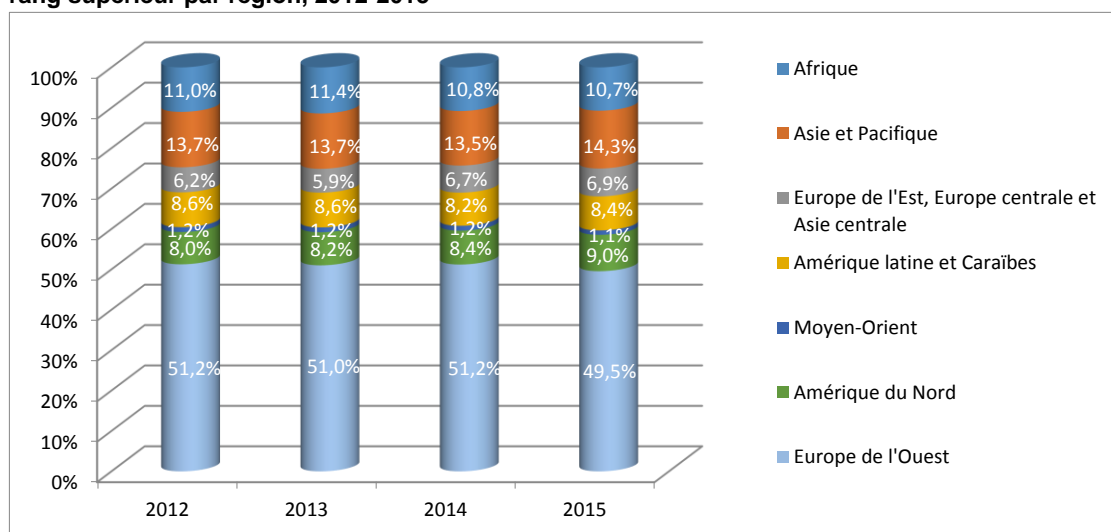
Figure 48 : Pourcentage d'États membres représentés au sein du personnel de l'OMPI, 2011-2015



⁷⁶ Les données pour 2011, 2012 et 2013 s'appuient sur le tableau des résultats du programme de réorientation stratégique, alors que les données pour 2014 et 2015 s'appuient sur le rapport annuel sur les ressources humaines (documents WO/CC/70/1 et WO/CC/71/2 Rev.).

IX.6. En 2014, l'OMPI a établi sa première politique en matière d'égalité des sexes, avec le double objectif d'intégrer la dimension paritaire dans les activités de l'OMPI et de respecter un calendrier précis pour assurer l'équilibre entre les sexes au sein de son personnel à tous les niveaux. Par conséquent, un réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes couvrant l'ensemble des programmes de l'OMPI a été créé et les efforts de recrutement ont été intensifiés pour combler l'écart entre hommes et femmes au niveau de la dotation en personnel.

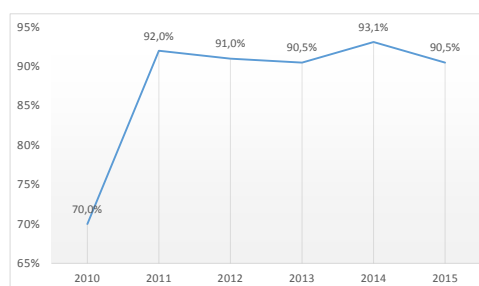
Figure 49 : Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région, 2012-2015



IX.8. Les progrès dans la mise en œuvre du Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS) ont aidé à mieux aligner le personnel sur les objectifs stratégiques de l'OMPI, ont appuyé le perfectionnement systématique et volontariste du personnel et ont contribué à faciliter un dialogue continu entre les supérieurs hiérarchiques et les fonctionnaires. Au cours de ces six années, le PMSDS est devenu opérationnel dans tous les secteurs de l'OMPI et il a évolué en termes de portée, d'acceptation et d'application, appuyé par la mise en œuvre d'un programme de formation exhaustif. La conformité avec le système a augmenté assez tôt sur la période à l'examen pour rester élevée les années suivantes. (Voir la Figure 50)⁷⁷.

IX.9. En vue de faciliter l'apprentissage et le perfectionnement du personnel, ainsi que la réduction des déficits de compétences, le Secrétariat a lancé une nouvelle politique de formation et de perfectionnement ainsi que de nouvelles directives en matière de formation en 2013. En plus des activités de formation ordinaires, de nouvelles initiatives sur le règlement des litiges, la gestion du stress, la gestion de la qualité, la gestion de projets et la reconnaissance des acquis préalables ont été lancées afin de renforcer les capacités de gestion.

Figure 50 : Pourcentage de personnel dont les résultats sont évalués en fonction des objectifs individuels et des compétences



⁷⁷ Des améliorations du PMSDS ont été entreprises en 2011, 2013 et 2014 pour s'assurer que le système continuait à évoluer en adéquation avec les besoins changeants de l'Organisation et permettre au Secrétariat d'améliorer dynamiquement les performances de tout son personnel et d'aligner le système sur le Statut et règlement du personnel existant, en tirant parti de l'expérience acquise au travers de l'application du système les années précédentes.

Indicateur de résultat IX.1.2 : Une infrastructure de gestion et d'administration moderne et favorisant le progrès

Encadré 1 : Domaines dotés de cadres et politiques réglementaires considérablement renforcés, 2010-2015

- **Gestion financière**
 - Respect des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)
 - Investissements
 - Réserves
 - Gestion des contributions volontaires
 - Directives financières et de gestion de la trésorerie à l'intention des bureaux extérieurs
 - Prévention et dissuasion de la corruption, la fraude, la collusion et la coercition, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
- **Achats et voyages**
 - Gestions des relations fournisseurs
 - Voyages officiels et dépenses connexes
 - Services contractuels de personnes
- **Gestion des biens**
- **Gestion des risques et contrôles**

IX.10. L'OMPI a fait d'importants progrès afin de renforcer ses cadres réglementaires administratifs, opérationnels et financiers (voir l'encadré 1). Des progrès considérables ont été accomplis, notamment en ce qui concerne la gestion financière de l'OMPI. La création de nouvelles politiques en matière d'investissement et de réserves, approuvées par les États membres en 2015, et un examen de la gestion de la trésorerie de l'OMPI ont servi de base au renforcement de la gestion financière au cours de la période considérée. Outre la fourniture d'un soutien solide de la gestion des taxes aux systèmes d'enregistrement internationaux⁷⁸, qui ont évolué à un rythme régulier, l'exploration de stratégies de couverture et de compensation pour gérer les risques de change, recensées dans le cadre de l'examen de la trésorerie, a été achevée en 2015. Depuis 2010, le Secrétariat a élaboré et mis à jour un Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants sur des thèmes essentiels tels que la gestion des risques, l'apport et la gestion de contributions volontaires.

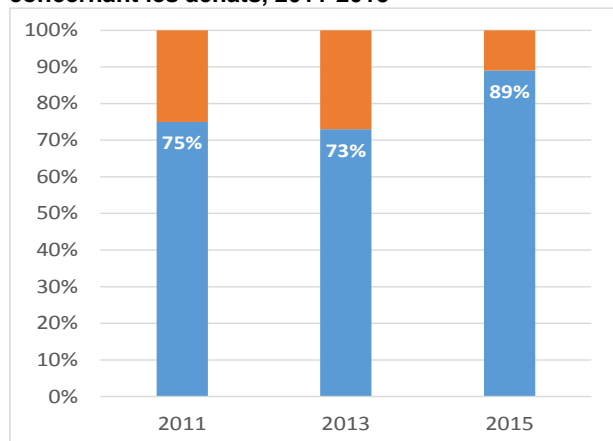
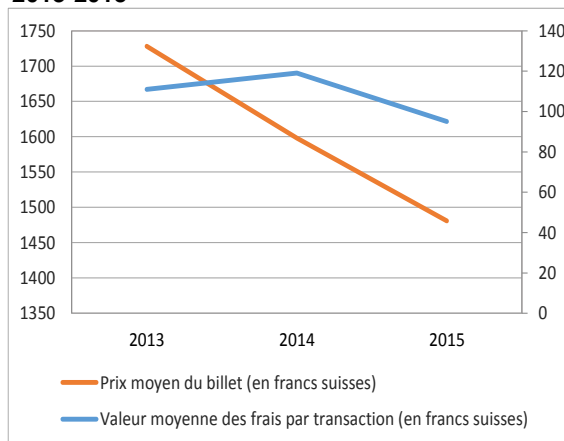
IX.11. Cette base de politiques, règles et règlements clarifiés et cohérents a permis au Secrétariat de concentrer ses efforts sur l'amélioration de l'orientation et de la fourniture de ses services mondiaux, internes et externes. Les performances du Secrétariat dans des domaines essentiels tels que le conseil juridique, les achats et les technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont améliorées ou sont restées importantes au cours de la période considérée. Concernant l'assistance juridique, le Secrétariat a enregistré une augmentation considérable du nombre et de la diversité des demandes, notamment au cours de l'exercice biennal 2012-2013, qui ont reçu des réponses rapides et fiables lors des deux derniers exercices biennaux⁷⁹.

IX.12. Par le biais d'une série de mesures visant à optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI et à en rationaliser les processus, la période à l'examen a enregistré d'excellents résultats, concrétisés par d'importantes économies pour l'Organisation fin 2015⁸⁰. Il convient de noter que la mise en œuvre de l'outil de réservation en ligne en 2015 a entraîné des tarifs réduits, ainsi que l'accès direct aux tarifs du marché pour les voyageurs. La satisfaction des clients internes de l'OMPI concernant les services d'achat du Secrétariat a augmenté entre 2011 et 2015. Alors que seuls 75% du personnel étaient satisfait en 2011, cette part avait quasiment atteint 90% fin 2015.

⁷⁸ En conséquence, il n'y a eu aucune augmentation des effectifs

⁷⁹ En 2012-2013, 98% des demandes d'avis juridique ont reçu des "réponses rapides et fiables" du Bureau du conseiller juridique; en 2014-2015, cela a été le cas de 95% de ces demandes.

⁸⁰ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport sur la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts pour l'exercice biennal 2014-2015, figurant dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Figure 51 : Satisfaction des clients internes concernant les achats, 2011-2015**Figure 52 : Évolution des frais de voyage, 2013-2015**

IX.13. L'OMPI a également progressé dans l'amélioration de l'accès de ses clients internes vers des technologies de l'information et de la communication (TIC) sûres, modernes et intégrées, à commencer par le déploiement dans toute l'organisation d'une nouvelle architecture de réseau de données internes, qui s'est achevée en 2012. Le nouveau réseau fournissait une sécurité renforcée, permettait la gestion efficace du trafic multimédia (voix, vidéo et données), et réduisait les coûts d'exploitation tout en permettant de disposer de nouveaux services tels que des services de vidéo et téléphonie intégrés dans l'environnement informatique. La mise à niveau des systèmes de productivité des bureaux pour migrer vers des plateformes aux normes de l'industrie a facilité les travaux du Secrétariat avec les entités extérieures. Lors de l'exercice biennal 2014-2015, une nouvelle solution intitulée "Global Office Architecture (GOA)" a été mise au point pour permettre aux bureaux extérieurs de se connecter en toute sécurité à l'ensemble des systèmes informatiques administratifs de l'OMPI hébergés au siège et pour leur fournir des services informatiques centralisés et harmonisés. Enfin, un système perfectionné de télécopie, destiné à s'intégrer harmonieusement aux systèmes informatiques du système de Madrid ainsi qu'aux systèmes administratifs internes, a été introduit et a permis de réaliser des gains d'efficacité et de réduire sensiblement les taux d'erreur de télécopie.

IX.14. Comme les TIC sont au cœur de la fourniture des services de l'OMPI, une stratégie dans le domaine des TIC⁸¹ a été mise au point en 2013 afin d'assurer la fourniture de services rentables, sûrs et innovants à un large éventail de parties prenantes.

IX.15. La première évaluation des risques liés à l'information dans toute l'Organisation⁸² a aidé le Secrétariat à orienter ses efforts en vue de consolider la sécurité de l'information dans ses domaines d'activité. Lors de l'exercice biennal 2012-2013, l'OMPI a obtenu une certification ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l'information couvrant les demandes selon le PCT ainsi que les processus et systèmes de gestion des données. La certification a été étendue en 2015 pour inclure les opérations relatives aux systèmes de Madrid et de La Haye. En outre, des contrôles de sécurité technique ont été déployés pour une plus grande visibilité des événements de sécurité éventuels sur le réseau de l'OMPI, et pour permettre une réponse aux incidents rapide et efficace. Reconnaisant les menaces de sécurité et cybermenaces en constante évolution qui pèsent sur ses activités, l'OMPI s'est engagée dans une restructuration organisationnelle stratégique en 2014-2015, permettant une meilleure intégration entre sécurité physique et sécurité de l'information, comme l'indique la stratégie globale de garantie en matière de sécurité et d'information.

⁸¹ http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=277504

⁸² Menée lors de l'exercice biennal 2010-2011.

IX.16. Une stratégie globale de gestion des connaissances⁸³ a été mise au point en 2015 en vue de promouvoir une culture de la gestion des connaissances au sein de l'OMPI et de veiller à la conformité et à l'intégration de la gestion des connaissances avec la stratégie de l'OMPI en matière de résilience.

IX.17. D'importantes améliorations ont été apportées en matière de sûreté et de sécurité au cours de la période 2010-2015, menant à l'achèvement du projet de normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (Headquarters Minimum Operating Security Standards, ou H-MOSS) en 2015, notamment l'inauguration du nouveau Centre d'accès de l'OMPI (réception du bâtiment AB) et du Centre des opérations de coordination de sécurité, à temps pour que la vingt-deuxième session du Comité du programme et budget (PBC) et les réunions de l'Assemblée de l'OMPI puissent s'y tenir en 2014, de même que plus de 200 conférences et événements en 2015 auxquels ont assisté des fonctionnaires, des délégués, des visiteurs et le public. En outre, des audits d'évaluation de la sûreté et de la sécurité ont été réalisés pour tous les bureaux extérieurs en 2014-2015 et plus de 90% des recommandations d'audit ont été clôturées avant la fin de l'exercice biennal.

IX.18. Le campus de l'OMPI a subi d'importantes transformations au cours de la période considérée avec l'ajout du nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Le nouveau bâtiment, dont le chantier avait commencé au printemps 2008, a été achevé en 2011 et inauguré le premier jour des réunions de l'Assemblée de l'OMPI en septembre 2011. Il a permis de regrouper le personnel sur le campus principal de l'OMPI et de libérer un vaste immeuble de bureaux pris en location. Le chantier de la nouvelle salle de conférence a débuté à la mi-août 2011. Le projet a été achevé et livré conformément aux exigences de qualité, dans les temps pour que la première réunion officielle dans la salle ait lieu en septembre 2014⁸⁴. L'inauguration officielle de la nouvelle salle de conférence a eu lieu le premier jour des réunions de l'Assemblée des États membres de l'OMPI en 2014. La conception de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, ainsi que d'autres améliorations apportées sur le campus de l'OMPI, prévoyait également la mise en place de plusieurs mesures relatives à l'accessibilité physique.

IX.19. En sus de l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le Secrétariat a également mis en place d'autres conditions requises pour l'organisation fructueuse de conférences ainsi que des services linguistiques. Au premier chef, l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle politique linguistique de l'OMPI, qui a été approuvée lors des réunions de l'Assemblée de 2010 et 2011. La politique prévoyait initialement l'élargissement de la couverture à six langues pour trois comités : i) le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC); ii) le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR); et iii) le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Au terme du PSMT, cette couverture en six langues a été étendue à tous les comités et principaux organes de l'OMPI, ainsi qu'à quatre groupes de travail⁸⁵.

IX.20. Afin d'améliorer la qualité des services de traduction, en s'appuyant notamment davantage sur l'externalisation, le concept de "qualité à la source" a été introduit progressivement et renforcé en permanence. En 2014-2015, cela voulait dire en particulier que le Secrétariat avait examiné sa relation contractuelle avec des traducteurs externes, pour ne retenir que ceux qui respectaient certaines normes établies. En outre, le Secrétariat a associé les paiements à la qualité et à la livraison ponctuelle des traductions externalisées. De ce fait,

⁸³ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_55/a_55_inf_5.pdf

⁸⁴ La première réunion officielle à avoir eu lieu dans la nouvelle salle de conférence en 2014 a été la session du Comité du programme et budget, du 1^{er} au 5 septembre 2014.

⁸⁵ Le Groupe de travail du PCT; le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; le Groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques; et le Groupe de travail sur la révision de la CIB.

la proportion du volume de traduction soumis au contrôle de la qualité est passée de moins de 10% avant la mise en œuvre de la politique linguistique (fin 2011) à environ 39% en 2014 et 60% à la fin de l'exercice biennal. Ces mesures, ainsi que d'autres, ont permis au Secrétariat d'atteindre le double objectif de rapport coût-efficacité et de sensibilité à la qualité défini par les États membres au moment de l'adoption de la nouvelle politique linguistique.

Figure 53 : Pourcentage de documents publiés deux mois avant la réunion prévue

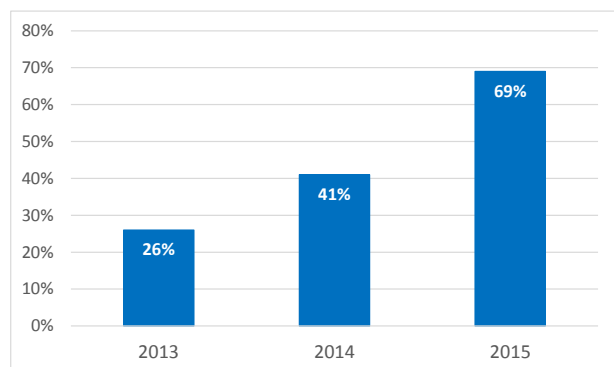
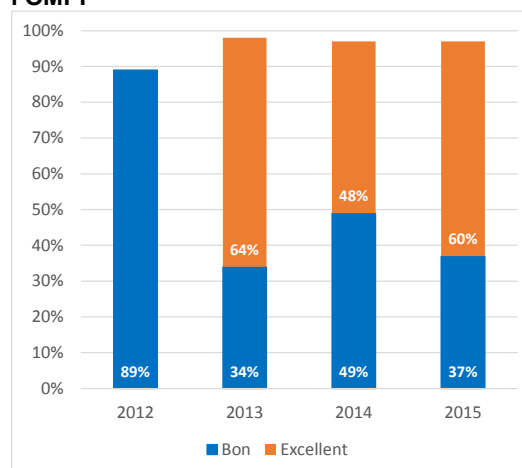


Figure 54 : Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI



IX.21. Les efforts déployés pour améliorer les services de conférence se sont également traduits par la préparation plus ponctuelle des documents, comme en témoigne une augmentation de 40 points de pourcentage, entre 2013 et 2015, de la proportion de documents pour les conférences et les réunions publiés deux mois en amont des réunions (voir la Figure 53 : Pourcentage de documents publiés deux mois avant la réunion prévue), malgré une augmentation globale du nombre de réunions. Cela a contribué à un niveau de satisfaction élevé chez les clients internes et externes des services de conférence de l'OMPI (voir la Figure 54).

Indicateur de résultat IX.1.3 : Réduction de la part des coûts d'administration et de gestion dans les dépenses totales

IX.22. L'OMPI a réduit les coûts relatifs à l'administration et à la gestion par rapport aux dépenses globales de l'Organisation au cours de la période considérée (voir la Figure 55). Même si les coûts administratifs globaux ont augmenté de 7,8% entre 2010-2011 et 2014-2015, leur part relative dans le total des coûts du Secrétariat a diminué de 0,4 point de pourcentage, passant de 34,8% pour l'exercice biennal 2010-2011 à 34,4% pour l'exercice biennal 2014-2015.

Figure 55 : Comparaison des dépenses en coûts d'administration et de gestion par rapport au budget global, 2010-2011 et 2014-2015

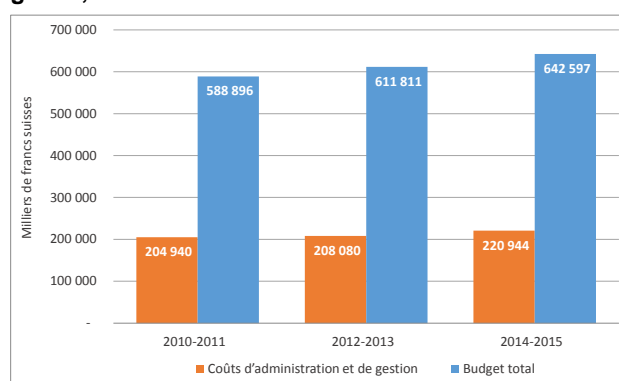
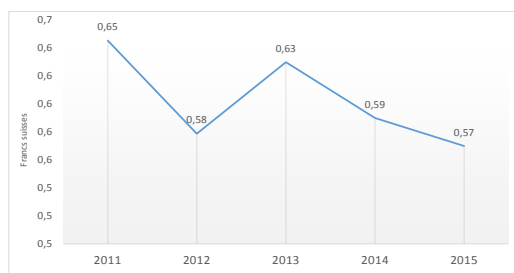


Figure 56 : Coût par mot traduit, 2011-2015

IX.23. Cela a été accompli, entre autres, grâce à des mesures d'économie relatives à l'achat de biens et services, de voyages (voir la section ci-dessus), ainsi qu'à la consommation d'énergie, d'électricité et d'eau. En outre, le prix de la traduction (au mot) a diminué de quasiment 12% entre 2011 et 2015, de 0,65 franc suisse environ en 2011 à 0,57 franc suisse environ en 2015 (voir la Figure 56). Les coûts d'impression ont diminué de 25% en seulement trois ans, passant de 0,20 franc suisse la page imprimée fin 2012

à 0,15 franc suisse en 2015. L'OMPI a également su réduire ses frais postaux en négociant les tarifs avec des prestataires externes et en introduisant un système d'adresses groupées. Le nombre d'envois en 2015 (1 314 048) a été légèrement inférieur à celui de 2014 (1 372 099), avec pour conséquence une diminution globale des frais postaux de 7,2% en 2015 pour un total de 1 516 614 francs suisses, contre 1 634 319 francs suisses en 2014.

Résultat stratégique IX.2 : Une Organisation écologiquement et socialement responsable nettement axée sur la performance, les résultats, la responsabilisation et l'apprentissage, l'éthique et l'intégrité

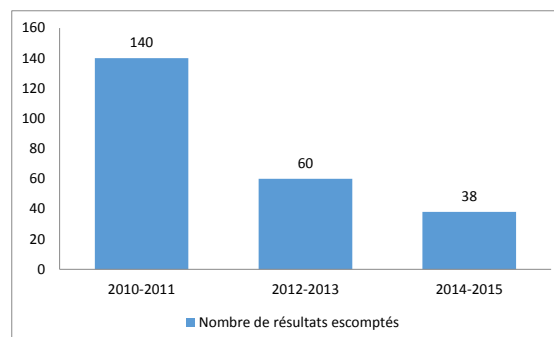
IX.24. Au cours des six années du PSMT, l'OMPI a su asseoir sa crédibilité en tant qu'Organisation écologiquement et socialement responsable nettement axée sur les résultats vis-à-vis de ses clients et parties prenantes internes et externes. Ses pratiques et sa culture relatives à la gestion axée sur les résultats sont fermement établies dans toute l'Organisation. Les structures de supervision et de responsabilisation renforcées de l'OMPI lui ont permis à de devenir une Organisation plus transparente avec des principes de fonctionnement clairement annoncés et une protection claire de ses différentes parties prenantes pour enregistrer les préoccupations éventuelles quant aux activités quotidiennes du Secrétariat. Les mesures adoptées depuis 2010 pour réduire l'impact négatif de l'OMPI sur l'environnement lui ont permis d'atteindre un bilan carbone neutre pour le prochain PSMT.

Indicateur de résultat IX.2.1 : Renforcement de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI

IX.25. Un effort concerté a été déployé au cours de la période du PSMT afin d'incorporer la valeur essentielle de "Responsabilisation au service des résultats" dans la structure de l'Organisation. Cet effort a entraîné l'un des changements en matière de gestion les plus influents de ces six dernières années.

IX.26. Les réalisations remarquables de cette période sont dues à l'amélioration continue du tableau de résultats de l'OMPI et au renforcement de toutes les phases du cycle de gestion des performances, y compris par un meilleur alignement entre le contenu des programmes et les ressources, ainsi que par l'intégration de la gestion des risques comme élément clé de ce cycle. Au début du PSMT, les résultats escomptés de l'OMPI étaient incorporés aux différents programmes avec un degré de duplication élevé, ainsi qu'une visibilité limitée de leur nature transversale.

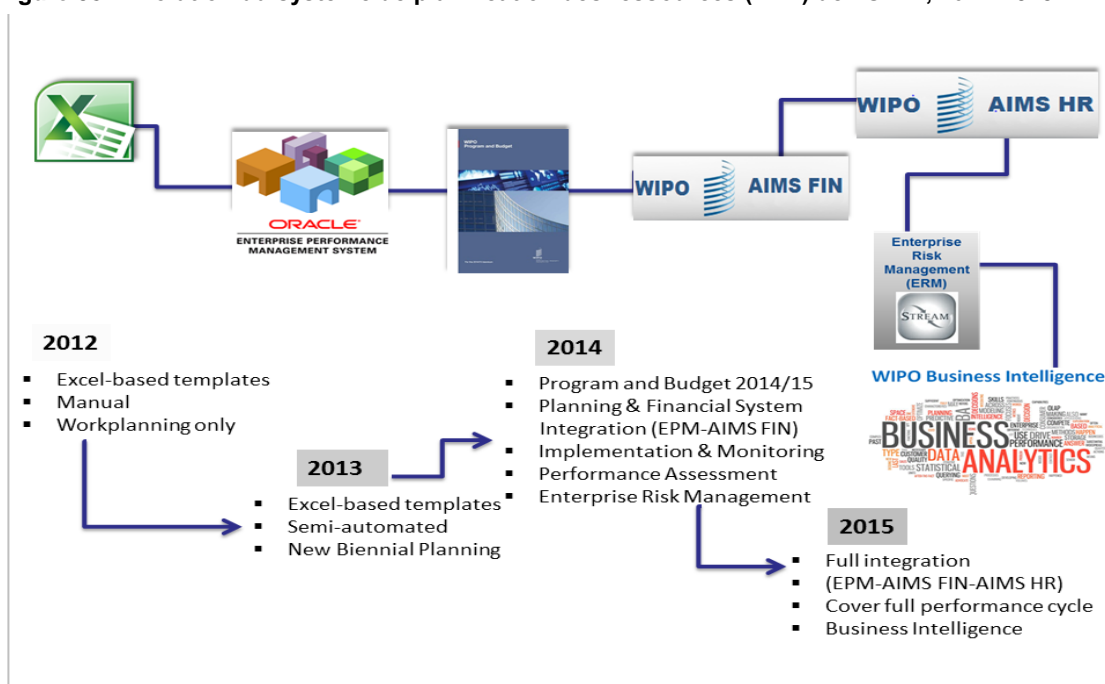
Le travail accompli en 2010-2011 a établi un cadre sain pour la préparation du programme et budget 2012-2013, qui posait les bases pour les progrès ultérieurs réalisés au cours de la période considérée.

Figure 57 : Amélioration du tableau des résultats escomptés de l'OMPI, 2010-2011 et 2014-2015

IX.27. Le programme et budget pour 2012-2013 comprenait plusieurs améliorations essentielles, notamment : i) un cadre stratégique des résultats de l'Organisation (consolidation des résultats escomptés au titre des neuf objectifs stratégiques)⁸⁶; ii) pour la première fois, un budget axé sur les résultats; iii) des cadres d'évaluation renforcés, y compris au moyen de meilleurs indicateurs et de l'introduction systématique de niveaux de référence et d'objectifs; iv) une vue de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat (conformément aux efforts ciblés que fait l'Organisation pour améliorer sa planification, son suivi et ses rapports sur les dépenses de développement); v) l'intégration du développement dans tous les objectifs stratégiques de fond; vi) l'intégration de projets du Plan d'action pour le développement conformément à la procédure budgétaire pour ces projets approuvée par les Assemblées de l'OMPI en 2010; et vii) l'intégration des Fonds fiduciaires.

IX.28. L'incorporation approfondie d'une culture axée sur les résultats et le renforcement du cycle de gestion des performances de l'OMPI ont été accomplis au travers de la planification biennale et des exercices annuels de planification opérationnelle, appuyés par des outils de planification de première, deuxième et troisième génération délivrés par le projet de gestion des performances (EPM) du système de planification des ressources (ERP). L'évolution du système de planification ERP EPM faisait partie intégrante du renforcement de la gestion axée sur les résultats pendant toute la durée du PSMT. L'année 2014 a vu le lancement de deux nouveaux modules essentiels pour appuyer le cycle de gestion des performances de l'OMPI, à savoir les modules de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des performances.

Figure 58 : Évolution du système de planification des ressources (ERP) de l'OMPI, 2012-2015

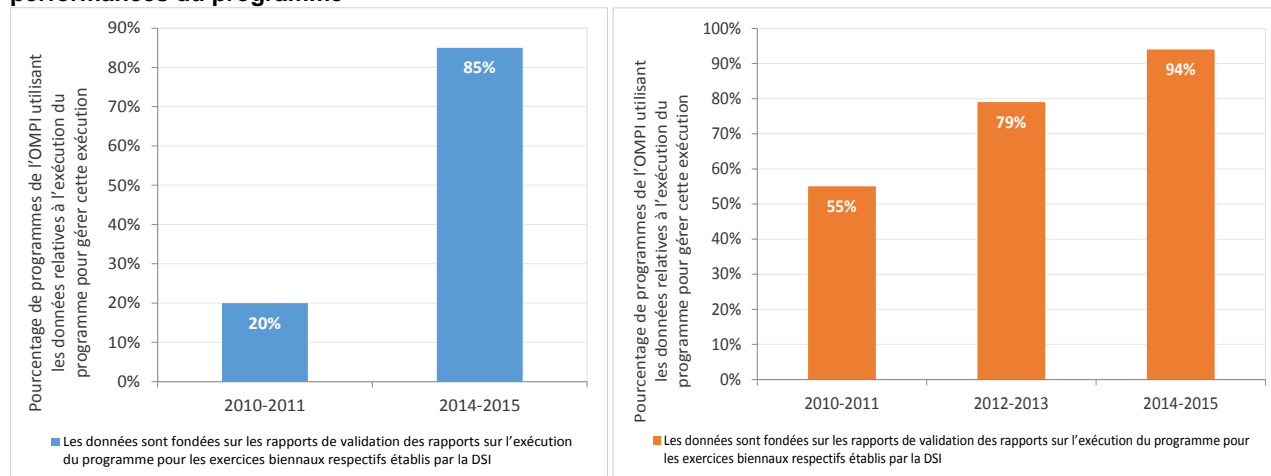


Ces modules ont permis au Secrétariat d'effectuer une analyse interorganisations d'activités du programme de travail sur plusieurs dimensions, telles que les résultats et pays, contribuant ainsi à une meilleure coordination entre les agents d'exécution et une meilleure cohésion dans la prestation des services de l'OMPI. La transparence et la précision ont également été accrues en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation des ressources en personnel ainsi que le suivi des

⁸⁶ Alors que 2010-2011 avait débouché sur 140 résultats escomptés sans aucun lien avec des objectifs stratégiques de niveau supérieur, en 2012-2013, le tableau de résultats avait été consolidé pour 60 résultats escomptés de l'organisation en établissant des liens clairs avec les neuf objectifs stratégiques. Le tableau a encore été amélioré en 2014-2015 avec 38 résultats escomptés.

données relatives aux performances. L'intégration du système de planification (EPM) dans le système financier (AIMS) a permis aux responsables de suivre, pour la première fois, les dépenses réelles par rapport à leur planification lors de la mise en œuvre. Un système de gestion des risques (ERM) a été mis en œuvre au second semestre 2014 et utilisé pour faciliter le processus de planification pour 2015 ainsi que le processus du programme et budget pour 2016-2017. L'évolution du système de planification des ressources (ERP) de l'OMPI est illustrée dans la Figure 58.

Figure 59 : Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant des données d'exécution pour gérer les performances du programme



IX.29. Une augmentation marquée de l'utilisation des données d'exécution pour informer la gestion des programmes de l'OMPI peut être observée durant la période considérée. En 2010-2011, seuls 20% des programmes indiquaient avoir recours aux données d'exécution à des fins de prise de décision. En 2015, cette proportion était passée à 85%. De même, alors que seulement 55% des programmes indiquaient avoir recours aux données d'exécution pour surveiller régulièrement la mise en œuvre de leurs plans de travail en 2010-2011, cette proportion avait augmenté de 24 points de pourcentage pour atteindre 79% en 2012-2013, et enfin 94% en 2014-2015 (voir la Figure 59).

Figure 60 : Exactitude des évaluations par code de couleurs de l'OMPI dans les résultats des rapports sur l'exécution du programme 2010-2011 et 2014-2015

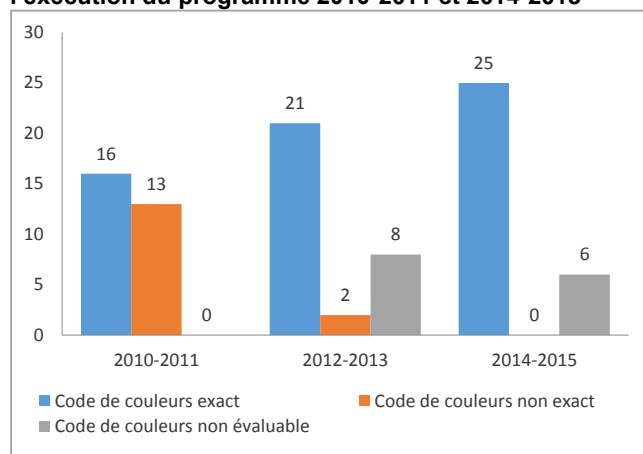
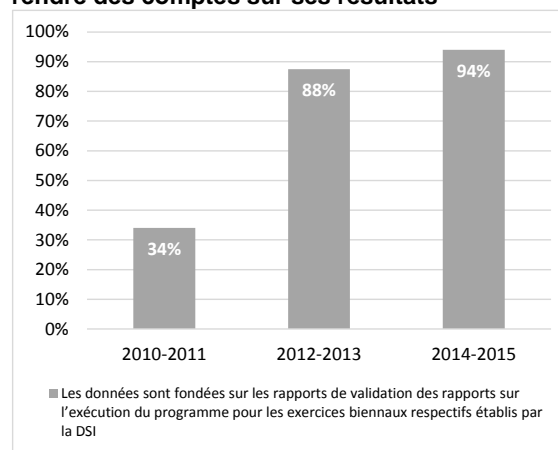


Figure 61 : Pourcentage de participants (personnel OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats



IX.30. Avec une meilleure utilisation des données d'exécution aux fins de gestion de la mise en œuvre et de reddition de comptes, une nette amélioration a pu être observée dans l'exactitude de l'auto-évaluation des indicateurs d'exécution des programmes par rapport aux objectifs indiqués dans les rapports sur l'exécution du programme (voir la Figure 61). En 2010-2011, seulement 55% des programmes avaient indiqué l'exactitude du code de couleurs contre 68%

des programmes en 2012-2013 et 81% des programmes en 2014-2015⁸⁷. Le renforcement de la culture axée sur les résultats a également influencé la perception du personnel de l'OMPI sur la responsabilisation au service des résultats au sein de l'Organisation. En 2011, seulement 34% pensaient que l'approche axée sur les résultats avait effectivement changé le mode opératoire de l'Organisation et avait fait de la "responsabilisation au service des résultats" un principe directeur important pour l'OMPI. Ce chiffre était passé à 88% en 2013, pour atteindre finalement 94% en 2015 (voir la Figure 60).

Indicateur de résultat IX.2.2 : Renforcement des systèmes de contrôle et d'éthique internes

IX.31. La mise en œuvre du programme de réorientation stratégique a permis au Secrétariat de poursuivre le renforcement des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI. La gestion des risques a été intégrée dans le cycle de planification annuelle, et le programme et budget 2014-2015 a recensé, pour la première fois, des risques et des mesures d'atténuation des risques pour l'exercice biennal. Le Secrétariat a désigné des coordonnateurs de la gestion des risques pour tous les secteurs et des registres des risques ont été créés pour tous les programmes, établissant clairement les événements potentiels susceptibles de compromettre la réalisation des résultats escomptés et des objectifs stratégiques de l'Organisation. Lors de l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétariat a élaboré un cadre formel et cohérent pour la gestion des risques et le contrôle interne, conformément à la feuille de route de l'OMPI en matière de gestion des risques, qui comprend le dispositif de responsabilisation de l'OMPI, la déclaration relative au risque accepté, la création du Groupe de gestion des risques, ainsi que l'élaboration d'une politique de gestion des risques et d'un Manuel de la gestion des risques et du contrôle interne. Enfin, les processus de suivi et de communication des risques et de contrôle interne ont également été renforcés en introduisant des analyses et des rapports semestriels des risques, en intégrant fermement la gestion des risques au sein des processus de gestion de l'exécution des programmes, et en mettant au point un cadre de contrôle interne, qui s'appuie sur le système ERM pour consigner les contrôles recensés et évalués par l'OMPI.

IX.32. La supervision interne, la responsabilisation et l'apprentissage ont été intégrés dans les activités de l'OMPI comme autant de principes importants au cours des six années à l'examen. Les fonctions de supervision ont permis de bâtir et de consolider une culture d'apprentissage et un fort engagement à l'égard de la responsabilisation tout en contribuant à l'amélioration des méthodes et activités organisationnelles. Une enquête de satisfaction interne sur les travaux de supervision a été lancée en 2013 et a restitué un taux moyen de satisfaction de 84%. L'enquête a permis de mieux comprendre les attentes des parties prenantes concernant les services de supervision interne et de recenser les points à améliorer. Les processus de travail relatifs à la supervision ont également été améliorés au cours de la période considérée au travers de l'introduction et de l'utilisation d'un logiciel de gestion des documents de travail électroniques pour enregistrer les processus de supervision, y compris la planification, le travail sur le terrain, l'examen et l'élaboration de rapports.

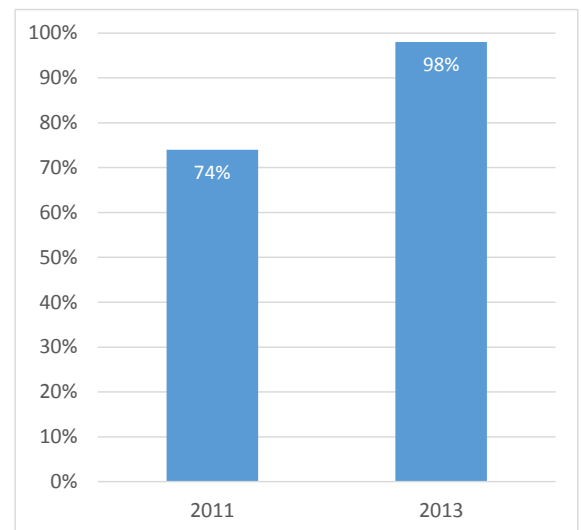
IX.33. Les activités de supervision ont mené à un grand nombre de recommandations pour d'éventuelles améliorations des processus, des structures et des pratiques de l'Organisation. À la fin de l'exercice biennal 2014-2015, 186 recommandations en matière de supervision, y compris de la part des vérificateurs externes, avaient été clôturées au total. Pour l'exercice biennal 2014-2015 en particulier, 95% des recommandations en matière de supervision avaient été acceptées. Cela représentait une augmentation de cinq points de pourcentage par rapport à l'exercice biennal précédent.

⁸⁷ Source : Rapport de validation de la Division de la supervision interne concernant les rapports sur l'exécution des programmes pour 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015.

IX.34. En ce qui concerne la supervision et l'audit financier, l'OMPI a reçu des opinions sans réserve pour chacun des trois exercices biennaux du PSMT.

IX.35. La désignation en juin 2010 du premier directeur du Bureau du médiateur et l'élaboration d'une politique de protection des lanceurs d'alerte de l'OMPI ont conduit à un système d'intégrité global fondé sur de bonnes pratiques. Les efforts successifs pour améliorer la sensibilisation du personnel aux principes et politiques de l'OMPI en matière d'éthique ont permis d'incorporer plus fermement ces principes dans le tissu organisationnel de l'OMPI. Le pourcentage de personnel ayant connaissance des principes et politiques de l'OMPI en matière d'éthique a augmenté de 74% en 2011 à 98% en 2013 (voir la Figure 62).

Figure 62 : Sensibilisation du personnel aux principes et aux politiques de l'OMPI en matière d'éthique



Indicateur de résultat IX.2.3 : Réduction de l'impact environnemental de l'OMPI

IX.36. Après le lancement du Projet neutralité carbone de l'OMPI en 2009, d'importantes initiatives ont été amorcées au cours de la période considérée, notamment dans le domaine de la mobilité avec des journées de sensibilisation aux modes de transport alternatifs, notamment pour se rendre au travail (transports publics, covoiturage, vélo); l'introduction de clauses environnementales dans les dossiers d'appel d'offres de fournitures de bureau et autres marchandises; le recyclage de produits; et l'avant-projet d'une politique de voyages durable. D'autres questions relatives aux locaux comprenaient notamment le remplacement des installations techniques par des solutions plus écologiques; la mise à niveau des installations électriques; la mise à niveau des installations de climatisation; le recours intensif au bois issu de forêts locales pour la structure de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI; et l'introduction d'un nouveau système respectueux de l'environnement avec un nouveau fournisseur d'électricité depuis janvier 2015. Enfin, il convient de noter les nombreux ajouts à la biodiversité effectués sur le campus de l'OMPI, par la plantation de nouveaux arbres et d'autres végétaux, y compris deux toits recouverts de l'équivalent de plus de 1500 mètres carrés de prairie.

IX.37. Comme suite à l'engagement pris par l'OMPI de réduire ses émissions de carbone, la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP), tenue en juin 2015 sur le site de l'OMPI, a été déclarée "réunion écologique" par le PNUE conformément aux critères de l'ONU. En outre, l'OMPI a acheté des certificats de compensation par l'intermédiaire de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) valables de 2014 à 2020. Par conséquent, l'OMPI était en position d'affirmer qu'elle avait, pour la première fois, compensé ses émissions de carbone jusqu'en 2020.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET DES INDICATEURS DE RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME 2010-2015

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Indicateurs de résultat
I	I.1 : Engagement ferme des États membres à parvenir à des accords sur les mesures législatives et concrètes à prendre dans les domaines d'intérêt commun pour ajuster le cadre international actuel de la propriété intellectuelle	I.1.1 : Accords conclus entre les États membres dans chacun des grands domaines du cadre normatif international de la propriété intellectuelle
II	II.1 : Un large éventail de produits et de services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle qui constituent le premier choix des utilisateurs	II.1.1 : Utilisation accrue et effective des produits et services mondiaux de l'OMPI par les États membres, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés
		II.1.2 : Croissance de la demande relative aux produits et services mondiaux de l'OMPI, contribuant à la viabilité financière de l'Organisation II.1.3 : Satisfaction accrue des utilisateurs des produits et services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle
III	III.1 : Utilisation accrue de la propriété intellectuelle aux fins du développement	III.1.1 : Une place de choix accordée au développement dans l'ensemble de l'Organisation, avec une prise en considération effective des principes et des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de tous les programmes concernés
		III.1.2 : Nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition dotés de cadres politiques et législatifs équilibrés
		III.1.3 : Nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition dotés d'institutions de propriété intellectuelle et d'institutions connexes dynamiques et réactives
		III.1.4 : Masse critique de ressources humaines dotées des qualifications nécessaires dans un nombre accru de pays en développement, de pays parmi les moins avancés et d'économies en transition
IV	IV.1 : Un système de propriété intellectuelle caractérisé par un accès effectif à l'information et au savoir en matière de propriété intellectuelle et une meilleure utilisation de ceux-ci	IV.1.1 : Fonctionnement plus efficace des offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'en témoigne la réduction des délais de traitement et du volume des demandes en attente
		IV.1.2 : Nombre et diversité accrus des utilisateurs de l'information et des connaissances générées par le système de propriété intellectuelle
		IV.1.3 : Création de plateformes supplémentaires entre offices de propriété intellectuelle pour intensifier la coopération technique internationale sur une base volontaire
V	V.1 : L'OMPI est reconnue comme la source d'information économique et juridique en matière de propriété intellectuelle pour les décideurs, les utilisateurs du système de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes	V.1.1 : Diffusion accrue d'informations fiables et actualisées en matière de propriété intellectuelle dans les domaines de la technologie, des marques, des lois et traités et de l'analyse et des statistiques économiques répondant aux besoins des parties prenantes
		V.1.2 : Utilisation accrue de l'information en matière de propriété intellectuelle pour atteindre avec davantage d'efficacité les objectifs fondamentaux de politique générale de la propriété intellectuelle dans le contexte international
VI	VI.1 : Compréhension partagée et coopération entre les États membres s'agissant de renforcer le respect de la propriété intellectuelle	VI.1.1 : Coopération internationale renforcée avec les États membres, les ONG, les organisations intergouvernementales et le secteur privé
		VI.1.2 : Dialogue de politique générale équilibré sous les auspices du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), compte tenu des préoccupations relatives au développement
		VI.1.3 : Capacités accrues des États membres en matière de lutte contre le piratage et la contrefaçon
VII	VII.1 : Les participants aux discussions internationales sur les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale sont pleinement informés du rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de promotion de l'innovation et du transfert de technologie	VII.1.1 : L'OMPI est reconnue comme la première institution des Nations Unies qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle et des questions d'intérêt général à l'échelle mondiale
		VII.1.2 : La contribution de l'OMPI occupe une place de plus en plus grande dans les discussions internationales sur les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale
		VII.1.3 : Des mécanismes fondés sur la propriété intellectuelle sont établis pour répondre aux questions d'intérêt général à l'échelle mondiale

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Indicateurs de résultat
VIII	VIII.1 : L'OMPI est reconnue comme le principal prestataire d'expertises, d'informations et de services internationaux fiables dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'appui de l'innovation et de la créativité	VIII.1.1 : Meilleure compréhension et meilleure connaissance du rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de la créativité et de l'innovation VIII.1.2 : Meilleure reconnaissance de l'image de marque de l'OMPI conformément à sa mission, à son mandat et à ses valeurs
	VIII.2 : Une culture axée sur les services est établie dans l'ensemble de l'Organisation	VIII.2.1 : Plus grande satisfaction des États membres, des autres parties prenantes, des utilisateurs et du public intéressé en ce qui concerne les services assurés par l'OMPI
IX	IX.1 : Une administration axée sur les services, gérant efficacement ses ressources, et intégrée, qui permet à l'OMPI de s'acquitter de son mandat et qui s'adapte aux besoins nouveaux de l'Organisation et de ses parties prenantes	IX.1.1 : Un personnel bien géré, d'origines géographiques diverses, et adéquatement qualifié
		IX.1.2 : Une infrastructure de gestion et d'administration moderne et favorisant le progrès
		IX.1.3 : Réduction de la part des coûts d'administration et de gestion dans les dépenses totales
	IX.2 : Une Organisation écologiquement et socialement responsable nettement axée sur la performance, les résultats, la responsabilisation et l'apprentissage, l'éthique et l'intégrité	IX.2.1 : Renforcement de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI
		IX.2.2 : Renforcement des systèmes de contrôle et d'éthique internes
		IX.2.3 : Réduction de l'impact environnemental de l'OMPI

[L'annexe II suit]

ANNEXE II : LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Augmentation du nombre des parties contractantes aux traités sur la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI (par ordre alphabétique).....	8
Tableau 2 : Évolution du nombre de parties contractantes aux systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI pour 2010-2015.	12
Tableau 3 : Système du PCT : nombre total de dépôts et nombre de dépôts par an	14
Tableau 4 : Augmentation des échanges électroniques au sein du système de Madrid.....	16
Tableau 5 : Nombre de participants aux programmes d'enseignement et de formation de l'OMPI, 2010-2015	23
Tableau 6 : Exemples illustrant les activités destinées à renforcer le respect de la propriété intellectuelle	37

Liste des figures

Figure 1 : Présentation du cadre de résultats du PSMT de l'OMPI	4
Figure 2 : Augmentation du nombre des parties contractantes aux traités sur la propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, 2009-2015.....	10
Figure 3 : Évolution du nombre de parties contractantes aux systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI pour 2009-2015.	12
Figure 4 : Nombre de litiges et demandes de bons offices reçus par le Centre d'arbitrage et de médiation (par exercice biennal et cumulé) : 2008-2009 – 2014-2015	13
Figure 5 : Nombre de participants aux événements organisés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ou impliquant une représentation de celui-ci, 2010-2011 – 2014-2015.....	13
Figure 6 : Nombre de litiges concernant des gTLD et des ccTLD administrés selon les principes UDRP par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour 2010-2011 – 2014-2015.	13
Figure 7 : Tendances observées dans les demandes selon le système de La Haye, 2010-2015.....	14
Figure 8 : Indice de qualité de l'examen quant à la forme (PCT), 2009-2014.....	16
Figure 9 : Coût unitaire par enregistrement international nouveau/renouvelé du système de Madrid, 2012-2015.	17
Figure 10 : Productivité de l'examen des enregistrements internationaux nouveaux/renouvelés, 2008-2015	17
Figure 11 : Adoption ou mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ou de plans nationaux de développement de la propriété intellectuelle 2010-2015 (cumul)	20
Figure 12 : Nombre d'abonnés au bulletin électronique des PME du Secrétariat de l'OMPI, 2010-2015.....	24
Figure 13 : Nombre de visites de la page Web de l'OMPI dédiée aux PME, 2010-2015.....	24

Figure 14 : Augmentation de l'utilisation des systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI par région (2010-2015).....	26
Figure 15 : Améliorations de l'infrastructure de propriété intellectuelle liée au droit d'auteur	26
Figure 16 : Tendances de mises à jour de la CIB et de la classification de Nice, 2010-2015.....	27
Figure 17 : Utilisateurs consultant les publications Internet sur les classifications internationales et les normes.....	28
Figure 18 : Progression des enregistrements disponibles sur le portail PATENTSCOPE et dans la base de données mondiale sur les marques, 2010-2015	29
Figure 19 : Couverture nationale et régionale du portail PATENTSCOPE et de la base de données mondiale sur les marques.....	30
Figure 20 : Disponibilité des langues et des outils linguistiques dans les bases de données mondiales de l'OMPI.....	30
Figure 21 : Progression du nombre d'utilisateurs du portail PATENTSCOPE et de la base de données mondiale sur les marques, 2010-2015	30
Figure 22 : Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex, 2010-2015	31
Figure 23 : Progression du nombre d'utilisateurs institutionnels actifs des programmes ARDI et ASPI, 2010-2015.....	32
Figure 24 : Nombre de visiteurs et de consultations de pages du Centre de données statistiques de l'OMPI.....	36
Figure 25 : Tendances de la coopération internationale en matière de renforcement du respect de la propriété intellectuelle et de son application	37
Figure 26 : Participation au programme d'attribution de prix de l'OMPI	38
Figure 27 : Progrès accomplis dans le renforcement des cadres législatifs nationaux pour l'application de la propriété intellectuelle	39
Figure 28 : Notes des participants aux ateliers de renforcement du respect de la propriété intellectuelle et de son application	40
Figure 29 : Accès aux sites des enjeux mondiaux entre 2012 et 2015.....	42
Figure 30 : Progression du nombre de parties prenantes impliquées dans le dialogue politique avec l'OMPI sur la politique en matière de concurrence	43
Figure 31 : WIPO Re:Search : carte de la collaboration.....	44
Figure 32 : Partenaires WIPO GREEN	45
Figure 33 : Intérêt pour la chaîne YouTube de l'OMPI, 2008-2009 – 2014-2015	47
Figure 34 : Nombre moyen de retweets des commentaires de l'OMPI publiés sur Twitter en 2013-2015	47
Figure 35 : Participation aux manifestations annuelles de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle par le biais de Facebook, 2011-2015	48
Figure 36 : Intérêt croissant pour le Magazine de l'OMPI, 2010-2011 et 2014-2015.....	48
Figure 37 : Intérêt général pour le lancement annuel de l'indice mondial de l'innovation, 2013-2015.....	48
Figure 38 : Perception publique de l'OMPI, 2012-2014.....	49
Figure 39 : Visites des sites Web des bureaux extérieurs de l'OMPI, 2013-2015	49

Figure 40 : Pourcentage de réunions du comité pour lesquelles des réunions d'information préalables ont été tenues pour les États membres	50
Figure 41 : Pourcentage de documents publiés au moins deux mois avant les réunions de l'Assemblée de l'OMPI	50
Figure 42 : Pourcentage d'États membres satisfaits de la préparation et du fonctionnement des réunions de l'Assemblée de l'OMPI, 2012-2015.	51
Figure 43 : Ponctualité des réponses du Secrétariat aux demandes de contributions de l'ONU et des organisations intergouvernementales, 2011-2015	51
Figure 44 : Ponctualité des réponses aux demandes d'informations des bureaux extérieurs de l'OMPI, 2014-2015	51
Figure 45 : Satisfaction de la clientèle de l'OMPI pour les services fournis par les systèmes de Madrid, de La Haye et du PCT	52
Figure 46 : Délais de recrutement	53
Figure 47 : Pourcentage de personnel féminin de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région, 2011-2015.....	54
Figure 48 : Pourcentage d'États membres représentés au sein du personnel de l'OMPI, 2011-2015.....	54
Figure 49 : Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région, 2012-2015.....	55
Figure 50 : Pourcentage de personnel dont les résultats sont évalués en fonction des objectifs individuels et des compétences.....	55
Figure 51 : Satisfaction des clients internes concernant les achats, 2011-2015	57
Figure 52 : Évolution des frais de voyage, 2013-2015	57
Figure 53 : Pourcentage de documents publiés deux mois avant la réunion prévue.....	59
Figure 54 : Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	59
Figure 55 : Comparaison des dépenses en coûts d'administration et de gestion par rapport au budget global, 2010-2011 et 2014-2015.....	59
Figure 56 : Coût par mot traduit, 2011-2015.....	60
Figure 57 : Amélioration du tableau des résultats escomptés de l'OMPI, 2010-2011 et 2014-2015.....	60
Figure 58 : Évolution du système de planification des ressources (ERP) de l'OMPI, 2012-2015.....	61
Figure 59 : Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant des données d'exécution pour gérer les performances du programme.....	62
Figure 61 : Exactitude des évaluations par code de couleurs de l'OMPI dans les résultats des rapports sur l'exécution du programme 2010-2011 et 2014-2015	62
Figure 60 : Pourcentage de participants (personnel OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	62
Figure 62 : Sensibilisation du personnel aux principes et aux politiques de l'OMPI en matière d'éthique.....	64